

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou, Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin, René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

SOMMAIRE

23 ^e Liste des souscripteurs.....	93
La France et le Siam, par ROBERT DE CAIX.....	95
Le Traité franco-siamois.....	99
La Politique étrangère à la Chambre des députés.....	101
Les Intérêts français dans l'Asie occidentale, par J. I. T.....	104
Le « Livre jaune » sur l'évacuation de Chang-haï.....	106
La Situation monétaire en Extrême-Orient : Siam, Philippines, Indo-Chine, par J. F.....	107
La Situation politique au Japon, par RENÉ MOREUX.....	111
Les Infériorités de la société sibérienne, par JULES LEGRAS.....	114
Banquet de l' « Asie Française ».....	117
Asie Française : Une circulaire du gouverneur général. — Le Congrès des Chambres de commerce. — L'École française d'Extrême-Orient. — L'impôt indigène. — Le port d'Haïphong.....	118
Chine : Les intérêts allemands en Chine. — Princes allemands en Chine. — Le gouvernement chinois et les rebelles. — Le commerce de la Chine pendant le 3 ^e trimestre. — Un point d'appui pour la flotte chinoise. — Progrès de la flotte allemande en Extrême-Orient. — Ligne de Chan-toung. — Budget de Kiao-tchéou pour 1903.....	121
Corée : Corée et Japon. — Les Allemands en Corée.....	124
Japon : Budget japonais pour 1903. — Commerce en septembre 1902. — Banques japonaises. — Japon et Siam.....	124
Asie Russe : La 40 ^e séance du Comité du chemin de fer sibérien. — La visite des bagages à la station de Mandchouria.....	125
Turquie : Le chemin de fer de Bagdad. — Transports maritimes.....	127
Afghanistan : Affaires d'Afghanistan.....	128
Asie Anglaise : La défense de l'Inde et l'armée anglaise.....	129
Nominations officielles.....	130
Bibliographie.....	132

23^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

* Marquis de la Ferronnays, député.	25	»
* Lieutenant de la Ferronnays.	25	»
* Edmond Landaüer	25	»
Crédit Lyonnais.	600	»
* Biblioth. des officiers du 21 ^e col.	35	»
Lieut. Coquibus, de l'infant. col.	15	»
Vice-amiral Gervais	25	»
Joseph Villot.	12	»
Général Lasserre.	15	»
H. Le Soudier, libraire.	12	»
Lieutenant Grillières, du 4 ^e zouaves.	12	»
* Armand Descande, à Rouen.	12	»
Lieutenant Joubé (1 ^{er} semestre).	8	»
Chambre d'agric. de Cochinchine.	20	»
Comte de Chasteigner, au Mans	12	»
Père F. Donche, des PP. Blancs.	12	»
D ^r Auguste Maire, à Menton.	12	»
* Boudot, à Paris.	12	»
* Ronsseray, à Paris.	12	»
Léon Desbuissons, chef de service au minist. des Affaires étrangères.	25	»
* Biblioth. des officiers du 23 ^e col.	12	»
* Pelleray, à Paris.	12	»
Capitaine de Lacoste, de l'état-major.	12	»
Henri Gaebelé, à Pondichéry.	20	»
Rueff, administrateur des Messageries fluviales de Cochinchine.	125	»
A reporter.		1.107 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report. . . .</i>	1.107 »	<i>Report. . . .</i>	2.377 »
Banque russo-chinoise.	300 »	Chailley-Bert, secrét. général de l'Union coloniale.	25 »
Ristelhueber, directeur de la Banque russo-chinoise, à Paris	25 »	Dumaine, ministre plénipotentiaire.	25 »
Ch. R. Wehrung, direct. de la Banque russo-chinoise à Changhaï.	25 »	A. Defrance, ministre plénipotent.	25 »
J. Borhan, au Caire (1 ^{er} semestre).	6 »	Dombrowski, admin. délég. de la Société du Bi-Métal	20 »
* Franck Dupuy, élève à l'École des langues orientales vivantes	12 »	Delavaud, minist. plénipotentiaire.	50 »
Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes	25 »	E. Duboc, lieut. de vaiss. de rés.	25 »
De Maindreville, lieut. de vaiss.	12 »	M. Chotard, conseiller référ.	25 »
G. Calmann-Lévy, à Paris.	50 »	Cicile, à Paris.	12 »
J. Barrès, syndic de la presse col.	12 »	Ch. Depincé, de l'Union coloniale.	25 »
* Biblioth. des officiers du 107 ^e d'inf.	12 »	M ^e Dufour, notaire à Paris.	20 »
Command. Roulet, offic. d'ordonn. du Président de la République.	12 »	Léon Dewez, directeur du <i>Journal des Voyages</i>	25 »
Marquis de Laborde.	25 »	Dussaud, à Paris.	12 »
* Pardailhé-Galabrun, à Paris.	12 »	Doulcet, à Paris.	12 »
* Biblioth. des offic. de Fort-Bayard.	12 »	Léon Dyé, à Paris.	12 »
Biblioth. des officiers du 4 ^e tonk.	12 »	Jules Develle, ancien ministre.	25 »
* Capitaine Guille, au Tonkin	24 »	Ducrocq, à Paris.	12 »
Henri Allizé, ministre plénipot.	12 »	R. Estoublon, prof. à la Fac. de droit.	12 »
Charles Gauthiot, secrét. général de la Soc. de géogr. commerc.	20 »	Fouques-Duparc, secrét. d'amb.	25 »
Charles Vapereau, à Paris	25 »	Général baron Faverot de Kerbrech	20 »
Lieut. de Wavrechin, de l'inf. col.	12 »	Georges Froment, à Paris.	12 »
Lieutenant Charles Fabre.	16 »	Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur de la France.	12 »
Frère Apronien-Marie, à Paris.	12 »	Fernand Faure, conseiller d'Etat.	25 »
M ^e Auzoux, avoué à Paris.	20 »	Jacques Faure, à Paris.	25 »
Alby, ingénieur à Paris.	25 »	Génébrias de Fredaigues, sous-directeur de la Société générale.	12 »
Fer. Bernard, capit. d'artillerie	12 »	Gévelot, député.	25 »
J.-L. Brunet, secr. gén. de la presse coloniale.	25 »	Alfred Grandidier, de l'Institut.	25 »
Bacot, manufacturier à Paris.	50 »	Alphonse Gérard, administ. de la manuf. de Saint-Gobain.	50 »
Chevandier de Valdrome, secrét. d'ambassade.	25 »	G.-C. Grandjean, ancien magistrat.	12 »
Ed. de Billy, administ. des « Chargeurs-Réunis ».	25 »	Georges Gamard, à Paris.	25 »
Bertin, directeur du génie maritime.	25 »	Baron Hulot, secrétaire général de la Société de géograph. de Paris	25 »
J. Boissonnas, secrét. d'ambassade.	25 »	René Henry, publiciste.	12 »
Bons d'Anty, consul de France.	50 »	Harmand, ministre plénipotent.	12 »
O. Butin, industriel.	25 »	Baron Hély d'Oïssel, ancien député	40 »
Duc de Bassano.	20 »	Albert Imbert, à Paris.	25 »
Capit. Brousse, de l'infant. col.	12 »	Junot, direct. des Voyages pratiques	25 »
J. Marc-Bel, ingén. civil des mines.	25 »	Raymond Kœchlin, publiciste.	25 »
Paul Bourde, publiciste	12 »	François Lutscher, à Paris.	25 »
Comtesse de Beaulaincourt.	25 »	Charles Lemire, résident honoraire	12 »
Marquis de Breteuil.	25 »	Louis Weinschenk, à Paris.	25 »
G. Brenier, insp. gén. des Messag. marit.	25 »	Cornélis de Witt, à Paris.	12 »
Ballot, gouverneur des colonies	25 »	Pierre Leroy-Beaulieu.	100 »
R. de Billy, secrét. d'ambassade	20 »	Pierre Levé, imprimeur.	25 »
Lieutenant de Billy.	12 »	Comte Jean de Lesdain.	12 »
De Cabrol, administ. des ateliers et chantiers de la Loire	25 »	Louis Lion, ingénieur.	20 »
Henri Coppin, à Paris.	12 »	E. Lanel, consul de France.	12 »
De Caqueray, lieut. de vaisseau	12 »	Lecat, direct. des Messageries marit.	25 »
Gabriel Combelles, à Paris.	15 »	Paul Labbé, explorateur.	25 »
Arsène Chaumier, directeur de la Banque industr. et coloniale.	25 »	Jules Lemetter, à Paris.	12 »
		Max Leclerc, éditeur.	25 »
		Prince de Lucinge.	25 »
		Luiggi, direct. des eaux d'Orezza.	25 »
		Colonel Lazareff, attaché milit. à l'ambassade de Russie.	12 »
<i>A reporter. . .</i>	2.377 »	<i>A reporter. . .</i>	3.563 »

Report.	3.563	»
André Lebon, ancien ministre. . .	25	»
Jean de Marillac, lieut. de vaisseau.	15	»
René Millet, ambassadeur de France.	25	»
Général Mourlan.	12	»
M ^{me} Isabelle Massieu.	25	»
Charles Michel, explorateur.	25	»
Comte de Montaigu, député.	25	»
E. Mercet, présid. du Comptoir d'Es-		
compte.	25	»
Capitaine de Menil, à Paris.	24	»
Lucien Mellier, président des eaux et		
électricité de l'Indo-Chine.	25	»
Mariani, à Paris.	25	»
Médard Béraud, à Paris.	25	»
Mège, ancien député.	25	»
Nagelmackers, direct. général de la		
C ^{ie} des Wagons-lits.	12	»
Nœtzlin, banquier.	100	»
Baron Jean de Neufville.	20	»
Général de Lipowski.	12	»
Capitaine d'Ollone	25	»
Louis Oschs, négociant.	25	»
François Picot, secrét. d'ambassade.		
Denis Pérouse, conseiller d'Etat . . .	100	»
Charles Prévot, sénateur.	25	»
Louis Pélatan, ingénieur des mines.		
Piccioni, secrét. d'ambass.	50	»
R. P. Portal, lazariste	12	»
René Pinon, publiciste.	15	»
Général Pendézec, chef de l'Etat-		
major général de l'armée	25	»
Maurice Pinguet, à Paris.	12	»
Michel Revon, profess. à la Sor-		
bonne	25	»
S. A. le prince Roland Bonaparte. . .	100	»
Raiberti, député.	12	»
Albin Rozet, député	100	»
Georges Raverat	25	»
Vicomte A. de Richemont.	25	»
Capit. Ruef, de l'infant. coloniale.		
Lieut.-col. Rondony, de l'infanterie		
coloniale.	15	»
Henri Sage, à Paris.	12	»
Adolphe Schwenk, négociant.	25	»
S. Simon, directeur de la Banque		
de l'Indo-Chine	25	»
Saint-Germain, sénateur.	100	»
Tambrun, à Paris.	12	»
J.-P. Trouillet, directeur de la <i>Dé-</i>		
<i>pêche coloniale</i>	25	»
J. Imbart de la Tour, auditeur au		
conseil d'Etat	12	»
Maurice de Vilmorin.	25	»
Lieutenant Le Vanier.	12	»
E. Weill-Wormser, négociant	25	»
Richard Waddington, sénateur. . . .	25	»
Comptoir nat. d'Escompte (année		
1902).	300	»
Souscriptions diverses.	24	»
Total.	5.270	»

LA FRANCE ET LE SIAM

Notre directeur, M. Robert de Caix, nous adresse de Hanoï, à la date du 7 février, cette seconde lettre sur nos relations avec le Siam. — N. D. L. R.

Hanoï, le 7 février 1903.

Il est impossible, même au milieu de l'étude de cet être complexe et vivace qu'est notre Indo-Chine, de ne pas se préoccuper de la question franco-siamoise. Tout notre avenir indo-chinois est intéressé, comme nous essaierons de le montrer plus loin, par la manière dont cette question finira par se résoudre. On l'entend beaucoup discuter ici, entre gens qui ont vu et qui peuvent parler réalités. Ce n'est pas l'argumentation en l'air, la fantasmagorie risible et lamentable, munitions absurdes fournies à la presse officieuse pour défendre le traité du 7 octobre : ses articles, lus en Indo-Chine, après un voyage au Siam, paraissent aussi dépourvus de connaissance du sujet que d'élémentaire probité intellectuelle. Non seulement ceux qui les écrivent ne savent pas, mais encore ils n'ont aucun souci de savoir : leur but unique est de présenter les faits, ou mieux de les accommoder, de manière à défendre ce qu'ils étaient résolus, condamnés d'avance à défendre, quelles que fussent les réalités profondes de l'affaire. Ils ont une bonne foi de plaideurs ; inutile d'en dire davantage.

Dans nos relations avec le Siam, il faudrait apporter une fois pour toutes un peu de bon sens, une vue brutale des choses, se demander quelles sont les possibilités générales de notre politique. Nous savons que, chez nous, on considère comme un peu grossière cette manière d'entrer dans un sujet ; on cherche des solutions élégantes, un équilibre partiel, des subtilités qui s'appliquent aux rêves dont on se berce sur la question et non à la question elle-même : rêves peu désintéressés, puisqu'il s'agit le plus souvent de ménager son personnage en ajournant, en déguisant les difficultés, ou de le glorifier en lui faisant attribuer le mérite de solutions de pure apparence. Notre diplomatie s'est forgée, pour sa tranquillité, pour permettre les succès de ceux qui la mènent, un bon petit Siam qui a tout juste les sentiments qui peuvent nous être avantageux, la politique capable de nous convenir. Cette vision autorise les règlements qui « réservent l'avenir » — selon la formule chère aux politiques qui répugnent à toute décision — mais qui le compromettent, d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle est sournoise, en le laissant faire contre nous. On oublie que dans cette affaire, ce qui est d'ailleurs assez généralement le cas, il existe une autre partie qui a ses traditions, ses passions, ses espérances, et sa tactique pour les réaliser. Qu'il soit permis de le rappeler, quitte à tomber dans des redites, en écrivant d'une ville où l'on a quelques

occasions d'entendre parler en connaissance de la question siamoise, et après avoir fait au Siam, puis au Cambodge, un voyage qui permet cette sensation des réalités, si forte par elle-même. C'est du reste une sensation qu'on aurait pu avoir au quai d'Orsay si on avait consulté les Français qui se sont succédé à Bangkok, et qu'on aurait pu donner au public si le *Livre jaune* avait été un recueil sincère de la correspondance de notre Légation et non une série de morceaux choisis, soigneusement expurgés, de manière à leur faire soutenir la thèse que leur publication avait pour but de faire triompher.

La politique du traité du 7 octobre est celle de « l'entente cordiale » avec le Siam. Nous prétendons que cette entente ne peut être ainsi réalisée; qu'elle ne saurait avoir pour nous une valeur sérieuse, surtout étant donné le genre des avantages qu'on en attend, et qu'il n'y a même aucune espèce de chance pour qu'elle puisse jamais s'établir entre la France et le gouvernement de Bangkok.

Fatalement, les auteurs du traité du 7 octobre ont été obligés de se rappeler que nous avons une Indo-Chine, dont les intérêts avaient plus ou moins heureusement inspiré le traité de 1893. Ce souci s'est évidemment mêlé à leur désir de conquérir les bonnes grâces du Siam. Les deux choses sont absolument incompatibles. Nous ne pouvons à la fois prétendre conserver des hypothèques sur une partie du territoire du Siam, et devenir les amis, les conseillers écoutés, les fournisseurs habituels de son gouvernement. Il ne faut pas croire les gens plus bêtes ou plus ignorants qu'ils ne le sont, et le Siam est gouverné par un groupe politique singulièrement averti et intelligent. Il a toutes les prétentions, tout l'orgueil d'une monarchie européenne; il est donc insensé de vouloir lui faire accepter ce qui serait inacceptable pour tout autre Etat. Or le traité du 7 octobre ne supprime pas les servitudes qu'avait constituées la convention de 1893 sur les territoires siamois du Mékong. Il les transforme, les étend même selon les commentateurs autorisés de la pensée ministérielle. On nous dit en effet : vous vous plaignez que l'on abroge les garanties du traité de 1893, que l'on autorise le Siam à entretenir une force armée régulière dans les provinces d'Angkor et de Battambang et dans la zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong; mais en réalité ces garanties sont, non supprimées, mais élargies; il ne s'agit plus, dans le traité du 7 octobre, seulement d'une petite région riveraine du Mékong ou du Grand Lac, il s'agit de tout le bassin siamois du Mékong, où nous avons désormais un droit de contrôle sur la composition des troupes et les futurs chemins de fer à construire. Nous n'examinerons pas ici ce que vaut ce contrôle : on a déjà assez discuté sur les détails du traité pour être fixé; mais peut-on croire sincèrement que le Siam sera l'ami cordial, qu'il reprendra des « relations normales », pour user de la phraséologie de l'exposé des motifs, avec une puissance qui prétend avoir une hypothèque sur un tiers de son terri-

toire? Le quai d'Orsay ferait bien de ne pas avoir une pareille idée de la naïveté et de la facilité de la ville royale de Bangkok. Les Siamois dupent les gens avec des mots à l'européenne, mais n'en sont pas dupes. Il serait bon de se le rappeler à Paris.

Aussi longtemps que nous ne renoncerons pas à certains droits, même hypothétiques, même vains — surtout pour une politique inconstante, faible, systématiquement aveugle comme la nôtre — sur une partie du Siam, il n'y aura pas entente cordiale entre la République française et le gouvernement de Bangkok. On aura beau consentir à la revision des listes de nos protégés, revision qui aboutira à cette honte de livrer à toutes les vengeances siamoises des gens qui ont cru en nous, on ne conquerra pas la sympathie et la confiance du Siam. Le gouvernement siamois nous les fera entrevoir pour obtenir cette concession et d'autres, mais il ne désarmera pas, il ne pourra pas désarmer envers nous. Même après la signature du traité, nous avons exigé du Siam une nouvelle promesse contraire à l'entente cordiale; il a dû s'engager à ne construire aucune fortification dans les provinces de Siem-réap et de Battambang et dans la zone de 25 kilomètres. C'est assurément une concession qui ne lui coûte guère, un trompe-l'œil accordé à une politique qui semble n'avoir plus d'autre but que de faire illusion aux Chambres et à l'opinion française; mais c'est quand même une restriction apportée au libre exercice de la souveraineté siamoise. Nous aurons le droit d'examiner toute caserne siamoise, de voir si elle n'a pas des aliures de blockhaus. Nous n'en ferons rien, c'est entendu, notre habitude systématique de ne rien voir, de ne rien faire, donne à cet égard tout repos; mais nous avons eu soin d'exiger des servitudes théoriques, qui montrent que nous entendons avoir des droits particuliers sur une partie du territoire siamois. Plus que jamais nos cartes, menteuses aux réalités, mais indicatrices de prétentions, exhiberont une « sphère d'influence » française à l'est du Siam. C'est renoncer d'avance à cette confiance, à cette entente cordiale qui, l'exposé des motifs le répète assez, sont tout l'objet du traité du 7 octobre.

S'imaginer-t-on, d'ailleurs, que ces bonnes relations nous donneraient les résultats magiques qu'on en attend? L'exposé des motifs nous dit que, depuis 1893, « les Siamois s'appliquaient à nous tenir à l'écart de leur vie politique, économique, administrative », et nous laisse entendre qu'il n'en sera plus de même à l'avenir. En ce qui concerne la vie économique, la mauvaise volonté siamoise a bien moins fait pour nous écarter que la pauvreté de notre expansion commerciale. Cette affirmation ne surprendra aucun de ceux qui lisent dans chaque numéro du *Moniteur officiel du Commerce*, dans les ouvrages spéciaux, même dans les grands quotidiens, les lamentations qui se succèdent sur le manque d'audace et d'entreprise de notre commerce. Ce dernier n'a pas rencontré beaucoup d'obstacles officiels à Bangkok. La douane y est clémente et équitable. Si notre

action économique au Siam est nulle, nous avons surtout à nous en prendre à la langueur de notre initiative. Les succès diplomatiques de M. Delcassé ne remédieront pas à un état de choses qui a ses causes dans les profondeurs de notre vie sociale et dans les tendances séculaires de notre éducation. Quant à la vie administrative, il faut convenir que le Siam, sincèrement réconcilié avec nous puisque c'est l'antienne, ne nous offre pas une part qui justifie la littérature optimiste de l'exposé des motifs. Ce dernier énumère les concessions au sujet desquelles le Siam nous a bien voulu « notifier sa résolution. » Un ingénieur français aura à Bangkok la direction d'un service sanitaire. Nous l'avons vu, cet ingénieur français, et il paraît que le gouvernement siamois ne se montrait pas très pressé de lui donner un travail utile à faire. Il semblait être là surtout pour la montre, pour permettre à notre politique de justifier ses assertions au sujet des succès qu'elle revendique. Quant à l'institut bactériologique, c'est, semble-t-il, une assez pauvre puissance lorsqu'il s'agit de lutter contre l'influence anglaise au Siam. Nous croyons d'ailleurs que M. Delcassé hésiterait à publier le rapport du Dr Métin, directeur de l'Institut Pasteur à Saïgon, envoyé à Bangkok pour y étudier la création d'un institut bactériologique français.

L'engagement de professeurs de français n'entraînera pas nécessairement la diffusion de notre langue qu'on ne veut pas apprendre à Bangkok, parce qu'elle est totalement ignorée et inusitée du monde des affaires. La concession de teck promise peut avoir plus de valeur. Quant à la subvention à la Compagnie française de navigation, qui assure deux fois par mois le service postal entre Saïgon et Bangkok, il s'agit d'une somme très faible et d'une superfétation qui n'ajoutera rien à la navigation française sur le Ménam, puisque le service en question est déjà très largement garanti par les subventions du budget de l'Indo-Chine.

La liste des concessions qui justifient le traité du 7 octobre est plus longue et plus impressionnante à première vue que probante à l'analyse. Du reste il ne s'agit pas ici d'une discussion de détail. Nous disons que nous ne croyons pas aux effets que l'on attend de l'entente cordiale parce que nous ne croyons pas à cette entente elle-même. Le Siam consacrera volontiers 400 ou 450.000 ti-caux à payer des fonctionnaires français dont le salaire lui paraîtra la rançon de notre inaction sur le Mékong. Comme nous l'avons déjà écrit de Bangkok, il les laissera en marge de son administration; il en fera, malgré tous leurs efforts et leur bonne volonté, en ne leur confiant aucune tâche importante, des parasites, ce qui sera vraiment bien peu profitable et peu glorieux pour la France. Il agira ainsi parce qu'il n'est pas et ne peut pas être en relations confiantes avec nous, et aussi parce que toutes les administrations puissantes et profitables — chemins de fer, finances, gendarmerie, c'est-à-dire armée, douanes — sont entre des mains allemandes, danoises et surtout anglaises. Les grandes puissances, dont les ressortissants occupent de ces postes, préten-

dent les leur conserver. Les petites sont dans le même cas; mais, trop faibles, recourent aux grandes — dans l'espèce à nos alliés eux-mêmes — pour conserver leur situation. Entre cette résistance et la mauvaise volonté du Siam nous ne pouvons rien obtenir. Cela est si vrai que, lorsqu'il a été question il y a quelques mois de « l'entente cordiale » et des nominations de fonctionnaires français qui en devaient résulter, c'est en vain que nous avons demandé à Bangkok la direction des douanes et celle des chemins de fer qui allaient être vacantes. Immédiatement les titulaires allemand et anglais ont reçu une prolongation de contrat. La question de la vacance ne devait même pas se poser devant nous. Et nous avons été réduits à ces concessions à côté de la grande vie administrative du pays, à ces créations médicales et universitaires dont fait étalage l'exposé des motifs. C'est à cela que se réduit le résultat de la bonne volonté du gouvernement siamois, « sincèrement désireux de faire désormais aux Français, dans ses diverses administrations, la part qui revient justement aux nationaux d'une grande puissance voisine et amie ». Ce langage peut réussir au Palais-Bourbon, avec des hommes qui, en trop grand nombre, n'ont aucune idée positive de ce que sont les réalités du dehors; il ne prendra pas auprès des gens qui étudient sincèrement les choses de l'Indo-Chine.

Toute la politique du traité du 7 octobre est donc basée sur la sincérité, la bonne volonté du gouvernement siamois. Cette sincérité et cette bonne volonté ne seraient possibles — nous ne disons pas certaines, tant s'en faut — que si nous renoncions au dogme du Mékong fleuve français. C'est une renonciation inadmissible: nous n'avons pas à exposer longuement devant des adhérents à une œuvre telle que la nôtre cette vérité élémentaire de notre politique indo-chinoise. Elle est si impérieuse qu'elle s'est imposée aux auteurs mêmes de la convention du 7 octobre qui ont dû lui faire une part, comme nous l'avons vu en parlant des servitudes maintenues sur les territoires siamois, tout en ne s'apercevant d'ailleurs pas de la contradiction irrémédiable qu'il y a entre toute la politique française, obligée de voir les choses à travers les nécessités de notre Indo-Chine, et la recherche séduisante mais candide des bonnes grâces du gouvernement siamois.

A regarder les choses de près, on en arrive même à se convaincre, quelles que soient les opinions et les tentatives contraires, qu'il n'y a place pour aucun traité sincère, négocié à l'amiable, d'égal à égal, entre la puissance européenne, qui possède le Tonkin, le Laos oriental et protège le Cambodge, et la monarchie siamoise. Pour cette dernière nous sommes nécessairement l'ennemi, bien plus même que l'Angleterre, dont l'énergique action a d'ailleurs l'avantage d'en imposer, dans les régions malaises, plus excentriques et moins traditionnellement convoitées par le Siam. C'est en effet toute l'histoire diplomatique et militaire des dynasties d'Ayuthia, puis de Bangkok, que les efforts incessants pour diviser et asservir les



royaumes qui s'étaient constitués au Laos et diriger, exploiter la décadence de l'empire khmer. Quand nous sommes arrivés au Laos, le royaume de Vien-tiane était conquis par les Siamois depuis 1828, celui de Luang-prabang était leur vassal. Vers 1860, à la veille de l'établissement de notre protectorat cambodgien, le Cambodge devenait tout doucement à son tour le vassal de Bangkok. Il y avait à Pnom-penh un fonctionnaire siamois ressemblant étrangement à un kaluong ou commissaire royal en pays dépendant. Dès lors nous n'avons plus joui des mêmes possibilités d'entente cordiale avec le Siam que les autres puissances. L'explosion de 1893 a achevé de faire de nous l'ennemi : nous avons expulsé les Siamois des territoires tonkinois, des hautes vallées annamites que leur avait fait occuper une marche follement audacieuse mais absolument logique avec leur politique séculaire. Nous leur avons fait passer le Mékong et nos prétentions les ont suivis sur la rive droite. Comment espérer, dans ces conditions, conquérir leur bonne volonté?

Nous croyons que la grande erreur de notre politique envers le Siam, erreur déjà ancienne et très partagée, a été de ne pas admettre cette vérité élémentaire et de ne pas se résigner à ses conséquences : nous sommes et nous devons rester, à moins de renoncer absolument à couvrir l'Indo-Chine sur la rive droite du Mékong, en conflit latent, nécessaire avec le Siam. Que dirait-on si l'Allemagne, après avoir pris l'Alsace-Lorraine, prétendait contrôler nos armements et nos constructions de chemins de fer en Champagne? Serait-il question de traités consacrant des relations cordiales entre les deux pays tout en maintenant cette situation? Ne prenons pas, sinon les Siamois, du moins leur petit groupe de dirigeants, pour des imbéciles et des gens sans traditions et sans politique; ne parlons pas de traités amicaux avec le Siam.

Le traité du 7 octobre ne réglera rien, mais il aura le tort immense de nous attacher à une politique irréalisable, de nous faire vivre dans l'illusion, l'aveuglement plus ou moins sincère, pendant quelques années qui seront dangereusement employées contre nous. Comme nous l'avons écrit de Bangkok au Bulletin, le Siam, ramené en 1893 à des frontières définies, poursuit une remarquable œuvre de conquête à l'intérieur. Il la fait politiquement, en médiatisant de plus en plus les anciens *tiaos*, ou chefs laotiens, dont il commence à faire des sous-préfets, et qu'il envoie au besoin, pour les déraciner et les asservir tout à fait, administrer Petchabouri ou même le Malacca siamois. Il la poursuit économiquement par la prolongation des chemins de fer. Celui de Korat, qui met en réalité Bangkok plus près du Moyen Mékong que Saïgon, sera prolongé, accentuant encore cette avance de la pénétration siamoise sur la nôtre. Il arrivera à Pimai, où il sera prolongé vers l'Est et le Nord, non plus par les charrettes laotiennes, mais par la rivière Moun, navigable six mois par an jusqu'au Mékong. On se demande pourquoi les Siamois renonceraient à

étendre ces chemins de fer politiques, qui deviennent avec une rapidité inattendue une œuvre économique, paient leur exploitation et donnent même un léger intérêt au capital engagé, libre d'ailleurs de toute charge puisqu'il a été fourni par l'impôt : le chemin de fer de Korat a rapporté pendant le dernier exercice 2 1/2 0/0. Enfin on assure que le Siam cherche à organiser militairement ses provinces du Mékong, où il multiplie non seulement les fonctionnaires, mais encore les postes de la gendarmerie danoise qui sont sa véritable armée.

Il est aisé de deviner les dangers d'une pareille œuvre pour l'Indo-Chine. Tout d'abord elle créera des intérêts étrangers sur le Mékong. Si le Siam emprunte — et il va le faire en Angleterre — l'argent qu'il aura sera bien à lui; il pourra construire hâtivement ses chemins de fer du Mékong sans violer le traité du 7 octobre. Croit-on cependant que ses créanciers ne considéreront pas tout son actif, même celui que contiendra notre « sphère d'influence » comme un gage leur appartenant? Leurs réclamations, le jour où nous voudrions agir, se doubleraient de celles des commerçants étrangers auxquels notre régime douanier est naturellement en horreur, et qui auraient pénétré, du moins par leurs agents, dans le pays du Mékong aujourd'hui encore tout à fait indifférent à la colonie étrangère de Bangkok. Cela serait aussi vrai en ce qui concerne Battambang, que les Siamois veulent relier à la côte par un chemin de fer qui détournerait annuellement de Saïgon 800.000 piculs de riz produits par la province.

Enfin il est un danger plus lointain et qu'il faut envisager. Si le Siam s'est si facilement avancé jusque sur la rivière Noire, jusque sur le versant annamitique, c'est que toute l'Indo-Chine, sauf le Cambodge et ses anciennes provinces annexées au Siam, les basses plaines annamites, et des îlots de sauvages des forêts, est thaï comme lui-même. Il semble vouloir cristalliser toute la race thaï autour de Bangkok. Ce serait une erreur de croire qu'il n'y arrivera pas. Sans doute il a violemment brutalisé les populations laotiennes avant de régulariser un peu son gouvernement. Il en subit même les effets dans le Chueng-mai, aujourd'hui en pleine révolte. Mais au Laos — nous l'avons constaté à Korat — il flatte les notables, il leur inculque peu à peu l'orgueil de la hiérarchie et de la culture siamoise, qui remplace le souvenir de l'indépendance. Après Louis XI vient Louis XIV, et Bangkok est un centre de haut raffinement, du moins pour les Thaï de l'intérieur. Peut-être même son attraction s'exerce-t-elle quelque peu jusqu'à Pnom-penh. De vieux « cambodgiens » ont eu à cet égard des mots, qui nous ont frappé, sur les tendances probables de certains membres de la Cour. Nous avons une suffisance et une présomption qui nous font croire que les indigènes préfèrent notre régime à tout autre. Rien ne prouve que les exigences régulières, administratives de nos résidents, les corvées que nous imposons pour les portages, la navigation en pirogue, soient beaucoup plus agréables aux

Laotiens que les concussions asiatiques d'un mandarin siamois. On dit même que les villages de la rive gauche du Mékong passent assez volontiers sur la rive droite. Quoi qu'il en soit, il est évident que l'établissement d'un Siam centralisé, organisé économiquement, et se ralliant peut-être les populations, hostile par tradition vigoureuse à toute autre domination laotienne, sera un voisin gênant pour l'Indo-Chine, surtout la touchant sur toute la longueur d'un fleuve qui, comme ses semblables, n'est pas une séparation mais bien un lien entre les hommes.

On est en droit de nous demander notre solution et nous n'hésiterons pas à la donner, bien qu'elle soit peu convenable aux yeux d'une diplomatie qui cherche des solutions élégantes, ajournées, aimables. A moins de vouloir laisser s'accomplir tranquillement l'œuvre siamoise, que nous venons de résumer, et qui crève les yeux de quiconque visite le pays, nous pratiquerons dans toute la région que nous croyons nécessaire pour couvrir notre Indo-Chine — celle que nous ouvre l'accord anglo-français de 1896, que le traité du 7 octobre prétend couvrir par certaines servitudes constituées à notre avantage — la politique anglaise de Kélang et de Trénganou, c'est-à-dire que nous nous en ferons les maîtres. Nous n'y tolérerons d'autre administration siamoise que celle qui sera compatible avec la prééminence de nos agents, d'autres chemins de fer que ceux que nous aurons décidés et dont nous aurons le contrôle. Peut-être, lorsque sera intervenu le fait accompli, l'irrévocable qui appelle les résignations et plus tard les réconciliations, le moment sera-t-il venu de rechercher l'entente cordiale avec Bangkok. Jusque-là cette dernière est impossible, parce qu'elle est incompatible avec nos visées sur la rive droite du Mékong et que, heureusement, les hommes les plus conciliants, les plus obstinément partisans des « relations normales » avec Bangkok n'ont pu renoncer à ces visées. Le danger, c'est de les voir rester longtemps platoniques, jusqu'au moment où elles ne pourront plus être qu'une chose du passé, un « raté » de plus dans notre politique extérieure.

Le jour viendrait en effet où le développement de l'organisation siamoise, l'extension des chemins de fer siamois ne nous permettraient plus d'écarter d'agir. Les Anglais seraient dans le Malacca siamois, mais l'accord de 1896 deviendrait lettre morte. En dépit de notre esprit juridique, un contrat international n'a pas de valeur éternelle : il vaut tout juste ce que durent la situation politique, l'équilibre de forces et d'ambitions qui l'ont fait conclure. A notre sens, le tort du traité du 7 octobre n'est pas de régler mal la question siamoise ; il ne la réglerait pas, du moins dans le sens que l'on croit. Il peut, en nous dupant pendant la dernière période où nous saurions utilement agir, rendre inévitable le règlement le plus défavorable, le plus dangereux même pour l'Indo-Chine. C'est certainement ainsi qu'on l'entend à Bangkok. Pour les Siamois, il est un gage d'inaction temporaire ; lorsque son effet

aura cessé d'être nécessaire, nos fameux fonctionnaires seront renvoyés de Bangkok comme des fantoches devenus inutiles, et nous n'aurons même pas avec le Siam les « relations confiantes » ; pas même la considération des nations étrangères qui pourront alors cesser de garder devant notre politique le sérieux nécessaire au succès du bluff admirable qu'est notre réconciliation, la reprise de nos « relations normales » avec le Siam.

Il nous semble que les adversaires du traité auraient pu se contenter de faire ainsi d'ensemble la critique de la politique qui l'a inspiré. Il est en effet assez vain de discuter en détail « les nouveaux éléments de force et de prospérité, les garanties de sécurité » que le traité donne à l'Indo-Chine, les « précieuses pêcheries » ajoutées à celles que nous avons déjà le droit d'exploiter sur le Grand Lac, les provinces annexées qui restituent au Cambodge « la plus grande partie des territoires qui lui avaient été enlevés avant 1867 ». Si on consultait Noroddom, il parlerait peut-être d'Angkor et de Battambang. Mais peut-il être question de ces détails dans une politique qui obtient de si grands succès, qui résout même le problème ardu de concilier l'abandon de notre juridiction sur nos protégés chinois, désormais livrés au rolin siamois, avec un renforcement de notre protectorat grâce à « une clause spéciale qui nous reconnaît — ce que le gouvernement siamois s'était jusqu'ici obstinément refusé à admettre — la protection des Chinois actuellement inscrits sur nos listes » ! Lorsqu'on voit un exposé des motifs parler sérieusement ainsi, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, à demander la suppression de tout service diplomatique et en particulier de notre légation de Bangkok. La vérité absolue, indiscutable, parce que incompréhensible, jaillit du quai d'Orsay.

ROBERT DE CAIX.

LE

TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Un coup de théâtre est venu interrompre l'étude du traité franco-siamois par la commission des Affaires extérieures de la Chambre. Nous avons dit combien cette étude était laborieuse ; c'est au cours des négociations ouvertes par la commission pour obtenir du ministre des documents susceptibles de l'éclairer que ce dernier a adressé à M. Eug. Etienne, président de la commission, la lettre suivante :

Paris, 24 février.

Monsieur le Président,

M. le ministre des Colonies vient de me communiquer, en me le recommandant, un projet de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gouvernement siamois

J'ai écrit à M. Doumergue pour le prier de vouloir bien me fournir sur ce projet certaines précisions qui me permettront de prendre une résolution.

Dans ces conditions, je vous serai obligé de demander à la commission d'attendre, pour me convoquer, que je sois en mesure de lui apporter des renseignements définitifs.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

DELCASSÉ.

A cette lettre M. Eug. Etienne a répondu ainsi :

Paris, 25 février.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 24 courant, vous me faites l'honneur de m'informer que M. le ministre des Colonies vient de vous communiquer, en vous le recommandant, un projet de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gouvernement siamois.

Vous ajoutez que vous avez écrit à M. Doumergue pour le prier de vouloir bien vous fournir sur ce projet certaines précisions qui vous permettront de prendre une résolution.

Dans ces conditions, vous me priez de demander à la commission d'attendre pour vous convoquer que vous soyez en mesure de lui apporter des renseignements définitifs.

Je dois vous faire connaître, monsieur le ministre, que la commission était prête à vous entendre sur le projet de traité dont elle avait été saisie, et aussi à déposer ses conclusions et son rapport sur le bureau de la Chambre.

Mais, déférant à votre désir, elle ajourne ses travaux jusqu'au moment où vous voudrez bien lui faire connaître qu'elle pourra utilement les reprendre.

Agréer, etc.

*Le président de la commission des affaires
extérieures et coloniales,*

ETIENNE.

L'étude du traité du 7 octobre 1902 se trouve ainsi ajournée *sine die*. Sera-t-elle reprise? ou est-elle définitivement abandonnée? Telles sont les deux questions qu'on s'est immédiatement posées, les uns tenant pour un simple remaniement du traité, les autres pour un abandon définitif. En tout cas, on ne sait pas de façon précise quel est ce projet du gouverneur général de l'Indo-Chine, « projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gouvernement siamois ».

Le correspondant du *Times* à Paris a écrit au grand journal de la Cité que la convention subsistait et que rien ne permettait de dire qu'elle ne serait pas ratifiée.

Mais, ajoutait-il, d'une part, le parti colonial l'attaque, et il est certain que les Indo-Chinois veulent s'en assurer l'effet. C'est pourquoi M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine a proposé de la compléter par certaines mesures qui feraient, de la pénétration française au Siam, une réalité tangible et immédiate. Il s'agit probablement de la construction d'une ou deux lignes de chemin de fer.

Ce n'est là qu'un corollaire de l'article 4 de la convention, qui interdisait aux Siamois de construire aucun chemin de fer, aucune voie de communication sur leur part du bassin du Mékong, sans notre autorisation spéciale.

Au lieu d'un coup de théâtre, il n'y a donc qu'un développement remarquable de la situation créée par la convention. Ce développement est dû sans doute à l'initiative avisée et remarquablement pratique du gouverneur de l'Indo-Chine.

Ceux qui avaient soutenu la convention du 7 octobre 1902 ont essayé, naturellement, de représenter cet incident comme de peu d'importance. C'est, suivant eux, la porte ouverte peut-être à quelque amélioration de l'instrument diplomatique signé par le ministre des Affaires étrangères, mais ce n'est certainement pas son abandon. L'avenir dira si les avocats de la convention du 7 octobre dernier se sont montrés ici bons prophètes. Pour nous qui, dès le premier jour, avons dit notre sentiment sur l'œuvre du quai d'Orsay, l'incident qui s'est produit le 24 février n'a rien qui nous déplaise et si, sous une forme voilée, il cache un abandon définitif du traité, nous en éprouverons quelque satisfaction. Plus, en effet, nous avons étudié la situation siamoise et plus nous sommes arrivés à cette conviction que le traité du 7 octobre était non seulement inutile, mais nuisible. Nous publions en tête de ce numéro un article de notre directeur qui est tout à fait net à cet égard et dont les conclusions ne sont pas de nature à nous faire regretter l'ajournement du traité. On y peut voir comment M. R. de Caix, qui vient d'étudier la situation sur place, se rencontre avec M. Ribot. Le grand parlementaire qu'est M. Ribot a, au cours de la discussion sur les affaires étrangères qui a occupé la Chambre pendant deux jours et que nous étudions d'autre part, très bien montré qu'il « faut faire comprendre au Siam que nous voulons que notre influence soit prépondérante. Si vous le lui faites comprendre, a-t-il ajouté, toutes les difficultés s'évanouiront. Vous ferez alors le traité que vous voudrez. Vous pourrez même n'en pas faire et c'est ce qui vaudra le mieux. » C'est à cette solution idéale, qui est aussi la plus pratique, que devrait travailler notre diplomatie. Nous devrions user dans la vallée du Mékong de la situation privilégiée qui nous a été reconnue et faire là ce que les Anglais font si bien dans les Etats malais.

S'il faut en croire le *Daily Mail*, le traité conclu par l'Angleterre avec le Siam serait annoncé d'ici peu, et, d'après ce journal, le point capital, c'est-à-dire la question des Etats malais de Kelantan et de Trengganou serait réglée par la reconnaissance de la suzeraineté siamoise, mais deux sujets anglais, pour chaque Etat, seraient installés comme résident et vice-résident. L'Angleterre traite donc; mais ce n'est qu'après avoir assuré son influence et pour la maintenir tout en donnant satisfaction à la susceptibilité du Siam. C'est là la seule tactique qu'on puisse suivre à l'égard du Siam; il ne faut traiter que pour confirmer des faits acquis et non dans l'espoir d'obtenir des avantages qu'une convention avec un pays, tel que celui-là, ne saurait jamais assurer.

La Politique étrangère

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Un grand débat sur la politique extérieure de la France a eu lieu les 10 et 11 mars à la Chambre des députés. Cinq interpellations ont été discutées durant ces deux jours, l'une de M. Millevoye sur l'état de nos relations internationales, l'autre de M. Georges Berry sur les événements qui se passent en Macédoine, la troisième de M. Delafosse sur les directions de la politique du gouvernement au Maroc, la quatrième de M. Charles Benoist, sur les principes dont s'est inspirée, depuis 1898, la politique extérieure de la France, la cinquième de M. Sembat, également sur la politique extérieure. De nombreux orateurs sont intervenus dans le débat de ces cinq interpellations; mais, quel que fût le caractère général de quelques-unes de ces dernières, il a été surtout question de la Macédoine et du Maroc. Pour ce qui intéresse plus particulièrement notre action dans les pays dont nous nous occupons ici, il a été dit assez peu de chose. M. Marcel Sembat a parlé du Siam, mais de ce qu'il a dit, on ne peut guère retenir que ceci, qui était la constatation sous une forme dubitative d'un fait certain :

Je n'apprécie pas le traité du Siam; il ne nous est pas soumis. Je ne sais même pas si, à l'heure actuelle, il y a encore un traité avec le Siam (*Rires et applaudissements sur divers bancs*), et si la commission qui était chargée de l'examiner a encore un objet précis à ses travaux. Par conséquent, je serais bien mal venu à examiner au fond le traité du Siam.

L'orateur s'est ensuite préoccupé de ce fonctionnaire siamois qui, ont raconté les journaux, aurait eu des difficultés pour faire régler les dépenses faites par lui à Paris, et ce fut tout. Ce n'est à vrai dire que lorsque M. François Deloncle est monté à la tribune que les questions concernant l'Extrême-Orient ont été traitées.

Après avoir déclaré qu'il ne parlerait pas du Siam, « un débat digne du sujet devant plus tard s'élever devant la Chambre », ni de l'Éthiopie, l'orateur a demandé si le ministre des Affaires étrangères pouvait donner des renseignements au sujet des craintes d'une reprise des troubles dans l'empire chinois.

A la séance du 8 mars de la Chambre des communes, a dit M. Deloncle, M. le comte Cranborne, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a annoncé comme à peu près certains de nouveaux troubles du côté du Kan-sou et du Seu-tchouan. Le gouvernement a-t-il connaissance de ces informations?

A la fin de décembre dernier, les troupes françaises et, en général, toutes les troupes internationales, ont évacué Changhaï, le dernier poste que nous ayons occupé en Chine depuis l'évacuation de Pékin; faut-il voir un lien

entre le retrait de nos troupes et les mouvements annoncés au Kan-sou et sur le haut Yang-tseu?

Une chose me rassure un peu : c'est que ce retrait n'est pas définitif. Dans une lettre écrite, le 6 août 1902, à notre ambassadeur à Londres, M. le ministre des Affaires étrangères, en donnant lui-même son assentiment à l'évacuation de Changhaï, réservait pour la France, au cas où les circonstances le rendraient nécessaire, et si nous le jugions nécessaire, le droit d'y renvoyer des forces. La Chine est donc prévenue; au premier mouvement sérieux menaçant nos nationaux ou nos protégés, nos troupes seraient prêtes à reprendre la route de Changhaï, et il faut espérer que la perspective de cette éventualité inspirera quelque sagesse aux promoteurs des insurrections. Je ne suis pas en effet d'accord avec l'honorable M. Sembat sur la meilleure politique à suivre en Chine pour prévenir les catastrophes.

Je ne vois qu'un bon moyen, en présence des intrigues qui s'agitent sans cesse à Pékin : c'est de garder, tout à proximité de l'empire chinois, sinon en Chine même, un corps de troupes solides prêt à intervenir à la première occasion. Je souhaiterais que ce corps existât d'ores et déjà en Indo-Chine, mais ce n'est malheureusement pas encore la réalité.

Quoi qu'il en soit, les puissances n'ont qu'à montrer dès maintenant de l'énergie, à marquer leur volonté commune de ne pas laisser massacrer leurs ressortissants, et à prendre nettement position : le gouvernement chinois fera lui-même le nécessaire pour que les Boxeurs ne bougent pas. (*Très bien! très bien!*)

M. François Deloncle s'est ensuite expliqué sur le chemin de fer de Bagdad et sur Mascate; mais un de nos collaborateurs parle d'autre part de cette intéressante partie du discours de M. Deloncle.

M. Delcassé a répondu à tous les interpellateurs en un discours dont nous reproduisons ci-dessous les seules et trop courtes déclarations qui ont trait aux choses d'Extrême-Orient.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, je voudrais répondre brièvement, mais cependant avec une précision suffisante, aux différentes questions qui m'ont été posées.

L'honorable M. Deloncle, qui descend de la tribune, vous montrait les préoccupations que lui inspire le sort de Mascate. Il a lu dans un journal que l'Angleterre en médite l'annexion, et tout de suite, se faisant le champion de ce sultanat, il m'invite à me mettre en travers des projets de l'Angleterre, qui, pour lui, ne sont pas douteux puisqu'un journal les a annoncés.

M. François Deloncle. — Voilà une parole qui n'est pas digne de vous.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Il me rappelle le traité de 1862 par lequel la France et l'Angleterre se sont engagées à respecter l'indépendance du sultan.

Je n'avais pas oublié ce traité; je n'avais pas davantage oublié que, si la France et l'Angleterre ont à Mascate égalité de charges, elles ont aussi égalité de droits; et c'est pourquoi, dès 1899, préoccupé des besoins de notre marine, j'ai demandé au sultan de Mascate de nous accorder un dépôt de charbon que l'Angleterre prévoyante s'était fait accorder depuis plus de trente ans.

Le sultan ne pouvait pas décliner une demande aussi légitime; mais, à Mascate, la seule place favorable à l'établissement d'un dépôt de charbon était juste celle où l'Angleterre s'était installée.

A droite. Avant vous.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Il y a trente ans. Je n'étais pas ministre à cette époque.

La seule place favorable à l'établissement de ce dépôt de charbon était donc justement celle où l'Angleterre s'était installée. Puisque l'occasion m'en est offerte, je tiens à constater devant la Chambre que l'Angleterre a consenti à modifier l'aménagement de son dépôt pour nous permettre, sur le même emplacement, d'organiser le nôtre.

Ce dépôt rend des services précieux aux bâtiments de notre marine que la protection de nos intérêts y appelle fréquemment.

Jusqu'à présent, rien dans les actes du gouvernement anglais ne dénote le désir de s'affranchir des obligations du traité de 1862. Mais ce que je vois, c'est l'importance des intérêts qui nous ont amené à le conclure. Ce que j'ai fait pour les sauvegarder et les fortifier dans le passé est, je pense, une garantie suffisante de la sollicitude que je continuerai à leur témoigner. (*Très bien! très bien!*)

C'est à M. Ribot qu'il a appartenu de clore le débat et il l'a fait d'une façon magistrale. Sur un point même dont le ministre n'avait point parlé, alors qu'il est pourtant au premier rang des préoccupations de notre politique extérieure, à savoir le Siam, M. Ribot a dit des choses excellentes, comme on en pourra juger par les extraits de son discours que nous donnons ci-dessous.

M. Ribot. — Messieurs, je ne viens pas à cette heure faire un discours sur toutes les questions de politique extérieure qui ont été réunies dans ce large débat. Je me permettrai de faire une simple réflexion : quand on cherche la clarté et la précision, une bonne méthode veut peut-être qu'on ne réunisse pas dans un aussi vaste ensemble toutes les questions qui, à des titres différents, occupent l'attention de la Chambre.

Je ne reprendrai donc pas tous les points qui ont été traités ici; non pas que j'en méconnaisse l'importance, mais assurément nous n'avons voulu aujourd'hui que prendre des vues d'ensemble sur une ou deux des questions qui nous préoccupent le plus et la Chambre n'abdique pas le droit, à l'heure qui conviendra, de reprendre les autres questions et de donner à M. le ministre des Affaires étrangères, qui le désire évidemment, des indications plus précises que celles qui résulteront, à la fin de ces interpellations, d'un ordre du jour qui ne pourra que donner au ministre des Affaires étrangères une approbation générale et un peu vague de l'ensemble de sa politique extérieure.

Je ne serais pas monté à cette tribune s'il n'y avait pas une sorte d'affectation, de la part des anciens ministres des Affaires étrangères, de garder le silence dans ces débats. On nous l'a reproché. C'est vrai, nous n'avons pas cherché l'occasion d'intervenir dans ces discussions; cependant, toutes les fois qu'un intérêt grave et considérable a été en jeu, je ne crois pas que nous ayons manqué à notre devoir.

Mais enfin aucun de nous n'a jamais voulu soulever en pareille matière des questions de parti. Nous n'avons pas été guidés par un sentiment de bienveillance vis-à-vis de nos successeurs; le mot serait impropre; d'ailleurs nos successeurs ont moins besoin de bienveillance que nous n'en avons besoin nous-mêmes et peut-être avons-nous contribué à faire en sorte qu'ils eussent moins que nous le devoir, l'obligation d'être modestes. Nous avons donc été guidés non par un sentiment de bienveillance, mais simplement par un esprit d'équité qui s'inspirait du sentiment très réel que nous avons des difficultés de notre po-

litique extérieure, de notre diplomatie. Mais il ne faudrait pas pousser jusqu'à l'affectation ce goût du silence qu'on nous a reproché à mon honorable ami M. Léon Bourgeois et à moi, qui sommes ici tous deux au même titre d'anciens ministres des Affaires étrangères.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'expliquer longuement sur ce qu'on a appelé les principes de la politique générale française à l'extérieur, et M. le ministre des Affaires étrangères avait bien raison de dire, en descendant de la tribune, qu'il n'avait que pratiqué la politique française, la seule que ses prédécesseurs ont suivie et que ses successeurs suivront aussi. Sur la politique générale qui convient à la France, il ne peut pas en effet y avoir d'incertitude dans cette Assemblée. On peut varier à certains jours sur la manière d'appliquer cette politique, de lui donner plus ou moins de force de la rendre plus ou moins efficace; ce sont là les débats de politique particulière que les questions amènent à leur jour, mais sur l'ensemble de la politique, nous sommes tous d'accord, je pense. Nous voulons que la politique de la France soit une politique pacifique, mais nous la voulons sans effacement; nous voulons que la France reste au rang des grandes puissances de l'Europe.

Voilà l'objectif de notre politique, objectif qui nous réunit tous, depuis les bancs de la droite jusqu'aux bancs de l'extrême gauche; quelquefois, entre les discours que nous entendons de ce côté (*l'extrême-gauche*) et les nôtres, il y a une nuance : nous voulons que la France soit forte, qu'elle ait le sentiment de sa puissance, mais nous parlons, nous, un peu moins volontiers qu'on ne le fait de l'autre côté, de démarches comminatoires; nous ne lançons pas les cuirassés aussi facilement sur la pleine mer.

Hier, messieurs, j'ai été un peu surpris. Il me semblait que j'entendais quelque débat de 1840 entre MM. Thiers et Guizot. Comme M. Thiers, on nous parlait de ne pas avoir peur, on disait qu'il ne fallait pas être pusillanimes; on reprochait à Guizot d'être trop timide; seulement on ne suivait pas M. Thiers jusqu'au bout; il y avait une lacune. Quand M. Thiers faisait cette politique qui lui faisait mettre volontiers les navires au large et les régiments au grand air, il s'occupait de rendre notre armée plus forte et plus solide que jamais, et le lendemain ou la veille du jour où il avait tenu un fier langage comme celui que nous avons entendu hier...

M. Francis de Pressensé. — Je croyais notre armée forte.

M. Ribot. — Elle est forte, en effet, mais il ne faudrait peut-être pas en parler comme le font quelquefois vos amis, ni apporter à cette tribune des discussions qui contribueraient peut-être, s'il n'y avait pas un contre-poids dans le sentiment très général de cette Chambre et du pays, à affaiblir l'esprit militaire de cette armée.

Mais passons. Notre politique doit être une politique de paix, mais une politique fière, une politique qui ne soit jamais une politique d'effacement.

Elle doit, en second lieu, garder la base solide qui lui a été donnée par l'alliance avec un grand pays. Sur ce point, nous sommes aussi d'accord, non seulement avec M. le ministre des Affaires étrangères, mais aussi avec nos honorables collègues de l'extrême-gauche, car M. Jaurès a bien voulu me dire — et j'ai pris acte de ses paroles — qu'il considère à cette heure l'alliance russe comme nécessaire à la politique française. L'alliance franco-russe est, en effet, une garantie d'équilibre en Europe, et elle peut avoir une action décisive dans certaines éventualités.

M. le ministre des Affaires étrangères vient de dire qu'elle s'est précisée, fortifiée. Personne ne s'en réjouit plus que moi; seulement cette alliance, — et nous sommes bien d'accord assurément — cette alliance doit être pratiquée dans l'esprit même où elle a été faite, et personne ne veut, ni M. le ministre des Affaires étrangères, ni moi, qu'elle

soit étendue avec sa force obligatoire à tous les problèmes qui peuvent surgir et à toutes les hypothèses diplomatiques.

Non ! ce qui fait la force, ce qui fera la durée de cette alliance, c'est précisément que nous avons gardé le droit à une indépendance égale dans toutes les questions qui n'ont pas été prévues.

Certes, M. le ministre des Affaires étrangères a absolument raison. Quand deux pays sont liés comme la France et la Russie, ils doivent, dans toutes les questions, même dans celles qui sont étrangères aux traités ou aux conventions intervenus, se mettre d'accord ; cela est une force pour la politique commune qu'ils pratiquent, mais il faut que cela résulte de conversations où chacun garde sa liberté, sa dignité, son indépendance, nul ne pouvant être engagé dans une action politique dont il n'aurait pas déterminé librement le but et mesuré l'étendue.

M. Jaurès. — Vous blâmez alors la convention de Corée ?

M. Ribot. — Je ne blâme rien.

M. Jaurès. — Je vous demande pardon ; il faut préciser.

M. Ribot. — Je n'ai rien à préciser ; je sais que M. le ministre des Affaires étrangères est d'accord avec moi sur ce point.

M. Jaurès. — Mais non, puisqu'il l'a signée !

M. Édouard Vaillant. — Il a mis la France au service de la Russie.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il n'y a pas de convention !

M. Ribot. — Il s'est expliqué dans des termes qui répondent, je crois, au sentiment général de la Chambre et du pays.

J'ai donc le droit de dire que l'alliance franco-russe reste une des bases les plus solides de notre politique, et sur ce point encore je ne pense pas rencontrer de contradiction.

Cette alliance, d'ailleurs, ne nous a constitués à l'état d'hostilité avec aucun des pays d'Europe. Cela n'a pas été dans son intention et cela n'a pas été, très heureusement, dans ses effets. Et quand je jette un regard sur l'état actuel de l'Europe et que je le compare à ce qu'il a été à d'autres époques, à l'époque même où cette alliance a été conclue, je me réjouis très sincèrement de l'amélioration de nos relations avec certaines puissances.

Parlant alors de la question de Macédoine, M. Ribot a déclaré approuver pleinement la politique suivie par M. Delcassé en cette occasion et exposée dans les *Livres jaunes*. Puis, arrivant à la question du Siam, dont, au contraire, le ministre, comme nous venons de le dire, s'était soigneusement abstenu de parler, il s'est exprimé ainsi :

M. Ribot. — Si, dans cette question d'Orient, où nous avons des intérêts communs avec l'Europe, M. le ministre des Affaires étrangères a suivi la ligne qui lui est indiquée, j'aurai peut-être pour ma part quelques réserves à faire sur d'autres points de la politique où nous avons des intérêts qui nous sont plus exclusivement propres, moins communs avec l'ensemble de l'Europe.

Je ne veux pas, vous le comprenez, engager à cette heure un débat complet ; le temps ni mes forces n'y suffiraient ; mais si je vous disais, sans entrer dans une discussion qui aura son heure, peut-être un peu tardive, si je vous disais qu'au Siam, par exemple, notre diplomatie n'a pas eu toujours l'allure de confiance en elle-même qu'il aurait fallu, et que peut-être nous nous sommes ménagé ainsi à nous-mêmes quelques difficultés dont

nous avons aujourd'hui de la peine à sortir, vous me contrediriez assurément, — mais, au fond, je crois que vous n'auriez pas tout à fait raison.

Le tort de notre diplomatie, voyez-vous, c'a été de ne pas sentir assez la force et les avantages qu'elle pouvait et qu'elle devait tirer du traité de 1896 avec l'Angleterre.

Oui, avant cette date, notre diplomatie au Siam était un peu incertaine ; on en faisait un reproche au ministre des Affaires étrangères et on avait tort, car, à cette époque, nous n'avions pas déterminé avec l'Angleterre les sphères d'influence, et les conflits avec le Siam pouvaient, à un moment donné, prendre un caractère plus large et plus dangereux. Mais, depuis 1896, l'Angleterre s'est fixée à elle-même sa zone d'influence — et elle ne met pas une réserve excessive, vous en conviendrez, quand il s'agit d'user des libertés qu'elle s'est ménagées ; elle ne verrait pas, certainement, d'un mauvais œil que nous-mêmes, dans notre région, c'est-à-dire dans la vallée du Mékong, nous usions un peu de la situation privilégiée qui nous a été reconnue.

Il ne s'agit pas de porter là l'esprit de conquête, non ! Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de la France d'annexer toujours à ses possessions de nouvelles zones, de nouveaux territoires et d'y envoyer des fonctionnaires ; ce n'est pas du tout ma pensée. Ce qui est essentiel, c'est que, dans cette zone du bassin du Mékong, nous ne laissions s'établir aucune influence qui pourrait contrarier la nôtre.

M. Etienne. — Toute la question est là.

M. Ribot. — Toute la question est là, en effet.

C'est que nous fassions comprendre au Siam, de manière qu'il ne puisse pas s'y tromper, que nous voulons que notre influence dans cette région, au point de vue économique et au point de vue politique, soit une influence prépondérante.

Si vous faites comprendre cela au Siam — et je crains que toute la politique faite depuis 1896 n'ait pas été dirigée tout à fait dans ce but ; c'est peut-être ce qui rend difficile la communication des correspondances qu'on demande — si vous le faites comprendre au Siam, tout le reste sera peu de chose ; toutes les difficultés s'évanouiront d'elles-mêmes ; vous ferez le traité que vous voudrez, peut-être même n'en ferez-vous pas du tout — et c'est peut-être au fond ce qui vaudrait le mieux.

On peut juger par les extraits ci-dessus que les matières dont nous nous occupons dans le Bulletin n'ont tenu qu'une bien faible place dans cette discussion de deux jours consacrée aux affaires extérieures de la France. Notre rôle en Asie est pourtant l'un des plus importants de ceux que nous jouons en ce moment dans le monde. Le grave problème posé au Siam dans les conditions que l'on sait méritait à lui seul plus d'attention qu'on ne lui en a accordé. Le fait que le ministre des Affaires étrangères n'en a pas dit un mot est venu affirmer combien la cause qu'il soutient ici est mauvaise, ce que tant de choses avaient déjà montré ; et il est heureux que M. Ribot ait, en peu de mots, très nettement dit ce qu'il fallait dire. Mais il n'en reste pas moins fâcheux que, sur un pareil sujet, alors qu'on passait en revue toutes nos affaires extérieures, le gouvernement n'ait rien dit, et on peut tirer de cette attitude la condamnation de sa politique sur ce point spécial.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS L'ASIE OCCIDENTALE

Il y a deux mois, nous exposions, à cette même place, l'acuité grandissante des rivalités internationales *autour de l'Arabie*, et la nécessité pour la puissance coloniale de la France de sauvegarder les droits qu'elle possède dans cette partie du monde. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de constater que cette préoccupation a trouvé place dans le vaste débat de politique étrangère qui s'est déroulé dernièrement devant la Chambre. Après les orateurs qui avaient parlé de la Chine, de la Macédoine, du Maroc, M. François Deloncle, avec sa compétence indiscutée, s'est attaché à ce côté plus modeste, mais non moins important de nos affaires extérieures. Il s'est fait l'écho autorisé de certaines inquiétudes qui se sont manifestées à propos de la participation financière de la France au chemin de fer de Bagdad sans l'assurance d'avantages correspondants, et il a longuement insisté sur nos droits à Mascate et à Cheikh-Saïd qui sont, comme le Bulletin l'avait indiqué dans son précédent article, les deux points essentiels de l'action française en Arabie. En présence des progrès de l'Italie et de l'Allemagne, et des desseins sans cesse plus ambitieux de l'Angleterre, il a montré à quel point il importait que notre gouvernement mit quelque vigilance dans la conservation des positions qui nous sont acquises. Ainsi qu'on avait essayé de le faire ici, il a exposé et expliqué le rôle que la vaste péninsule, par sa situation sur toutes les routes des Indes et de l'Extrême-Orient, est destinée à jouer dans la concurrence mondiale des Etats européens.

Certes, je le reconnais, a-t-il dit, les affaires d'Arabie ne sont pas encore à l'ordre du jour immédiat des préoccupations internationales, mais nous sommes ici bien plus pour prévoir les événements que pour enregistrer les faits accomplis. On me pardonnera donc de m'arrêter un instant sur ce sujet, pour déclarer bien haut que notre rôle en Arabie ne doit pas être aussi neutre, aussi effacé qu'on semble vouloir le faire. L'intérêt que nous portons à la Turquie, chez laquelle, nous avons engagé pour plus de deux milliards de nos capitaux, nous fait un devoir de suivre attentivement tout ce qui se passe dans l'Empire ottoman, et d'être attentifs à toutes les intrigues dirigées contre telle ou telle de ses provinces. Il est impossible que nous nous désintéressions de l'Arabie au moment où l'Allemagne ne cache plus ses visées sur Bagdad et s'assure les Farsan, où l'Angleterre s'agite partout sur ses côtes, où l'Italie se prépare enfin à une action sur la côte de Hodeïdah. Nous devons nous préoccuper de savoir ce qu'il doit advenir de ce grand territoire nominalement placé sous la souveraineté turque, de ce détroit de Bab-el-Mandeb qui commande la route de notre empire de l'Indo-Chine, de la Mecque enfin, de cette ville unique au monde, à laquelle nous rattachent tant d'intérêts; car, ne l'oublions pas, Messieurs, la France est la seconde puissance musulmane, et nous devons empêcher la Mecque de devenir un jour la proie de l'Angleterre qui aurait, dès lors, en mains, un instrument d'action et de propagande

sans égal auprès de nos sujets d'Algérie, de Tunisie et du Soudan.

Ce langage prouve une vue très exacte des choses et une juste compréhension des intérêts français. Il est venu à son heure, à raison des divers incidents que M. Deloncle a rappelés et que nous avons déjà signalés au mois de janvier dernier : l'attitude de l'Allemagne dans l'affaire du Bagdad, celle de l'Italie dans la mer Rouge, celle de l'Angleterre à Aden et à Mascate. La timidité de la diplomatie française à Cheikh-Saïd et dans la question des boutres de l'Oman le rendait nécessaire. On peut même dire qu'il a trouvé un surcroît d'actualité dans les plus récentes dépêches relatives à la concession du chemin de fer allemand et aux événements de Mascate.

C'est, en effet, au moment où l'entreprise de la voie ferrée de Bagdad paraît devoir entrer dans la période d'exécution, qu'il convient plus que jamais d'en envisager les conséquences : conséquences financières puisque nos capitaux doivent y prendre une large part, conséquences politiques puisqu'il s'agit d'une route nouvelle, à la fois stratégique et commerciale, vers l'Asie orientale. Or, des derniers télégrammes, il résulte bien que la première section, de Koniah à Eregli, longue de 185 kilomètres environ, va être mise en construction. Quant à la convention primitive, signée il y a deux ans, elle a été modifiée et complétée. D'une part le caractère international du chemin de fer s'accroît, et les Anglais ont été admis au consortium allemand, français et belge qui avait obtenu la concession primitive. D'autre part, on s'est mis d'accord avec le gouvernement ottoman sur la garantie kilométrique et sur tout l'ensemble de l'opération financière nécessitée par le commencement des travaux. La *Deutsche Bank* fera cette opération dont une dépêche de l'agence Reuter, reproduite plus loin, expose les détails. Mais au-dessus des combinaisons plus ou moins savantes et compliquées, apparaît ce double fait : la nécessité d'un appel important aux capitaux français, et la mauvaise humeur que cause au gouvernement russe l'exécution imminente du projet. Si, dans les débuts de l'affaire, notre diplomatie n'a pas eu à intervenir, ainsi que l'indiqua il y a quelques mois M. Delcassé à la Chambre, il n'en est plus de même aujourd'hui. C'est à elle qu'il appartient de veiller à ce que l'entreprise du Bagdad, peu agréable à nos alliés et coûteuse à nos capitaux, rapporte au moins quelque chose à notre influence. Déjà la presse d'outre-Rhin s'efforce d'en germaniser la portée, et de lui donner au point de vue des résultats économiques un caractère exclusivement allemand, malgré le caractère essentiellement international qu'elle a au point de vue financier. Il faut que le rôle de la France dans la direction et l'exécution des travaux d'abord, dans l'exploitation ensuite, corresponde à la part très grande qu'on lui demande de prendre aux frais et aux charges. Et nul ne méconnaîtra que dans ce but, bien qu'il s'agisse en théorie d'une affaire privée, l'action diplomatique

n'ait quelque droit à intervenir, et que son intervention n'ait, à son tour, quelque valeur.

Mais, plus encore que des conventions proprement dites, notre politique étrangère doit se préoccuper des effets généraux que ne peut manquer d'avoir, pour les influences internationales, la construction du chemin de fer de Bagdad. La vie rendue aux vallées jadis si fertiles du Tigre et de l'Euphrate, l'importance donnée au golfe Persique comme route mondiale, la poussée d'ambitions et d'intrigues qui en sera la conséquence et se manifeste déjà, sont autant de questions qui s'imposent, dès maintenant, à sa sollicitude. La côte orientale et septentrionale de l'Arabie laisse apparaître, en face de prévisions sûres et d'éventualités prochaines, des intérêts aussi sérieux et des problèmes aussi graves que la côte opposée. De là l'utilité d'attirer l'attention publique, ainsi que l'a fait M. Deloncle, après avoir parlé du chemin de fer, sur des événements comme ceux de Mascate.

On se rappelle ce que nous écrivions précédemment sur la situation à Mascate; nous n'y voulons pas revenir. Les craintes que nous avions alors exprimées trouveraient cependant une plus forte raison d'être dans les bruits et les télégrammes de ces dernières semaines. N'a-t-on pas annoncé que le Seyyd, en raison du désastreux état de ses finances, avait cédé aux sollicitations de l'Angleterre qui lui demandait la concession à bail pour cinquante ans des territoires de Givader et de Dofar? Cette nouvelle n'a pas été confirmée; mais il est permis de supposer que le quai d'Orsay, devant une insistance du cabinet de Londres et moyennant la promesse d'une compensation peut-être aléatoire, n'aurait pas soulevé d'objection irréductible. Notre attitude dans les affaires de Mascate, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, manque, en effet, trop souvent de la fermeté suffisante, alors que l'égalité des droits établie par le traité de 1862 nous fournit un terrain de résistance excellent. Aussi le gouvernement anglo-indien cache de moins en moins ses ambitions et ses visées en Arabie. Tandis qu'on discute à Londres sur la rivalité anglo-russe en Perse, le *Times of India*, journal de lord Curzon, rappelle l'importance des questions arabiques pour l'hégémonie anglaise en Asie, et laisse suffisamment entendre que le protectorat britannique sur l'Oman et sur Mascate est une des conditions nécessaires de cette hégémonie. Assurément, lord Curzon et ses agents nous ont habitués à des procédés qui dépassent sensiblement les tendances du Foreign Office. Il est pourtant à craindre que si la métropole n'encourage pas leurs agissements, elle ne répudie en rien les résultats auxquels ils aboutissent. Personne ne peut, dès lors, mettre en doute que la situation à Mascate soit, en ce moment, des plus sérieuses, et qu'elle impose à notre diplomatie beaucoup de vigilance et d'attention.

Le moment était donc bien choisi pour qu'il en fût parlé à la tribune. Et ce n'est pas sans curiosité ni impatience que, pour notre part, nous at-

tendions les déclarations de M. le ministre des Affaires étrangères sur ce sujet.

M. Delcassé a affirmé, comme il convenait, l'égalité de droits que donne à la France et à l'Angleterre le traité de 1862, et il a rattaché à cette convention le dépôt de charbon que nous avons obtenu du sultan de Mascate en 1899, comme l'Angleterre, trente ans plus tôt, avait obtenu le sien.

La seule place favorable à l'établissement de ce dépôt de charbon, a-t-il ajouté, était justement celle où l'Angleterre s'était installée. Puisque l'occasion m'en est offerte, je tiens à constater devant la Chambre que l'Angleterre a consenti à modifier l'aménagement de son dépôt pour nous permettre, sur le même emplacement, d'organiser le nôtre.

Ce dépôt rend des services précieux aux bâtiments de notre marine, que la protection de nos intérêts y appelle fréquemment.

Jusqu'à présent, rien dans les actes du gouvernement anglais ne dénote le désir de s'affranchir des obligations du traité de 1862. Mais ce que je vois, c'est l'importance des intérêts qui nous ont amené à le conclure. Ce que j'ai fait pour les sauvegarder et les fortifier dans le passé est, je pense, une garantie suffisante de la sollicitude que je continuerai à leur témoigner.

Si brèves que soient ces déclarations, nous nous plaignons à enregistrer l'assurance que notre dépôt de charbon n'existe pas que sur le papier, et que, d'autre part, l'Angleterre reste fidèle au traité de 1862. Nous n'avons jamais voulu confondre ici les actes, souvent hostiles, de ses agents locaux obéissant à des inspirations locales, avec les desseins supérieurs de sa politique. Seule la confusion possible des résultats nous a paru dangereuse pour nos intérêts, parfois trop timidement défendus.

Mais cette inquiétude suffirait à faire regretter que le ministre n'ait pas cru devoir s'étendre davantage sur toutes ces affaires d'Arabie, où nous rencontrons des rivalités ardentes et dont M. Deloncle avait parlé. Ni du chemin de fer de Bagdad, ni de Cheikh-Saïd, ni, à Mascate même, de la protection qui semble si compromise des boudes francisés, il n'a fait mention. Et tant de questions posées avec à-propos sont restées sans réponse autorisée.

Certes, nous ne doutons pas que M. le ministre des Affaires étrangères pense, sur les intérêts français dans l'Asie Occidentale, plus de choses qu'il n'en a pu dire, et qu'il est décidé à les soutenir, partout et, s'il était nécessaire, contre tous. Toutefois, les grandes combinaisons extérieures ne sont pas toujours les plus fructueuses; et il n'est pas à la mesure de chacun, par le seul fait qu'on détient le pouvoir, d'en user exclusivement. De même les rapprochements sentimentaux entre deux peuples parce qu'ils sont de même race peuvent donner matière à d'éloquentes paroles; les ententes d'intérêts avec des peuples d'autre race, souvent plus solides et plus fortes, renferment moins de déceptions.

En Arabie, chacune des questions qui se posent,

est, prise séparément, assez modeste; mais leur ensemble intéresse hautement l'avenir de la France comme puissance musulmane et comme puissance extrême-orientale. Il n'est pas indifférent, pour nous, d'être quelque chose ou de n'être rien sur les bords d'une péninsule qui est le centre de l'Islam et la clef des routes de l'Extrême-Orient.

D'un autre côté ce n'est pas avec l'Italie, quoi qu'on en dise, que nous solutionnerons les problèmes internationaux soulevés dans la Méditerranée et dans l'Asie Occidentale. Plus qu'avec elle, nous devons compter avec l'Angleterre. Entre cette défiance et cette hostilité de principe que certains préconisent à tort, et cette apparence de faiblesse qui s'est quelquefois manifestée, il y a pour la France, vis-à-vis de sa puissante voisine, une attitude intermédiaire, plus cordiale que la première, plus ferme que la seconde.

Si notre diplomatie sait envisager les affaires d'Arabie sous ce double et pratique aspect, nous avons pleine confiance que les intérêts qui en dépendent seront sauvegardés.

J. I. T.

LE LIVRE JAUNE

SUR L'ÉVACUATION DE CHANGHAI

Notre ministre des Affaires étrangères a tout récemment publié un *Livre jaune* sur l'occupation et l'évacuation de Changhaï. Ce document, qui comprend 54 dépêches, s'ouvre par une dépêche de M. de Bezaure, consul général de France à Changhaï, à M. Delcassé. Dans cette dépêche, datée du 8 août 1890, M. de Bezaure annonce que l'amiral Seymour et le consul d'Angleterre ont demandé l'envoi immédiat de 3.000 hommes pour la défense de la concession internationale de Changhaï et conclut que « les autorités chinoises et les autres consuls verraient avec satisfaction débarquer des troupes françaises qui ne laisseraient pas à une puissance seule le soin de défendre Changhaï ». Notre consul fit plusieurs autres communications au sujet de l'arrivée des troupes anglaises. Le 16 août, le ministre des Affaires étrangères l'avertit que « si des troupes étrangères sont débarquées pour la protection des concessions, nous suivrons au plus tôt leur exemple. Dans ce cas, ajoute le ministre, vous préviendrez le vice-roi de l'obligation où nous serons de faire participer un contingent de nos troupes à la protection de la concession française, en marquant bien que cette mesure nous est inspirée par le ferme désir de maintenir l'intégrité du territoire chinois et de coopérer avec les autorités indigènes à la protection de nos intérêts ».

Les conditions et le caractère de notre intervention avaient été ainsi nettement établis. Les Anglais ayant débarqué leur premier contingent le 18 au matin, ce même jour, le commandant de

l'*Amiral Charner* mettait à terre un détachement de 50 marins.

Ce détachement fut bientôt fortifié, vers la fin d'août, par trois compagnies d'infanterie de marine et une batterie d'artillerie. Le 6 septembre, 400 hommes de troupes allemandes débarquèrent à leur tour à Changhaï. Le 9 septembre, le Japon débarquait 600 marins. Certains de ces contingents furent, par la suite, augmentés ou diminués; mais ils y restèrent tous plus ou moins nombreux jusqu'au mois de décembre 1902.

Dès le 31 mai 1901, cependant, le vice-roi de Nankin avait fait pressentir notre représentant pour savoir quand nous retirerions nos troupes de Changhaï. Il n'aurait pas été prudent alors d'accéder à cette demande; aussi se reproduisit-elle au cours de l'année 1902. « Nous venons de recevoir, télégraphiait, le 31 juillet 1902, lord Lansdowne à sir E. Monson, un appel de la part du gouvernement chinois afin de retirer nos troupes de Changhaï. Avant de prendre une décision quelconque, nous serions désireux de connaître l'avis du gouvernement de la République. Toutefois, nous ne voyons aucun inconvénient. Une réponse dans ce sens a été communiquée au gouvernement chinois. »

C'est peu après cette dépêche qu'est apparue la prétention légitime que l'évacuation devait être concertée et simultanée et qu'elle devrait comprendre sans exception tous les contingents étrangers. M. Delcassé ajoutait que, si les circonstances amenaient une puissance quelconque à établir ou à rétablir à Changhaï un contingent militaire, quelle qu'en fût l'importance, nous nous réservions d'y renvoyer telle force que nous jugerions à propos.

Voici, au reste, une circulaire de M. Delcassé aux représentants de la France à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Rome, Washington, Tokyo et Berlin. Cette circulaire, la pièce la plus importante du *Livre jaune*, est datée du 3 octobre 1902; elle résume bien la situation :

Paris, le 3 octobre 1902.

Au mois de juillet dernier, le gouvernement chinois s'est adressé au gouvernement britannique, qui, le premier, avait débarqué des troupes à Changhaï à la suite des événements de 1900, pour lui demander et le prier de demander à la France, à l'Allemagne et au Japon l'évacuation de cette ville par les troupes étrangères qui y sont encore stationnées. La proposition anglaise, tendant à ce que ces troupes soient retirées simultanément le 1^{er} novembre prochain, est soumise à l'examen des gouvernements intéressés. Il paraît utile de rappeler, pour votre information, les faits qui ont motivé l'occupation de Changhaï par des contingents étrangers.

Au mois de juin 1900, alors que l'insurrection des Boxeurs menaçait la sécurité de tous les étrangers dans le Nord de la Chine et que les puissances étaient privées de toute communication avec le gouvernement impérial, les vice-rois de Ou-tchang et de Nan-king, dans la pensée d'éviter à leur pays l'aggravation d'un conflit international, dont les conséquences leur paraissaient redoutables, s'étaient portés garants du maintien de l'ordre dans la région soumise à leur influence. De son côté, le corps consulaire à Changhaï avait promis à ces hauts mandarins que les gouvernements alliés s'abstiendraient d'intervenir

dans les provinces centrales et méridionales, tant que la tranquillité n'y serait pas troublée.

Au mois de juillet, l'Angleterre, jugeant que ses intérêts à Changhaï n'étaient pas suffisamment garantis par les promesses des mandarins, résolut de coopérer aux mesures de police dont le vice-roi de Nan-king avait assumé la charge. Le 27 juillet, l'amiral Seymour se rendait auprès de lui afin d'obtenir que les forts de Woosung fussent momentanément cédés au gouvernement britannique pour y établir un campement de troupes anglaises et, sur le refus du vice-roi, proposait le débarquement immédiat de 3.000 hommes en vue de la défense de la concession internationale à Changhaï. Lieou-Kouen-Yi n'opposa pas d'objection à ce dernier projet.

C'est alors que le corps consulaire, réuni en assemblée et avisé de la mobilisation d'une partie de la garnison de Hong-kong qui se tenait prête à partir au premier appel, décida l'envoi d'un télégramme identique à chacun des gouvernements intéressés pour demander qu'une force combinée de 10.000 hommes fût envoyée à Changhaï, toute action isolée ne pouvant que nuire aux intérêts généraux en cause.

Au reçu du télégramme de M. de Bezaure, le gouvernement de la République estima que, si des troupes étrangères étaient débarquées, nous nous trouverions dans la nécessité de suivre l'exemple qui nous était ainsi donné, et décida qu'en ce cas un bataillon d'infanterie ainsi qu'une batterie d'artillerie seraient sans retard détachés à Changhaï pour la défense de notre concession. Toutefois, afin de prévenir tout malentendu, M. de Bezaure fut invité à marquer au vice-roi Lieou-Kouen-Yi que notre décision était inspirée par le ferme désir de maintenir l'intégrité du territoire chinois, tout en coopérant avec les troupes indigènes pour la sauvegarde de nos intérêts.

Ainsi, tandis que les troupes britanniques entraient à Changhaï, un détachement de marins de nos croiseurs y débarquait de son côté, et il y était remplacé quelque temps après par un contingent venu d'Indo-Chine.

Deux autres puissances ne tardèrent pas à prendre des dispositions analogues. Le 3 septembre, le consul d'Allemagne notifiait à ses collègues l'intention de son gouvernement de faire débarquer un détachement de 450 hommes, qui arriva le 6 à Changhaï, et, de son côté, le Japon envoya 600 hommes trois jours après.

L'année suivante, le rétablissement de l'ordre dans le Tche-li et le retrait graduel des troupes internationales qui avaient opéré dans cette province ne marquèrent pas, ainsi que l'aurait désiré le vice-roi, le terme de l'occupation de Changhaï.

Cependant, le 14 septembre de la même année, le corps consulaire, saisi par le consul des États-Unis d'une démarche de Lieou-Kouen-Yi tendant à obtenir l'évacuation, décida que la question serait soumise à l'examen des gouvernements intéressés.

Le lendemain, l'Angleterre retirait 750 hommes, ce qui ramenait son contingent à 957 hommes. A ce moment, le contingent allemand, qui avait été renforcé depuis le mois de septembre 1900, s'élevait à 1.200 hommes; le contingent japonais était réduit à 200 hommes. Quant au contingent français, il comprenait, comme au début de l'occupation, 750 hommes.

C'est le 1^{er} août 1902 que le cabinet de Saint-James s'est fait officiellement, auprès des cabinets de Paris, de Berlin et de Tokyo, l'interprète du désir du vice-roi, de voir cesser enfin l'occupation de Changhaï.

Je vous ai fait connaître que le gouvernement de la République ne voit aucune objection à cette mesure, à la condition qu'elle soit concertée et simultanée, et qu'elle comprenne tous les contingents étrangers. Il demeure entendu, d'autre part, que, si une puissance quelconque est amenée dans l'avenir à débarquer des troupes à

Changhaï, nous nous réservons d'y renvoyer telle force que nous jugerons à propos.

Actuellement, le gouvernement britannique, qui a déclaré que ses intentions étaient entièrement conformes aux nôtres, suggère de fixer l'évacuation simultanée au 1^{er} novembre prochain.

J'ai prié nos représentants auprès des gouvernements allemand et japonais de s'enquérir si ceux-ci seraient disposés à accepter cette date.

On sait que le départ des contingents, primitivement fixé au 1^{er} novembre, n'eut lieu qu'à la fin de décembre, car il ne fut pas commode de réaliser cette simultanéité demandée par la France, l'Allemagne et le Japon.

Pour intéressant que soit le *Livre jaune* publié par notre ministère des Affaires étrangères, il l'est moins que le *Livre bleu* publié sur la même question par la Grande-Bretagne. Nous avons parlé de ce très important document dans le Bulletin du Comité de décembre dernier et nous n'avons pas à y revenir; mais il convenait de le rappeler ici, car il complète le *Livre jaune* de façon fort curieuse et sur un point très important, à savoir l'attitude de l'Allemagne. On y constate, comme du reste M. de Richthofen l'a déclaré à la commission du budget du Parlement allemand, que l'Empire allemand s'est efforcé, d'une part de rester d'accord avec les autres puissances, et d'autre part de protéger ses nationaux et ses intérêts économiques. « Nous avons, ajoute M. de Richthofen, consenti à évacuer Changhaï, parce que nous avons pensé que nos intérêts ne couraient aucun danger si nous laissions aux troupes chinoises le soin de maintenir l'ordre. Il n'y a plus de troupes étrangères que dans le Petchili, et leur effectif total est de 7.400 hommes. »

Somme toute, l'histoire de cette occupation et de cette évacuation de Changhaï n'est pas l'un des épisodes les moins suggestifs de l'action européenne en Chine, lors du dernier soulèvement boxeur.

LA SITUATION MONÉTAIRE

EN EXTRÊME-ORIENT

SIAM, PHILIPPINES, INDO-CHINE

La situation monétaire en Extrême-Orient, qui a déjà été examinée à différentes reprises dans le Bulletin (1), a besoin d'être envisagée dans son ensemble, si l'on veut comprendre combien l'Indo-Chine a intérêt à ne pas rester dans le *statu quo*.

Quand on se reporte à vingt ans en arrière, on voit que, partout, en Extrême-Orient, l'argent cir-

(1) E. PAYEN, Le problème monétaire en Indo-Chine, janvier 1903, t. III, p. 26. — J. F., La question monétaire en Extrême-Orient et les États-Unis, février 1903, t. III, p. 63; — La crise de l'argent en Extrême-Orient, janvier 1903, t. III, p. 42.

culait et servait seul de monnaie dans les transactions internationales. La roupie, la piastre mexicaine, le dollar servaient indistinctement pour la circulation intérieure des différents pays, ou pour le commerce avec l'étranger. Mais quels changements se sont produits depuis lors!

Au Nord, l'Asie Russe, à peine explorée, peu peuplée, n'avait presque pas de rapports commerciaux avec l'Extrême-Orient; la Russie n'avait d'ailleurs qu'une monnaie de papier dépréciée, qui ne pouvait passer les frontières de l'empire. Aujourd'hui au contraire, avec le Transsibérien et son annexe le Transmandchourien qui pénètre le Nord de la Chine, la Russie prend et va prendre une part de plus en plus grande dans le commerce de la Chine; et comme ce grand empire a maintenant une circulation d'or, que de plus il possède sur son territoire, aussi bien dans l'Oural que dans la région de l'Amour, des mines d'or assez riches, le métal jaune ne tardera pas sans doute à pénétrer dans l'empire chinois, et l'influence de la Russie, prépondérante à Pékin, peut avoir pour effet, à un moment donné, de pousser le Céleste Empire à adopter l'or comme monnaie internationale. Nous savons d'autre part que les États-Unis agissent plutôt en sens contraire, dans l'intérêt de leurs mines d'argent. Que résultera-t-il de cette lutte d'influence? Il est assez difficile de le prévoir à l'heure actuelle: cela dépend surtout du plus ou moins de résistance que les Chinois opposeront à l'ingérence des étrangers.

Le Japon a depuis longtemps adopté l'étalon d'or: le yen, qui était autrefois une monnaie d'argent se rapprochant du dollar ou de la piastre, sert maintenant d'unité monétaire or. La réforme fut faite d'ailleurs avec un peu trop de précipitation et a produit dans la vie économique du pays des troubles profonds: un renchérissement subit du coût de la vie, de la main-d'œuvre, enfin une crise industrielle intense. Tous ces phénomènes semblent avoir à peu près disparu. Le Japon a repris peu à peu son équilibre; l'Angleterre lui prête l'appui de ses énormes capitaux, les emprunts japonais sont cotés à Londres, et les banques japonaises opèrent sans la moindre difficulté des remises en or sur l'Europe.

Nous ne faisons que mentionner la réforme monétaire accomplie dans l'Inde de 1893 à 1898: elle a été étudiée ici même, et souvent donnée en exemple. En fait, l'Inde, qui avait été pendant si longtemps un des plus importants débouchés pour le métal blanc, ne voit plus augmenter sensiblement sa circulation d'argent: les roupies d'argent continuent à être employées pour les besoins courants; le gouvernement s'est même vu obligé dans les dernières années, de faire frapper de nouvelles roupies, les anciennes étant insuffisantes. Mais la quantité d'or qui entre dans l'Inde augmente d'année en année, et dès maintenant les transactions avec l'étranger se font sur la base de l'or.

Enfin deux pays viennent d'opérer une réforme, aux portes mêmes de l'Indo-Chine, ce sont le Siam et les Philippines.

SIAM

Le Siam a agi sans doute, dans la circonstance, à l'instigation de l'Angleterre et du Japon, qui projettent d'exécuter de grands travaux publics, et que la baisse de l'argent gênait pour les opérations financières, conséquences de ces travaux.

Jusqu'ici l'unité monétaire officielle était le tical; toute personne en présentant des piastres à la Monnaie siamoise pouvait demander que ces piastres fussent frappées en ticaux, à raison de 5 ticaux pour 3 piastres; le tical valait donc 3 francs d'argent environ. Or avec la baisse persistante de l'argent, le Siam, ou plutôt les pays qui ont en vue l'entreprise de travaux importants ont pensé qu'il faudrait soit abandonner ces projets, soit augmenter les impôts, puisque les recettes budgétaires se font en argent et que les dépenses prévues étaient payables en or. Il restait une autre ressource: transformer l'étalon monétaire. Les Anglais, qui sont depuis quelques mois très influents au Siam, décidèrent le roi à suivre l'exemple des Indes, c'est-à-dire à adopter les mesures suivantes: 1° arrêter la frappe de l'argent, 2° fixer un taux d'échange assez élevé entre les monnaies d'argent existantes et la livre sterling. La raréfaction des monnaies d'argent devait avoir pour effet de rehausser le change.

Au moment où ces mesures ont été prises, c'est-à-dire en décembre dernier, le tical s'échangeait à raison de 20 ticaux par livre sterling, alors qu'au pair, la livre devrait s'échanger contre 8,5 ticaux. Le gouvernement avait décidé tout d'abord que le taux d'échange serait de 17 ticaux par livre sterling, ce qui impliquait un cours de change plus élevé que le cours pratiqué à cette époque. Aussi les banques étrangères réclamèrent; elles avaient en dépôt des sommes importantes appartenant au gouvernement siamois et auraient éprouvé une grosse perte, s'il leur avait fallu rembourser celui-ci d'après le taux ci-dessus. Elles obtinrent donc de se libérer suivant l'ancien taux, à raison de 3 dollars contre 5 ticaux, taux d'échange ancien; et comme elles trouvaient sur le marché libre des piastres en abondance, elles achetèrent immédiatement l'équivalent en dollars d'une somme de 6 millions de ticaux, dus à l'État. Enfin, elles obtinrent que, jusqu'en mars, le taux d'échange fût maintenu à raison de 20 ticaux par livre sterling, ce qui leur permettait de régler les opérations en cours sur l'ancien taux. Après cette date, c'est-à-dire à partir de maintenant, le taux d'échange doit s'élever progressivement jusqu'à 17 ticaux par livre sterling, ce qui représente à peu près pour l'argent une perte de 50 0/0 par rapport au pair. L'opération va donc s'effectuer dans des conditions moins avantageuses que pour les Indes. En effet, la roupie valait au pair 2 shillings, et, lors de la réforme de 1899, on a décidé que 15 roupies s'échangeraient contre une livre sterling: 15 roupies valant au pair 30 shillings, et la livre sterling valant 20 shillings, cela revenait à dire que 30 shillings de monnaie indienne d'argent ne s'échangeraient que contre

20 shillings de monnaie anglaise d'or, en un mot que l'argent perdrait légalement un tiers de son ancienne valeur, par rapport à l'or. Au Siam, la réforme monétaire va s'effectuer avec une perte, pour l'argent, de 50 0/0 de sa valeur. Encore n'a-t-on pas pris pour base le cours actuel de l'argent par rapport à l'or, car la perte dépasse 50 0/0. Mais, grâce aux moyens dont disposent les gouvernements pour raréfier les monnaies légales en circulation et en rehausser par suite la valeur, le cours commercial du tical, par rapport à l'or, ne tardera sans doute pas à se rapprocher du cours officiel d'échange adopté par le gouvernement siamois.

PHILIPPINES

La situation monétaire des Philippines n'exerçait jusqu'à présent qu'une influence très secondaire sur celle des autres pays d'Extrême-Orient : autrefois, ces îles avaient surtout des rapports commerciaux avec l'Espagne, et depuis la conquête, les Etats-Unis ne paraissent pas s'être préoccupés de favoriser l'essor de leurs nouvelles possessions. Toutefois, avec les tendances des Américains à diriger à leur profit le mouvement commercial du monde entier, il est probable que les Philippines ne tarderont pas à sortir de l'état de stagnation où elles se trouvent depuis la fin de la guerre. La réforme monétaire qui vient d'être adoptée a donc plus d'importance pour l'avenir que pour le présent, et elle éclaire en particulier les vues du gouvernement américain sur la situation monétaire en général, lorsque ces questions ne sont pas envisagées au point de vue des intérêts de la politique extérieure, ce qui a lieu bien souvent en pareille matière.

Pendant l'occupation espagnole, et jusqu'à ces derniers temps, la circulation des Philippines était approvisionnée par des dollars d'argent mexicains et une petite quantité de billets émis par la banque hispano-philippine. La monnaie en cours était donc sujette à toutes les fluctuations de valeur des dollars mexicains, provenant non seulement de la variation de valeur du métal argent, mais encore de l'approvisionnement de ces pièces par la monnaie mexicaine. C'était, à coup sûr, une situation anormale, et les Etats-Unis comprirent qu'il importait de donner à leurs possessions asiatiques un régime monétaire autonome. Un commissaire, M. Charles Conant, fut envoyé aux Philippines pour étudier la question, et, après une enquête approfondie, conclut à l'adoption d'un régime analogue à celui de l'Inde, c'est-à-dire au bimétallisme mitigé, avec double circulation d'argent et d'or, le montant de la première étant limité par le gouvernement. Les conclusions de M. Conant viennent d'être adoptées par le Congrès des Etats-Unis (à la fin de février), et le régime monétaire des Philippines est désormais établi sur les bases suivantes : le dollar américain en or sera l'unité monétaire, mais les dollars d'argent avec effigie spéciale continueront à servir pour les transactions courantes; la frappe en sera réservée au gouvernement, qui les émettra

suivant les besoins de la circulation; enfin, le rapport de valeur entre les deux métaux est de 32 à 1, au lieu de 16 à 1, qui est l'ancien rapport monétaire américain. La nouvelle monnaie aura donc le poids et les dimensions du dollar américain d'argent, mais ne vaudra qu'un demi-dollar en or. Comme elle sera inutilisable en dehors des Philippines, à cause de sa frappe spéciale, et que sa valeur légale d'échange avec l'or sera supérieure, longtemps sans doute, à la valeur commerciale, il n'y a pas à craindre de voir cette monnaie quitter le territoire; mais la grosse difficulté sera certainement de maintenir, sinon dans la circulation, du moins dans les banques, une quantité d'or suffisante pour que l'échange entre les deux métaux se fasse d'une manière effective.

Le taux d'échange adopté est le même aux Philippines qu'au Siam; il consacre la perte de 50 0/0 du métal argent : c'est là une indication à retenir pour l'Indo-Chine.

INDO-CHINE

Quelle sera l'influence des réformes monétaires du Siam et des Philippines sur l'Indo-Chine ?

L'Indo-Chine a pour monnaie légale la piastre : c'est une décision du commandant en chef du corps d'occupation, le 18 avril 1862, qui attribua le cours légal aux piastres mexicaines de bon aloi dans toute l'étendue de la Cochinchine française, et, depuis cette époque, la piastre a toujours continué à circuler dans la colonie et à régler les transactions commerciales faites par celle-ci avec l'étranger. Mais naturellement la piastre, qui valait au pair 5 fr. 55, a baissé peu à peu, suivant la marche descendante du métal argent. Son rayon d'action a diminué et diminue de jour en jour. Il y a peu d'années encore, la piastre mexicaine circulait dans tout l'Extrême-Orient, parce que sur tous les grands marchés commerciaux, de Hong-kong, Changhaï, Singapour, elle était acceptée; dans les pays mêmes qui ne l'admettaient pas, comme l'Inde, il était facile de la transformer en monnaie du pays, en roupies, puisque les hôtels des Monnaies étaient ouverts à la frappe libre. Mais la fermeture des Monnaies indiennes, les réformes successives opérées au Japon, puis aux Philippines et au Siam, ont pour effet de diminuer le champ d'action de la piastre mexicaine. Aujourd'hui, la Chine, l'Indo-Chine et Singapour sont à peu près les seules contrées où circule facilement la piastre mexicaine. N'y a-t-il pas à craindre dès lors que notre colonie asiatique ne soit inondée de ces pièces? On sait, en effet, que la Cochinchine exporte de très grandes quantités de riz, payables en piastres. La balance commerciale se soldant presque toujours par un excédent d'exportations assez considérable, le solde se règle par une importation de piastres. Or, la baisse même de l'argent a favorisé et favorise de plus en plus l'extension des achats de riz par l'étranger : le nombre des piastres qui entreront en Indo-Chine aura donc tendance à augmenter, si on n'avise en temps utile.

Jusqu'ici le fait pour l'Indo-Chine d'avoir la piastre comme unité monétaire ne présentait pas grand inconvénient. Son budget ne comprenait guère que des recettes et des dépenses locales, évaluées et payées en argent. Son commerce se faisait surtout avec des pays à monnaie d'argent. Mais depuis quelques années, l'orientation politique et économique de l'Indo-Chine s'est modifiée. Les recettes continuent à se faire en piastres, mais une grande partie des dépenses sont évaluées en francs, comme les traitements des fonctionnaires, dont le nombre augmente sans cesse; l'Indo-Chine a fait, de plus, deux emprunts de chemins de fer, dont les arrérages sont payables en or. Il résulte de tout ceci que le budget des dépenses peut être affecté d'une manière très sensible par une baisse de l'argent par rapport à l'or, et que le gouvernement local sera obligé, pour maintenir l'équilibre budgétaire, soit d'augmenter les impôts, soit de diminuer les dépenses, soit enfin d'opérer une réforme monétaire ayant pour but de stabiliser le cours de la piastre.

Le problème qui se pose actuellement pour notre colonie indo-chinoise est des plus graves. Commerçants, industriels, colons, fonctionnaires y sont intéressés, et c'est pourquoi la question a déjà été discutée dans la presse, dans les réunions d'économistes, par tous ceux qui ont une compétence spéciale en matière monétaire.

Deux opinions se sont dégagées avec netteté : 1° celle des partisans convaincus de l'étalon d'or ; 2° celle des personnes qui croient qu'en Extrême-Orient le rôle de l'argent, comme monnaie internationale, n'est pas terminé, et qui sont disposées au maintien du *statu quo*.

Les premiers font valoir que la situation monétaire en Extrême-Orient s'est complètement modifiée depuis quelques années : l'Asie Russe, et par suite la Mandchourie, qui en dépend au point de vue économique, le Japon, les Philippines, le Siam, les Indes, c'est-à-dire la plus grande partie du monde asiatique, emploient déjà ou emploieront d'ici peu l'or pour leurs transactions avec l'étranger : l'argent restera sans doute dans la circulation intérieure et se répandra même de plus en plus dans la population, pour remplacer la monnaie de cuivre plus lourde et incommode ; mais il sera réduit au rôle secondaire qu'il occupe dans le reste du monde. Pourquoi, dès lors, laisser l'Indo-Chine, seule avec la Chine, au régime de l'argent ?

Cette opinion pourrait se soutenir, à la rigueur, si l'Indo-Chine, comme le Mexique, comme les États-Unis, possédait de riches mines d'argent et cherchait, par suite, un débouché pour ce produit d'une nature spéciale. Mais, loin de produire de l'argent, l'Indo-Chine importe la monnaie qui lui est nécessaire ; elle n'a même pas de monnaie propre et se sert en grande partie de piastres mexicaines, dont elle ne peut contrôler les émissions ; elle est, par suite, à la merci soit d'une émission exagérée de ces monnaies, soit de leur retrait, ce qui est peu vraisemblable, mais toujours possible. Cette situation était admissible

tant que la piastre mexicaine avait une large circulation en Extrême-Orient ; elle ne l'est plus aujourd'hui. Enfin le commerce de l'Indo-Chine se faisait autrefois presque exclusivement avec la Chine et Singapour, pays à monnaie d'argent ; maintenant, au contraire, tout en restant très actif avec la Chine, il se développe de plus en plus avec la France et même l'Europe. Or c'est un principe connu en économie politique, que le régime monétaire d'un pays doit se modeler sur celui des nations avec lesquelles il fait le commerce le plus important. C'est une des raisons pour lesquelles l'Inde a adopté récemment l'étalon d'or : l'Angleterre étant le plus gros client et le plus grand fournisseur de l'empire indien, celui-ci avait tout intérêt à prendre la livre sterling comme unité monétaire.

Les adversaires de l'étalon d'or répondent que les rapports de l'Indo-Chine avec la Chine sont trop importants pour qu'on risque de les compromettre en excluant la piastre mexicaine de notre colonie. L'exportation des riz de Cochinchine se fait, dit-on, principalement, à Hong-kong, d'où ils sont réexpédiés dans l'intérieur de la Chine ; or, les acheteurs chinois n'ont pas d'autre moyen de régler le montant de leurs transactions que d'envoyer à Saïgon des piastres mexicaines ou leur équivalent en traites. Cette objection n'a pas, suivant nous, grande valeur : sur une place commerciale aussi importante que Hong-kong, les banques sont habituées aux opérations de change les plus compliquées, et il ne serait pas plus difficile aux marchands chinois de payer en monnaie d'or leurs achats de riz que les importations de marchandises européennes.

On peut toutefois faire une objection assez sérieuse. Si on adoptait l'étalon d'or en Indo-Chine, il faudrait établir un rapport fixe d'échange entre l'ancienne monnaie, la piastre, et la nouvelle monnaie d'or. Dans l'Inde, le rapport légal a été fixé à un taux un peu supérieur au taux commercial en vigueur au moment de l'adoption ; la réforme a donc eu pour effet de rehausser fictivement la valeur du métal argent, par suite le prix de toutes les marchandises, en un mot le coût de la vie. Il en est résulté, dit-on, une aggravation considérable des charges de la population ; la famine a sévi plus rigoureusement que jamais, et le gouvernement de l'Inde a dû inscrire à son budget un crédit considérable pour venir en aide aux affamés. Certains esprits considèrent cette situation comme une conséquence directe de la réforme monétaire indienne, et prédisent les mêmes effets en Indo-Chine. N'y a-t-il pas là une erreur, ne faut-il pas voir une simple coïncidence entre les famines indiennes et la réforme monétaire, non une relation de cause à effet ?

Certes, nous pensons que le premier but d'un gouvernement, et surtout d'un protectorat, est d'assurer aux populations indigènes le maximum de bien-être ; et si la réforme monétaire projetée avait pour effet de réduire à la misère les milliers d'agriculteurs annamites qui ont fait de la Cochinchine un des pays les plus riches d'Asie,

nous ne conseillerions pas une mesure de ce genre. Mais il y a là une exagération, contre laquelle il faut se mettre en garde. Sans doute, l'adoption de l'étalon d'or au Siam va avoir pour conséquence de donner un avantage aux riz de Saïgon sur ceux de Bangkok, et plus la valeur de la piastre baissera par rapport au taux d'échange adopté par le Siam, plus la prime sera forte en faveur des riz de Cochinchine, plus la culture de ceux-ci s'étendra, peut-être même au détriment des autres cultures nécessaires à la subsistance de la population indigène : il y aurait, par suite, à craindre le danger de la monoculture, qui a été si funeste autrefois à bien des colonies tropicales. Enfin, si la baisse de la piastre favorise l'exportation des riz, elle entrave en sens inverse, l'importation de tous les produits provenant des pays à monnaie d'or, à destination des pays à monnaie d'argent. Par suite, les rapports entre l'Indo-Chine et la Chine deviendront d'autant plus étroits que s'accroîtra la baisse de l'argent, tandis que les relations entre l'Indo-Chine et la métropole deviendront plus difficiles.

Il est donc urgent, suivant nous, de prendre au moins des mesures provisoires en Indo-Chine. La première consiste à interdire l'entrée des piastres mexicaines. La piastre, chassée successivement du Siam et des Philippines, ira se réfugier en Indo-Chine, où elle a libre cours; et cela, d'autant mieux que les exportations de riz seront plus importantes : donc, plus on attendra pour adopter cette mesure préservatoire d'interdiction, plus le stock de piastres augmentera en Indo-Chine et plus la réforme deviendra difficile et coûteuse.

Si, de plus, on laisse s'accroître la baisse du métal argent; si le cours de la piastre, dont la valeur nominale est de 5 fr. 55, s'établit pendant plusieurs mois au-dessous de 2 francs, il sera fort difficile d'adopter, comme taux d'échange entre l'or et l'argent, le cours de 2 fr. 50 qui consacrerait une perte de 50 0/0, comme aux Philippines et au Siam. Il y aurait un certain intérêt, au moins pour les calculs de change, à établir en Extrême-Orient un taux d'échange uniforme entre l'or et l'argent, et à constituer ainsi une sorte d'union monétaire bimétallique, dans laquelle les monnaies d'argent en usage auraient la même valeur par rapport à l'or, sans pouvoir toutefois s'échanger entre elles. Pourquoi dès lors attendre que la baisse de l'argent s'accroisse et que le cours commercial de la piastre ne permette plus d'opérer la réforme, en prenant pour base le prix de 2 fr. 50, sans léser beaucoup d'intérêts privés, sans provoquer les plaintes des commerçants, des colons, qui auraient traité des affaires à un cours s'écartant beaucoup du cours adopté?

Nous nous associons donc pleinement aux conclusions présentées par M. Paul Leroy-Beaulieu dans la discussion qui a eu lieu à la Société d'Economie politique les 5 janvier et 5 février derniers : 1° suspension de la frappe libre des monnaies indo chinoises, de la piastre dite de commerce; 2° interdiction à l'entrée des piastres

mexicaines; 3° suppression du droit de sortie (3 0/0 *ad valorem*) qui existe actuellement sur l'argent.

Par le fait seul que, à la suite de ces mesures, l'abondance de la monnaie sera moindre, cette monnaie aura tendance à augmenter de valeur; on verra de cette façon si on peut arriver à stabiliser le change de la piastre aux environs de 2 fr. 50. En même temps, il faudrait constituer, soit dans les caisses du Trésor colonial, soit à la Banque de l'Indo-Chine, un stock d'or qui permettrait, à un moment donné, d'échanger les piastres contre des pièces de 10 et de 20 francs, d'abord à un taux variable suivant les cours du marché; puis à un taux fixe, le jour où la réforme pourrait être accomplie sans inconvénient.

Les expériences faites récemment en Asie et les discussions théoriques des spécialistes concordent pour montrer l'urgence des solutions à adopter. C'est maintenant au gouvernement qu'il appartient de prendre les décisions nécessaires et de ne pas laisser se prolonger une situation funeste aux intérêts actuels de la colonie et pleine de dangers pour l'avenir.

J. F.

LA SITUATION POLITIQUE AU JAPON

Depuis que nous parlions ici même, de la situation politique au Japon, l'orientation des partis s'est précisée.

Le Parlement et le gouvernement sont restés d'accord sur le but à atteindre; ils réclament toujours l'un et l'autre l'augmentation de la flotte; mais ils se sont séparés sur le choix des moyens financiers qu'il convient de prendre pour arriver à ce résultat. Le ministère voulait maintenir l'impôt foncier voté, en 1898, pour cinq ans. Cet impôt produit 8 millions de yen par an. Cette somme aurait été mise à la disposition du département de la Marine. La Chambre s'est presque unanimement refusée à ratifier cette mesure. Elle a pensé que le pays ne comprendrait pas que l'Etat pût violer sa parole. On avait promis, en 1898, de maintenir le nouvel impôt foncier jusqu'en 1903; les deux grands partis ont estimé qu'il serait déloyal de changer la nature de cet impôt essentiellement temporaire et d'en faire un impôt définitif.

On comprendra mieux ces scrupules en se rappelant les circonstances dans lesquelles cet impôt fut voté. En 1898, le gouvernement proposait de porter l'impôt foncier à 4 0/0 pour les biens ruraux et à 5 0/0 pour les propriétés urbaines. C'était pour les deux classes de terres une augmentation de 2 1/2 0/0. Le Parlement refusa de ratifier cette mesure. Il accepta le chiffre de 5 0/0

(1) Bulletin de décembre 1902, p. 541.

pour les propriétés urbaines, mais ne consentit que le taux de 3,3 0/0 pour les biens ruraux. D'autre part, il fut convenu qu'il serait procédé à une nouvelle estimation de la valeur des terrains. Cette évaluation fut très sensiblement inférieure à la première. C'est ainsi que la réduction adoptée fut de 114.260.700 yen pour les rizières et de 35.138.700 yen pour les autres champs. La diminution totale fut donc à peu près de 149 millions 1/2.

La majoration de l'impôt foncier, qui, basée sur l'ancienne valeur des propriétés, devait produire 11.778.000 yen, ne donna donc plus que 8 millions de yen.

Les partisans du gouvernement prétendent, comme le *Japan Weekly Mail* du 13 décembre, que parallèlement l'Etat prenait des mesures pour dégrever les communes. De 1881 à 1898 en effet les prisons étaient entretenues aux frais des budgets locaux. Les dépenses annuelles du service pénitencier sont estimées à 3 millions 1/2. Le parti gouvernemental en conclut que les charges nouvelles imposées aux contribuables, du fait de la majoration de l'impôt foncier, ne s'élèvent qu'à 4 millions 1/2 de yen.

Ce raisonnement, d'apparence très rigoureux, n'a pas, en pratique, la valeur qu'on lui prête. L'organisation du Japon est encore très imparfaite. Tous les hommes d'Etat sont d'accord pour affirmer que les institutions doivent être améliorées. On dit ouvertement que les fonctionnaires ne sont pas à la hauteur de leur mission et que le gâchis financier existe plus ou moins dans toutes les administrations. Il est donc à craindre que les sujets du Mikado n'aient, d'une part, payé très exactement le nouvel impôt foncier sans être, d'autre part, dégrevés par les autorités locales. Ils ont sûrement subi la nouvelle taxe et n'ont fort probablement pas été détaxés, comme ils pouvaient légitimement s'y attendre puisque l'Etat prenait à sa charge l'entretien des prisons.

Nous ne saurions donc admettre l'argumentation du *Japan Weekly Mail*. Les deux grands partis de la Chambre ont pensé de même. Ils ont opposé aux objurgations du gouvernement un refus irréductible.

Aussi bien, après les discours des différents chefs de parti, le ministère ne devait se faire aucune illusion sur les négociations qui eurent lieu en vue d'arriver à un compromis. Dans un grand discours prononcé à une assemblée générale du parti constitutionnel (*Seiyukai*), le marquis Ito affirmait qu'il n'avait connu les intentions du cabinet que vers la fin de novembre. Il a, dit-il, profondément réfléchi avant de prendre une détermination. Il s'est convaincu de la nécessité d'augmenter la flotte; mais il ne saurait ratifier les mesures que le gouvernement compte prendre pour y arriver. Il est vrai que le peuple japonais ne refuse jamais de soutenir l'Etat dans ses projets patriotiques; mais il faut se souvenir que, si l'impôt foncier actuel ne s'élève qu'à 3,3 0/0, les budgets communaux et provinciaux en font monter le taux à plus du triple. Pour l'instant

donc, il ne lui semble pas opportun de maintenir l'augmentation de 1898.

La croissance a un peu fatigué le peuple japonais; pendant les sept dernières années, l'importation a toujours dépassé l'exportation. Plus de 500 millions de yen ont été ainsi drainés au dehors. On ne devrait pas oublier que, dans l'état actuel de l'industrie japonaise, toute augmentation de la flotte signifie achat à l'étranger de nouveaux bâtiments. Il est à souhaiter que l'empire soit bientôt en mesure de construire lui-même ses navires, comme cela se fait en Angleterre, en Allemagne et en France.

En attendant, concluait le marquis Ito, il faut viser le plus possible aux économies. En 1885, lorsqu'il était président du Conseil, les ressources du Japon n'étaient que de 76.400.000 yen et les dépenses se chiffraient à 94.500.000 yen. Il se souvient encore qu'il n'est parvenu à équilibrer ce budget qu'en retranchant impitoyablement toutes les dépenses qui n'étaient pas absolument indispensables. Il faut agir de même aujourd'hui. Les recettes sont estimées à 240 millions de yen. Il est impossible de les augmenter par de nouveaux impôts (1).

Le comte Okuma a exprimé à peu de chose près les mêmes idées dans une assemblée générale de la *Kenseihouto*.

Après avoir constaté que les élections s'étaient faites avec beaucoup de calme et sans pression gouvernementale, l'orateur a continué en ces termes :

« Les administrations municipales et départementales sont aussi mauvaises que possible. De récents incidents, à Tokyo et à Shizuoka, l'ont démontré avec malheureusement trop d'évidence. En 1900, il y a eu 232 fonctionnaires poursuivis pour concussion. Les budgets sont mal établis; l'exemple du désastre industriel de Kiou-siou (2) est frappant. On avait estimé que l'établissement de ces aciéries coûterait 4 millions de yen; puis on a demandé 12 millions 1/2, et maintenant on ne sait comment le pays se tirera de cette affaire. Il y a trop de fonctionnaires (3). A Portsmouth, il n'y a que 2 amiraux; à Yokosuka, il y a 7 de ces officiers généraux. Il faut supprimer une partie des fonctionnaires, mieux payer ceux que l'on conservera et exiger d'eux des services plus effectifs.

« On se demande ce que sont devenus les 530 millions de l'indemnité de guerre versée par la Chine.

« Il faut obtenir de nouvelles ressources par des économies. »

L'orateur estime, d'autre part, qu'il est de toute nécessité d'augmenter la flotte de guerre. Les Japonais ont émigré dans tous les pays, en Chine, en Corée, en Mandchourie, en Australie, en Amérique. Dans la Chine seule, il y a environ

(1) Des troubles agraires récents (à Tomita, département d'Osaka, par exemple) semblent donner raison au marquis Ito.

(2) Cf. Bulletin de décembre, p. 544.

(3) Le nombre des fonctionnaires civils était, en effet, de 46.000 en 1894, de 68.000 en 1898 et de 70.000 en 1902.

2.500.000 sujets du Mikado (1). Pour protéger tous ses nationaux, l'empire a besoin d'une flotte puissante. D'ailleurs l'intérêt que toutes les grandes puissances occidentales accordent aux affaires d'Extrême-Orient exige que le Japon soit fort.

Comme le gouvernement ne veut arriver à ce résultat qu'en maintenant l'impôt foncier à son taux actuel, le comte Okuma déclare se rapprocher du marquis Ito. Il affirme qu'il n'a jamais aimé cet homme d'Etat, mais que l'intérêt supérieur du pays exige du parti (le parti progressiste) cette attitude désintéressée.

Comme suite à ce discours, la *Kenseihouto* a voté une résolution invitant le gouvernement à assainir l'administration, à diminuer le nombre des fonctionnaires, à supprimer l'impôt foncier, du moins dans sa forme actuelle, et à faire des économies. La *Kenseihouto* demandait également que le Japon obtint l'évacuation effective de la Mandchourie et affirmât son désir formel de ne plus se laisser traîner à la remorque des autres puissances dans les questions de politique extérieure.

Dans ces conditions, toutes les négociations entre le Parlement et le ministère devaient rester stériles. Elles eurent lieu cependant. Ce fut le prince Konoe, président de la Chambre Haute, qui les dirigea. Il avait offert, le 19 décembre, ses bons offices au comte Katsura, qui les avait acceptés avec empressement. Le prince Konoe, après en avoir délibéré avec le marquis Kuroda, vice-président de la Chambre des seigneurs, et six autres membres de cette assemblée, se décida à mettre le président de la Chambre, M. Kataoka, au courant de ses intentions.

M. Kataoka convoqua aussitôt les délégués de la *Seiyukai* et de la *Kenseihouto*. On fut d'accord pour rejeter toute intervention de la Chambre Haute; cependant, par esprit de conciliation et par déférence pour le prince Konoe, on accepta ses bons offices, à titre personnel. Des négociations laborieuses s'engagèrent aussitôt entre les deux partis et le gouvernement; mais elles restèrent sans résultat.

Nous avons su, par le compte rendu des réunions de la *Kenseihouto* et de la *Seiyukai*, où les délégués des deux groupes rendirent compte de leur mandat, quelles étaient les concessions consenties par le ministère. Elles étaient minimes. Le ministère se bornait à abaisser l'impôt foncier pour les biens ruraux de 3,3 0/0 à 3 0/0. L'impôt sur les terrains urbains restait fixé à 5 0/0. Ces propositions furent jugées inacceptables, et le 28 décembre la Chambre fut dissoute.

Le comte Katsura a eu de longues conférences, les 15, 16 et 17 janvier, avec les gouverneurs et les préfets en vue des prochaines élections. Il leur a recommandé la plus grande impartialité, mais les a priés cependant d'instruire la nation de ses intentions. Le ministère veut rendre le Japon plus fort; il est nécessaire d'augmenter la flotte de

guerre, car le développement d'une nation ne saurait être interrompu un seul instant. Il faut grandir toujours, si l'on ne veut être un jour dépassé. Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a pu trouver d'autres moyens que ceux qui ont été la cause du conflit avec la Chambre. Dans ces conditions, il n'y avait d'autre solution possible que la dissolution du Parlement.

Les élections ont eu lieu le 1^{er} mars, la prochaine session sera ouverte dans le courant de mai.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions en décembre dernier : cette crise japonaise n'a pas la gravité qu'on voudrait lui prêter dans certains milieux. Elle n'a fait que confirmer — d'une façon un peu inattendue d'ailleurs — ce que nous disions à cette époque. Elle a prouvé que les mœurs parlementaires, au Japon, sont encore totalement différentes des nôtres; les Chambres ne sont pas encore une force souveraine en face des ministres, mandataires directs du Mikado. Il peut se faire cependant que les partis deviennent plus conscients de leurs forces et qu'ils soient prêts à engager avec le gouvernement une lutte dans laquelle celui-ci serait vaincu d'avance. Si les élections renvoyaient au Parlement une majorité hostile au ministère, il est probable que le comte Katsura serait, lui aussi, obligé de se soumettre ou de se démettre.

Dans deux milieux semblables, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si les groupes du Parlement japonais, forts de leurs droits, sont fermement résolus à atteindre le but qu'ils se sont proposé, il n'est pas douteux que les volontés de la majorité seront, au Japon, comme dans nos pays parlementaires d'Occident, des ordres pour le gouvernement. Jusqu'ici il a pu en être autrement, parce que les députés avaient une docilité, une confiance presque illimitée dans les mandataires du Mikado. S'il en était autrement maintenant, si la Chambre avait, chaque jour, la certitude plus nette qu'elle représente la volonté souveraine de la nation, il n'est pas douteux que la tentative du comte Katsura serait la dernière du genre et que les conflits futurs entre les majorités et les ministères se résoudraient à rebours de celui dont nous parlons, par la démission pure et simple du cabinet.

A ce point de vue, la crise actuelle ne manque pas d'intérêt. Elle a eu, d'autre part, une conséquence assez curieuse et assez inattendue : elle a rapproché le marquis Ito et le comte Okuma, et, par cela même, les deux grands partis, hier encore rivaux. Nous ne pensons pas que cette coalition survivra aux difficultés présentes; elle méritait cependant d'être signalée.

Ce qui doit retenir surtout notre attention, c'est qu'il ne s'agit dans tout ceci que d'une divergence de vues quant aux moyens pour arriver à un but, au sujet duquel tout le monde est d'accord. Il nous importe en somme assez peu, en tant qu'étrangers, de savoir si les mœurs parlementaires du Japon seront modifiées, si la crise provoquée par le comte Katsura est le prélude d'un

(1) Si ce chiffre est exact, toutes les prévisions sur la pénétration japonaise en Chine sont dépassées.

changement dans l'évolution intérieure de l'empire; mais il est utile, il est nécessaire que nous soyons pénétrés de cette idée que, *sur le fond*, tous les adversaires sont unis, que tous veulent un Japon plus fort, plus capable d'offensive, et que le pays reste, comme eux, irréductible sur cette question.

Le reste intéressera certainement les historiens de l'avenir; mais, pour l'instant, les à-côté captivants ne doivent pas nous empêcher de voir l'essentiel, qui peut se résumer en ces quelques mots: le Japon veut et va augmenter sa flotte de guerre.

RENÉ MOREUX.

LES INFÉRIORITÉS

DE LA

SOCIÉTÉ SIBÉRIENNE

Depuis que l'on commence à connaître en France quelques-uns des chiffres officiels qui concernent l'émigration russe en Asie, on se répand en dithyrambes sur les merveilleux résultats obtenus, et l'on répète que bientôt l'inculte Sibérie va être transformée et peuplée. Ce sont là des conclusions hâtives. Après avoir, durant des siècles, pensé trop de mal de la Sibérie, on s'est mis à en dire trop de bien, en Russie comme en Europe. L'émigration russe en Sibérie est, certes, un des résultats les plus importants qu'ait atteints jusqu'ici le chemin de fer transsibérien, mais ce résultat est différent selon qu'on le considère au point de vue russe ou au point de vue sibérien. Évidemment, au point de vue russe, rien n'est plus doux que de se dire que près d'un million et demi de paysans pauvres ont émigré au delà de l'Oural et trouvé dans les déserts asiatiques la terre qui leur faisait défaut dans le village natal. Cependant, au point de vue sibérien, la question se présente d'une façon légèrement différente: au lieu de bénir cet afflux d'émigrants, tous ceux qui, en Sibérie, cultivaient déjà le sol maudissent en eux des intrus qui, protégés par l'administration supérieure, font rogner leurs territoires, inspecter leurs modes d'exploitation, réglementer leur utilisation des bois et des cours d'eau.

Dans un ordre d'idées moins égoïste et plus relevé, les centaines de mille émigrants russes qui s'installent en Sibérie font naître une double question. D'abord celle-ci: quel est leur avenir sur cette terre nouvelle? Puis cette autre: quelle modification leur présence va-t-elle faire subir à la société sibérienne jusqu'alors si fermée?

Ceux qui ont cru voir ici un phénomène analogue au peuplement de l'Ouest des États-Unis par les pionniers de la première heure, se sont cruellement trompés. Il manque à l'émigrant russe pour ressembler au pionnier américain,

avant tout, trois choses: l'esprit d'initiative, le souci du lendemain et la liberté politique. Si l'on fait exception de quelques familles relativement aisées et sur lesquelles nous reviendrons plus loin, les paysans russes qui émigrent en Sibérie sont en grande majorité de très pauvres gens, parfois des meurt-de-faim.

Pourquoi en effet émigrent-ils, ces insouciantes paysans russes? C'est parce qu'ils n'ont plus assez de terre pour nourrir leur famille et payer leurs impôts, et non parce qu'ils espèrent être là-bas plus riches et plus libres. C'est le dur besoin qui les pousse hors du village natal: une fois qu'ils sont assurés du strict nécessaire, ils ne demandent rien de plus. Il faut les voir partir pour comprendre le caractère de leur déplacement: ils vendent sur place les quelques droits qu'ils ont encore sur un lopin de terre, rassemblent leurs pauvres ustensiles, leurs hardes et leurs enfants, et partent. Des éclaireurs sont allés, l'année précédente, reconnaître l'emplacement où la famille doit émigrer: ils partent insouciantes. Dans les trains lents qui les transportent, ils n'ont aucune préoccupation: des nombreux *points* d'émigration établis le long de la ligne leur évitent toute peine de combinaison. Ils vont où on les dirige, et s'installent docilement où l'on a décidé de les parquer. Ils se construisent des huttes, ils ensemencent leurs champs et, fidèlement, reproduisent l'organisation qu'ils connaissaient au village natal. Rien n'est donc changé dans leurs habitudes et dans leur manière d'être, sinon que le territoire est plus grand, l'horizon plus vide et le climat plus rude. Pourtant, le village nouveau qui naît en Sibérie a un caractère propre: là-bas, en Russie, le village contenait des pauvres et des riches; ici, il ne contient que des pauvres. En règle générale, tous ceux qui pouvaient vivre sans peine en Russie ont préféré y rester. Or, si la pauvreté de ces colons n'a rien de déshonorant, elle constitue du moins une grave infériorité. On ne saurait assez répéter que ces émigrants miséreux sont de médiocres représentants de leur province ou de leur village. Que leur pauvreté en Russie provienne du hasard ou de la paresse, il n'importe: elle ne leur en a pas moins donné un pli fâcheux, un pli d'humilité, vis-à-vis des hommes comme vis-à-vis de la nature, un pli de découragement.

Ce qui vient encore aggraver cette fâcheuse disposition d'esprit, c'est l'organisation de plus en plus parfaite de l'émigration. Les lecteurs du Bulletin savent, dans le détail, en quoi cette organisation consiste et je la trouve si intéressante que je suis occupé à y consacrer un livre. Nos lecteurs savent que, depuis le moment où il quitte son *isba*, jusqu'à celui où il s'installe sur la terre nouvelle, le colon est guidé, soutenu, protégé, encouragé par une administration paternelle. Toute perte de temps ou d'argent, tout effort d'esprit ou de volonté lui est épargné. Une fois que le paysan a voulu émigrer, cela suffit; il n'a plus désormais rien à vouloir ni à combiner; il n'a plus qu'à se laisser entraîner par un savant

mécanisme qui, sans le brusquer, sans rien changer à ses habitudes, va le transporter dans la patrie nouvelle. Par suite, le paysan émigré s'habitue à compter sur cette administration si pleine de sollicitude : qu'il lui arrive un malheur, une mauvaise récolte, il s'adressera aux fonctionnaires qui l'ont installé et à ceux qui ont mission de veiller sur lui ; il comptera aveuglément sur leur appui efficace, et toute son énergie se consumera à tâcher de l'apitoyer.

On le voit, ces centaines de mille émigrants sont loin de constituer un sérieux apport moral à la colonie qu'ils viennent peupler. Habités à gémir depuis la Russie (qu'ils ont d'ailleurs quittée à regret), ils occupent en gémissant les terres nouvelles qu'on leur assigne. Ce sont de pauvres recrues pour le rude pays qu'il s'agit de coloniser. Tout autres étaient, jadis, les pionniers de la colonisation russe au delà de l'Oural. Au lieu de paysan mous et passifs, c'étaient les plus hardis paysans russes qui émigraient. Quitter le sol russe leur était alors interdit : tandis que les colons d'aujourd'hui voyagent, ceux d'autrefois fuyaient. Ce n'était pas l'écrasement de la misère qui les poussait à cette extrémité ; c'était quelque cause plus haute, une cause morale le plus souvent : impatience du joug du servage ou bien soif de liberté religieuse. Aussi, lorsque ces hommes, traqués sans relâche, gagnaient enfin les solitudes sibériennes où rien ne les accueillait que la nature inhospitalière et les bêtes fauves, étaient-ils loin de baisser la tête et d'implorer un secours. La solitude, c'était là justement ce qu'ils ambitionnaient : les souffrances, les privations, qu'importaient-elles, puisqu'il s'agissait pour eux d'assurer leur liberté et de garder leur foi religieuse ? Voilà pourquoi ces hommes travaillaient, défrichaient la forêt vierge, installaient de grandes exploitations, édifiaient de riches villages, sans le secours, à l'insu même des avides agents de l'administration. Au lieu de déchets moraux, tels que la plupart des émigrants actuels, c'étaient, les éléments les plus énergiques de sa société que la Russie envoyait en Sibérie. Sans doute, ces *outlaws* et ces sectaires religieux, endurcis par la souffrance, restaient sauvagement égoïstes et hostiles, même après que la fortune s'était mise à leur sourire. Mais qu'importait au pays que chacun de leurs villages fût comme un îlot fermé ? Du moins ils ne demandaient rien à personne et ne coûtaient rien à ce gouvernement qui, à présent, dépense des millions, dès qu'une sécheresse ou des pluies inopportunes ont réduit à néant la récolte des colons récents.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre combien sont vaines les espérances de ceux qui, en voyant la Sibérie énergique et riche s'ouvrir à la civilisation, ont cru y voir se préparer une sorte de Canada dont l'esprit d'indépendance ferait contraste avec la somnolence russe.

Certes, tous les nouveaux émigrants ne sont pas des meurt-de-faim, et l'on voit maintenant des familles apporter en Sibérie des centaines ou même

des milliers de roubles ; mais le caractère général de la société qu'ils constituent n'en est pas modifié pour autant, en raison même du peu d'initiative laissé à chacun d'eux dans son effort d'émigration. Grâce, d'une part, aux facilités de communication entre la Russie et la Sibérie (bon marché et rapidité relatifs) et, d'autre part, grâce au réseau administratif qui enserme les paysans émigrés, toute originalité de développement semble être exclue de l'avenir prochain de la Sibérie.

Cette masse de population qui s'écoule au delà de l'Oural n'apporte à sa patrie nouvelle aucune richesse intellectuelle ou matérielle. Elle apporte ses habitudes routinières, son organisation communale funeste, son insouciance du lendemain et son indolente religiosité. Supérieure moralement à l'ancienne population sibérienne — que l'isolement du monde, la rudesse du combat pour la vie et le voisinage des forçats avaient fermée aux sentiments de tendresse et même d'honnêteté — elle lui est infiniment inférieure socialement, parce qu'elle n'est pas, comme elle, armée pour la lutte vitale. Que le gouvernement cesse tout à coup de donner des subsides et des soins à ces émigrés récents, et l'on en verra un pourcentage considérable abandonner la place et regagner la misère qui les attend à l'ombre du clocher natal. Le nombre des *retournants*, déjà considérable avec l'organisation actuelle, serait sans elle bien vite triplé ou quadruplé. Nous n'avons donc pas en face de nous un élément utile de rénovation. Même quand ils réussissent — et mon expérience personnelle m'a montré qu'ils réussissent s'ils peuvent subsister seulement trois années sans disette, — ces villages nouveaux ne sont que des villages russes sans passé, sans aristocratie locale de familles riches, sans église bien souvent, et dont l'existence, pour être plus large que celle de bien des villages russes, n'en a pas moins quelque chose de forcé et en quelque sorte d'aléatoire. Dans un pays à climat inégal, l'économie serait plus que partout indispensable : les Russes ignorent cette prudence du lendemain, et les expériences de la vie ne la leur enseignent point.

Toutefois, les paysans ne constituent pas le seul élément nouveau de la population sibérienne. Le mouvement créé par l'établissement du chemin de fer va sans cesse croissant, et ces villes ou ces gros villages, qui jadis ne voyaient que par exception un fonctionnaire ou un voyageur, sont maintenant régulièrement visités par des voyageurs de commerce et même par des touristes. La population de tous les centres urbains a augmenté, et sur quelques points particulièrement favorables, il s'est créé de grosses bourgades, voire même des villes. La société sibérienne présente-t-elle ici des caractères ou des tendances qu'on n'observe point dans la société russe ?

Certes, pour ceux qui ont pu observer la Sibérie avant l'ouverture de la voie ferrée, la différence est sensible entre l'esprit que présentaient alors les villes et celui qu'on y observe à présent. Jadis, ces villes, pour paraître endormies, n'en avaient pas moins un caractère spécial. Omsk était la pe-

tité ville écrasée par les fonctionnaires, Tomsk une grosse ville de marchands, Irkoutsk un centre de vie facile et de mines d'or. Mais, depuis que le trajet d'une ville à l'autre ne représente plus qu'une minime dépense de temps et d'argent, ces différences tendent à s'effacer. La vie locale de chacune de ces villes perd en intensité : elle se défigure sous l'afflux des passants, des commerçants et des fonctionnaires nouveaux qui apportent les habitudes communes aux grands centres russes et nivellent ainsi les traits locaux caractéristiques. Dans les villes comme dans les villages, l'esprit sibérien de jadis fait rapidement place à l'esprit et aux habitudes de la Russie d'Europe.

Toutefois, dira-t-on, sur un territoire aussi considérable, des différences doivent s'observer au moins dans la conception et la poursuite des intérêts. La Sibérie est tellement riche et tellement peu connue qu'elle doit susciter fatalement des entreprises de grande envergure.

Rien de plus juste, en théorie. Par malheur, la pratique est tout autre. La richesse de la Sibérie est incontestable ; seulement ceux qui l'exploitent ne sont pas des gens du pays, mais des Russes ou des étrangers. Si l'on excepte l'exploitation de l'or, industrie étrangement trompeuse, tout ce qui en Sibérie peut prétendre au titre de grande exploitation est entre les mains d'étrangers, ou bien soutenu par des capitaux russes. C'est ainsi que même les industries essentiellement sibériennes des transports par terre et par eau se meurent, l'une à cause de la concurrence de la voie ferrée, l'autre parce que les vieux armateurs ne veulent plus rien risquer, et que les jeunes n'ont pas assez de capitaux pour se mettre à la hauteur des exigences du trafic moderne. Quant à l'industrie qui, durant ces dernières années, a pris le plus d'extension dans la Sibérie occidentale — l'industrie du beurre — elle a été créée par des Danois, et les neuf dixièmes des maisons actuellement existantes sont des maisons étrangères.

Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'apercevons nulle part de traits spécifiques caractérisant la société nouvelle qui naît en Sibérie. Elle nous apparaît comme une société essentiellement amorphe, comme un prolongement sans caractère de la société russe qui a noyé l'élément indigène, si vivace encore et si curieux il y a une dizaine d'années. Chaque voyage que j'y fais me confirme dans cette idée et m'enlève une nouvelle illusion sur l'essor industriel et commercial du grand pays triste, dont on ne sait plus se détacher quand on a appris une fois à goûter le charme de son immensité. Le sort de plusieurs voyageurs qui le parcourent est de reproduire sans les contrôler toutes les affirmations des Sibériens sur les modifications et sur l'avenir de leur pays. La moindre tentative d'innovation apparaît, à travers les journaux locaux qui la relatent, comme un événement considérable, et plus d'un étranger se laisse prendre à ce mirage. Voilà pourquoi les affirmations tranchantes, que je fais ici, peuvent sembler

en contradiction avec les renseignements, publiés en France depuis deux ou trois ans sur la Sibérie.

Le gouvernement russe a si bien senti le manque de vitalité de la société nouvelle qui venait s'installer en Sibérie, noyant la société ancienne, si vivace, si énergique, si originale à tant d'égards, qu'il a songé lui-même à lui donner une direction. De cette pensée est née cette loi de l'an dernier, qui a soulevé là-bas tant de protestations : la loi dite de la vente des terres. On sait que le gouvernement russe est propriétaire en Sibérie de la plus grande partie du sol. Or, cette loi a disposé que certaines régions pourraient être vendues en détail à des particuliers, et surtout (c'était là le but principal de la loi) à des propriétaires nobles qui recevaient des facilités de paiement spécialement favorables. Le gouvernement espérait par là introduire, au milieu de la population amorphe des émigrants, un ferment d'instruction représenté par de grands propriétaires. La loi n'a guère eu d'effet jusqu'à présent, et il est à croire qu'elle n'en aura guère dans l'avenir, car les nobles qui ont une exploitation florissante en Russie n'iront point en Sibérie, et ceux qui se sont ruinés dans leur pays natal, au milieu de conditions connues depuis l'enfance, risqueront doublement d'échouer dans un pays nouveau, infiniment plus rude.

A ceux qui s'étonneraient trop vivement de ce manque de direction originale qui caractérise la Sibérie nouvelle, on pourrait en expliquer aisément les causes. Il suffit, pour deviner que ce sont des causes politiques, de jeter un coup d'œil sur le passé de la Sibérie. Ce qui, jusqu'à présent, avait constitué le caractère original de la vie sibérienne, c'était ce fait qu'elle s'était développée et fixée en dehors même de la loi et des habitudes qui régissaient la Russie d'Europe. Or, par l'introduction du chemin de fer, cette apparence de liberté devait fatalement disparaître.

L'esprit d'unification, de centralisation à outrance, qui est celui de l'autocratie russe, devait fatalement dominer la colonie inconnue jusqu'alors, comme il dominait la Russie. Avec le chemin de fer vinrent les fonctionnaires nouveaux, les arpenteurs, les agents du fisc, les colons médiocres et trembleurs. La vie matérielle s'améliorait du même coup, mais le joug qui pèse sur toute la Russie s'appesantissait d'autant plus sur l'énorme pays asiatique que les tsars avaient jusqu'alors dédaigné. La liberté dont jouissent les individus est certes minime dans la Russie d'Europe : en Sibérie, elle est moindre encore, parce que, malgré le télégraphe et le chemin de fer, des gouverneurs puissants s'interposent encore entre les particuliers et les grands rouages centraux. La presse sibérienne est tenue dans une étroite tutelle ; les entreprises sibériennes sont suspectées d'avance ; les associations sibériennes sont considérées comme des foyers de sédition. Tout est contraste dans ce pays. Or, faute de liberté dans la vie de tous les jours, faute de liberté sociale, comment un

pays neuf pourrait-il se développer d'une façon originale? Comment cette Sibérie, qui nous a été révélée, à nous comme aux Russes, par l'effort colossal d'une armée d'ingénieurs, pourrait-elle voir se constituer en son sein une société originale, forte, énergique, entreprenante, alors qu'elle est encore écrasée par des lois d'exception, alors qu'elle se peuple peu à peu surtout de pauvres émigrants ignorés et d'indigènes disparates, alors enfin qu'elle a si peu d'écoles, et le plus souvent, de si médiocres? Il y a une antinomie entre la Sibérie moderne, ouverte par les chemins de fer, et les lois qui la régissent: il semble évident que tant que ces lois subsisteront telles qu'elles sont, l'immense colonie végétera. Mais constater ce mal, ce n'est pas en trouver le remède, ni surtout lui assigner un terme...

JULES LEGRAS.

BANQUET DE L'ASIE FRANÇAISE

Nous avons déjà signalé le succès qu'avait eu notre fête annuelle donnée le 21 février dernier au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre des députés.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés du Président :

LL. EE. les ministres de Siam, de Corée et de Chine, et MM.

Le marquis de Moustier, député du Doubs, Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française;

Doumer, député, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine;

Général Metzinger, membre du Conseil supérieur de la guerre;

A. Vissière, consul de France;

M^{me} Isabelle Massieu;

Baron Hély d'Oissel, ancien député, président du Conseil d'administ. de la Société générale;

Colonel de la Panouse, directeur général du Comité de l'Asie Française;

Jouannin, secrétaire général du Comité de l'Asie Française.

Assistaient en outre à notre banquet :

MM.

Ancel Seitz, député des Vosges;

Barbier de Meynard, de l'Institut;

Marquis de Barthélemy, explorateur;

René Blanchard;

Bertin, directeur du Génie maritime;

E. de Billy, directeur de la Compagnie française de Mokta el Hadid;

Lieutenant de Billy;

Jean Marc-Bel, secrétaire de la Société des ingénieurs civils de France;

René Brouillet, secrétaire général de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan;

Brally, directeur des Chargeurs-Réunis;

Paul Bonnard;

Chaumier, directeur de la Banque industrielle et coloniale;

Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales;

A. Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*;

Jules de Cuverville, directeur d'*Armée et Marine*;

André Chéradame, publiciste;

Gaston de Caqueray, lieutenant de vaisseau;

Camille Cerf, ingénieur;

Baron Guy de Contenson, ancien attaché d'ambassade;

Marcel Cicile;

Cornélis de Witt;

Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*;

Defrance, ministre plénipotentiaire;

Henri Diamanti, ingénieur;

Emile Duboc, lieutenant de vaisseau de réserve;

Duhamel, maire du XI^e arrondissement;

Duplessis;

Louis Delanney, chef de bureau au ministère de l'Intérieur;

François Deloncle, député de Cochinchine;

Aleide Ebray, directeur du *Mémorial diplomatique*, rédacteur aux *Débats*;

Commandant Frézard, chef du service de la cartographie étrangère au Service géographique de l'armée.

Henri Froidevaux, secrétaire de l'Office Colonial à la Sorbonne;

Farjenel, diplômé des « Langues Orientales »;

Comte de Fels;

Paul Flotard;

J.-H. Franklin, secrétaire de la Rédaction du *Bulletin du Comité de l'Asie Française*;

E. Grosclaude, homme de lettres;

Greverath, membre du conseil supérieur des Colonies;

Ch. Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale;

Frédéric Gros, vice-consul de France;

Louis Henrique, député de l'Inde Française;

Capitaine Jost de Staël-Holstein, professeur à l'École supérieure de Guerre;

Klobukowski, ministre plénipotentiaire;

Paul Kinsbourg;

Hugues Le Roux, homme de lettres;

Gaston Liébert, consul de France;

Colonel Lyautey;

François Lutschner;

Ch. Lemire, résident honoraire de France;

Raphaël-Georges Lévy, professeur à l'École des Sciences politiques;

Général Lasserre;

Jules Lombard;

Georges Lesueur, ancien sénateur;

Paul Labbé, explorateur;

Louis Lecacheux, industriel;
 Prince de Lucinge;
 Capitaine Magnin;
 Martinie, contrôleur général de l'armée;
 Colonel Moulezun;
 Lieutenant-colonel Monteil, explorateur;
 Lieutenant de vaisseau Mornet;
 Alfred Muteau, député;
 De Marcillac, lieutenant de vaisseau;
 Lieutenant Matharan;
 Marcel Monnier, explorateur;
 Louis Marin;
 Albert Mersier;
 Matheron, directeur de la Compagnie algérienne;
 Lucien Mellier, président de la Compagnie des
 eaux et électricité de l'Indo-Chine;
 Maggiar;
 Morel, résident supérieur en Chine;
 Baron Jean de Neufville;
 Charles Noulard;
 Louis Olivier, directeur de la *Revue générale des
 Sciences*;
 Capitaine d'Ollone;
 Capitaine Olivier, de l'infanterie coloniale;
 Jean Pavlovsky, correspondant du *Novoïé Vrémia*;
 Docteur Pirodon;
 Lieutenant Pruneau, de l'infanterie coloniale;
 Général Puel;
 René Pinon, publiciste;
 François Picot, secrétaire d'ambassade;
 Ed. Payen, du *Journal des Débats*;
 Charles Picot, ancien inspecteur des finances;
 Louis Raveneau secrétaire de la Rédaction des
Annales de Géographie;
 Ristelhueber, directeur de la Banque Russo-Chi-
 noise;
 Robin;
 Comte Récopé;
 Albin Rozet, député;
 Lieutenant-colonel Rondony;
 Marcel Ruedel, publiciste;
 Paul Samary, gouverneur de la Réunion;
 Simon, courtier maritime;
 Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-
 Chine;
 Specht, professeur à la Sorbonne;
 Capitaine de Saint-George;
 Ernest Siegfried;
 Gabriel Salanson, directeur de *Paris-Nouvelles*;
 Szarvady, ingénieur;
 A. Terrier, secrétaire général du Comité de
 l'Afrique Française;
 J.-Paul Trouillet, directeur de la *Dépêche Colo-
 niale*;
 Roger Trousselle;
 Général Tétard, commandant l'Ecole d'application
 de l'artillerie et du génie;
 Vapereau;
 Villetard de Laguérie, publiciste.

ASIE FRANÇAISE

Une circulaire du gouverneur général. —
 Le gouverneur général de l'Indo-Chine a adressé
 au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et
 aux résidents supérieurs au Tonkin, en Annam,
 au Cambodge et au Laos la circulaire suivante :

Hanoi, 23 janvier 1903.

Messieurs,

Vous êtes, dans le pays de l'Union que vous adminis-
 trez, le premier représentant du gouvernement général.
 A ce titre il vous appartient d'exercer sous votre respon-
 sabilité et celle de vos délégués une action sur tous les
 services publics. Je ne doute pas que vous ne sachiez,
 grâce à votre autorité personnelle et à celle des chefs de
 provinces assistés des fonctionnaires indigènes qui doi-
 vent être leurs meilleurs collaborateurs, obtenir pour le
 bien commun de l'Indo-Chine un fonctionnement régulier
 de tous les services également intéressés à la mise en
 valeur du pays et à la protection de la population indi-
 gène, sans laquelle cette mise en valeur serait impossible.
 Les chefs de divers services publics en fonctions sur votre
 territoire jouissent d'une réelle autonomie en ce qui con-
 cerne le côté technique et administratif des affaires qui
 leur sont confiées et à ce double titre ils relèvent de leurs
 supérieurs hiérarchiques. Mais ils ne sauraient oublier
 qu'ils ont, ainsi que leurs subordonnés, l'obligation de
 se conformer avec déférence à votre haute direction,
 spécialement en ce qui concerne les rapports avec les au-
 torités et la population indigène.

La direction toute morale que vous exercerez sur ces
 services sera faite du concours que vous leur prêterez;
 votre action personnelle se manifestera par les notes que
 je vous demanderai sur l'attitude de tous les agents exer-
 çant des fonctions publiques sur votre territoire. Je crois
 superflu d'ajouter que ce rôle de représentant du gouver-
 nement général exige une valeur morale et des qualités
 de bienveillance, d'activité et de tact que vous devrez
 développer chez vos subordonnés de façon que le per-
 sonnel ne présente plus de fâcheux exemples de défail-
 lance morale pour lesquels le gouvernement n'aurait au-
 cune indulgence.

Je vous demande de vous tenir, ainsi que vos subor-
 donnés, constamment en contact avec les autorités et la
 population indigène et de vous pénétrer de tous leurs
 besoins. L'exécution des travaux publics est intimement
 liée à l'avenir de ce pays. Il appartient aux budgets locaux
 et provinciaux de subvenir au plus grand nombre de ces
 travaux locaux; mais je tiens à connaître les programmes
 que vous aurez élaborés afin d'être en mesure, s'il est
 nécessaire, de vous prêter l'appui financier du budget
 général pour en activer la réalisation. Les chefs de pro-
 vince assistés des autorités indigènes et d'agents techniques
 devront tenir compte autant que possible, en toutes ma-
 tières, des vœux de la population.

La situation de l'Indo-Chine, engagée dans de grands
 travaux et ayant à faire face à des charges fort lourdes,
 exige également de la part de tous un dévouement absolu
 en ce qui concerne les économies à faire et les recettes à
 réaliser. La perception régulière des impôts indirects qui
 sont la principale ressource du budget général importe
 particulièrement à notre crédit et à l'équilibre de notre
 budget. Votre participation et celle des chefs de province
 assistés des autorités indigènes est indispensable à l'œuvre
 si laborieuse des Régies et à la contrebande. Vous n'ou-
 blierez pas, en effet, que le budget général et les budgets

locaux concourent à la même œuvre indo-chinoise et qu'à titre de fonctionnaires de l'Indo-Chine la bonne gestion des budgets quels qu'ils soient doit être le but constant de vos efforts. Il me sera facile d'ailleurs de me rendre compte des résultats de la collaboration que vous prêterez aux agents chargés de la perception des impôts par la comparaison des chiffres des recettes qui me seront donnés à l'avenir par province. Je saurai récompenser les fonctionnaires les plus méritants du zèle qu'ils auront déployé et qui, selon toutes les prévisions, se traduira par de réelles augmentations de recettes.

Au point de vue de l'Administration proprement dite, je ne saurais trop insister sur le contact qui doit exister dans toutes les résidences entre le chef de province lui-même et les habitants. Il faut que les résidences soient ouvertes à tous et que la population puisse y faire entendre sans intermédiaire ses doléances quand elle a à en formuler. Je vous prie de dire à vos subordonnés que je tiendrai particulièrement la main à cette partie de mes instructions.

J'ai la confiance, Messieurs, que vous tiendrez compte de ces recommandations et qu'en communiquant cette circulaire au personnel sous vos ordres vous lui donnerez les instructions nécessaires. Au surplus, vous pourrez lui rappeler que le gouvernement général, décidé à être très bienveillant pour tous, ne saurait cependant quand il s'agit d'intérêts aussi graves, tolérer ni la moindre hésitation ni la moindre défaillance de la part de fonctionnaires auxquels il délègue une large part de son autorité.

BEAU.

D'autre part, le gouverneur général a adressé la lettre suivante au directeur des Douanes :

Hanoï, le 23 janvier 1903.

Monsieur le Directeur général,

Le service très important à la tête duquel vous êtes placé mérite plus que tout autre la sollicitude du gouvernement général et mes efforts tendront à lui assurer sous votre direction l'organisation dont il a besoin.

Actuellement le service des Douanes n'est pas armé contre la contrebande et il est incontestable que partout, et notamment sur les côtes d'Annam, elle s'exerce presque impunément. Elle cessera avec une augmentation suffisante et une meilleure répartition de la flottille.

Quant au service des Régies, le plus important et surtout le plus difficile à organiser sur des bases définitives, des modifications très fréquentes dans la quotité, l'assiette et le mode de perception des taxes ont créé, chez un personnel hâtivement recruté et insuffisamment inspecté, une sorte de confusion à laquelle il convient de remédier aussitôt que possible par des instructions précises qu'il vous appartient de lui adresser.

Le point qui m'a surtout frappé dans l'examen de ce service, c'est une tendance à s'isoler et à se croire indépendant qui est contraire à tous les principes d'administration. Les lieutenants-gouverneurs et résidents supérieurs des pays de l'Union sont, ainsi que leurs délégués les chefs de province, les délégués du pouvoir central et à ce titre ils exercent sur tous les services fonctionnant sur leur territoire une sorte d'autorité morale, qui, avec le concours des autorités indigènes relevant d'eux, me paraît être indispensable au bon fonctionnement des divers services; moins que tout autre, le service des Régies, en rapports constants avec la population, ne saurait fonctionner utilement sans le concours des autorités administratives. Il importe en effet que vous ayez sur le personnel en fonctions dans l'intérieur des renseignements qui vous éclaireront sur la manière de vous servir de vos

agents souvent trop isolés, et ces renseignements venant des autorités administratives peuvent vous donner pour la répartition du personnel de précieuses indications. En ce qui concerne la répression de la contrebande et particulièrement la surveillance des salines, j'estime que le service des Régies seul serait impuissant et qu'il faut le concours permanent de toutes les autorités. Je veillerai à ce qu'il y ait une collaboration absolue à cet effet.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Directeur général, de vouloir bien transmettre cette circulaire au personnel sous vos ordres en y joignant telles instructions que vous croirez devoir y ajouter pour en assurer la stricte exécution.

BEAU.

Suit un arrêté modifiant les articles 3, 37 et 39 de l'arrêté sur la procédure en matière de contributions directes.

Le Congrès des Chambres de commerce. — Toutes les Chambres de commerce de l'Indo-Chine ont tenu à Hanoï, à l'occasion de l'Exposition, un congrès. Au cours de ce congrès, elles ont adopté à l'unanimité un vœu sur les zones franches :

Voici le texte de ce vœu :

Toutes les Chambres de commerce de l'Indo-Chine : Saïgon, Tourane, Pnom-penh, Hanoï, Haïphong, réunies en congrès à Hanoï, le 27 janvier 1903,

Sachant quel intérêt le gouvernement et le commerce français portent à la question des zones et ports francs actuellement à l'étude, émettent le vœu que le projet de loi qui doit être soumis au Parlement prévoie l'application de cette même loi à l'Indo-Chine, dont le régime douanier retarde le développement.

Le congrès a adressé ce vœu aux représentants de l'Indo-Chine en France, député et délégué au Conseil supérieur des colonies.

L'École Française d'Extrême-Orient. — Voici, d'après les documents fournis au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, quelques notes sur le fonctionnement de cette très intéressante institution :

Personnel. — Le personnel de l'école, tel qu'il est actuellement composé, comprend :

Un directeur : M. Finot, directeur d'études adjoint à l'École des Hautes Etudes, nommé par arrêté du 30 décembre 1898;

Un directeur adjoint : M. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes Etudes, nommé par arrêté du 12 mars 1902;

Un professeur : M. Pelliot, élève diplômé de l'École des Langues orientales, chevalier de la Légion d'honneur, nommé pensionnaire par arrêté du 15 août 1899 et professeur de chinois par arrêté du 6 février 1901.

Quatre pensionnaires :

MM. Parmentier, architecte, élève diplômé de l'École des Beaux-Arts, nommé pensionnaire par arrêté du 28 juillet 1900, prorogé par arrêté du 29 décembre 1901; De Barrigue de Fontainieu, élève diplômé de l'École des Langues orientales (arrêté du 7 décembre 1901); Cl.-E. Maître, ancien élève de l'École Normale supérieure, agrégé de l'Université (arrêté du 29 décembre 1901);

Ed. Huber, élève diplômé de l'école des Langues orientales (arrêté du 29 décembre 1901).

Un secrétaire comptable : M. J. Commaille, commis des services civils.

Enfin, l'école bénéficie des services de M. Carpeaux, chargé d'une mission archéologique rétribuée sur le chapitre *Missions*, mais placée sous la direction de l'école.

Locaux. — Le musée de l'école est actuellement sans asile; mais l'arrêté du 13 mars 1902 lui a réservé une partie du palais de l'Exposition de Hanoï : le sort de nos collections artistiques est donc assuré. La bibliothèque et les bureaux occupent un local provisoire, dès maintenant insuffisant à les contenir : la construction d'un immeuble définitif a été prévue et l'arrêté du 10 mars 1902 a ouvert au service des Travaux publics un crédit de 10.000 piastres pour le commencement des travaux.

Collections. — La bibliothèque, bien que récemment formée, contient déjà les instruments de travail les plus essentiels. Elle possède, outre les principaux ouvrages européens sur l'Extrême-Orient, une belle édition des écritures tibétaines, un fonds chinois très riche et un fonds japonais déjà important, une collection de manuscrits cambodgiens, laotiens, chams, etc.

Le musée ne s'annonce pas moins bien. Il renferme des spécimens variés de la sculpture cambodgienne et chame; une série d'anciennes inscriptions, une collection de peintures, de porcelaines et de bronzes chinois, une collection de numismatique annamite, un commencement de musée ethnographique. Les différentes sections de ce musée prendront un développement rapide dès que l'école disposera de l'espace nécessaire à leur aménagement.

Travaux. — L'exploration archéologique du Cambodge et de l'Annam est à peu près terminée. Tous les points archéologiques connus sont relevés dans l'Atlas archéologique de l'Indo-Chine de M. Lunet de Lajonquière (Paris, 1901, in-folio). Le même auteur a exécuté pour l'école un inventaire descriptif des monuments du Cambodge, qui est déjà imprimé et sur le point de paraître.

L'étude des monuments de l'ancien Champa, que poursuit M. Parmentier, assisté de M. Carpeaux, est presque achevée : il reste seulement à déblayer deux groupes de ruines dans le Quangnam. L'inventaire descriptif sera prêt pour l'impression dans le courant de l'année prochaine. Il y aura ensuite à faire le relevé des monuments khmers du Laos et du Siam et à étudier en détail les grands monuments, notamment le groupe d'Angkor. Ce dernier travail a déjà été commencé par M. Dufour, qui a entrepris une monographie du Bayon, l'ancien palais des rois du Cambodge, à Angkor-thom.

Plusieurs inscriptions nouvelles ont été découvertes, et l'étude en a été commencée.

L'Annam a fait l'objet de deux mémoires importants publiés sous les auspices de l'école : la *Numismatique annamite*, de M. D. Lacroix, et la *Phonétique annamite*, de M. L. Cadière.

Le groupe Cham du Ninn-thuàn a été étudié par M. Cabaton, ancien membre de l'école, dans son livre intitulé : *Nouvelles recherches sur les Chams* (Paris, 1901).

L'activité des membres de l'école ne s'est pas bornée à l'Indo-Chine, mais a rayonné sur les pays voisins.

En Chine, M. Pelliot a réuni les éléments d'une très belle bibliothèque chinoise et s'est préparé, par une étude approfondie de la langue et de la littérature de ce pays, au cours de chinois qu'il doit professer à Hanoï.

Au Japon, M. Maire prépare une étude sur la littérature historique japonaise et travaille à former le fonds japonais de la bibliothèque de l'école.

L'Inde, qui entre pour une si grande part dans la culture des populations de l'Indo-Chine, n'a pas été négligée. Il a été publié un manuel élémentaire de sanscrit, dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir, et qui a été composé spécialement pour l'école, par M. Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. M. de Barrigüe de Fontainieu a été envoyé dans l'Inde du Sud pour y étudier les cultes populaires. M. Huber a achevé la traduction française d'un des traités les plus intéressants de la littérature bouddhique, dont l'original sanscrit est perdu et qui n'existe plus que dans une version chinoise.

Enfin, le Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, dont le septième fascicule est sous presse, a publié une série de mémoires originaux, tenu à jour la chronique des découvertes et analysé toutes les publications nouvelles.

Voici, dans un tableau d'ensemble, l'état des publications de l'école :

OUVRAGES PUBLIÉS OU SOUS PRESSE. — *Publications de l'École française d'Extrême-Orient* : Premier volume. D. Lacroix : Numismatique annamite (Saïgon, 1900). — Deuxième volume. A. Cabaton : Nouvelles recherches sur les Chams (Paris, 1901). — Troisième volume. L. Cadière : Phonétique annamite (Paris, 1902). — Quatrième volume. Lunet de Lajonquière : Inventaire des Monuments du Cambodge.

Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient : Premier volume. V. Henry : Eléments de Sanscrit classique (Paris, 1902).

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient : Premier volume (1901). — Deuxième volume (1902), fascicule 1-3.

HORS SÉRIE. — Atlas archéologique de l'Indo-Chine, par M. E. Lunet de Lajonquière (Paris, 1902).

OUVRAGES A PARAÎTRE. — Catalogue du Fonds chinois de la bibliothèque de l'École française, par P. Pelliot. — L'Art gréco-bouddhique de l'Inde, par M. Foucher. — Le Népal, par M. Sylvain Levi, professeur au Collège de France.

L'impôt indigène. — Depuis le 1^{er} janvier 1903, les taxes de l'impôt personnel indigène, au Tonkin, fixées à deux piastres cinquante cents (2 p. 50), pour les inscrits et à trente cents (0 p. 30), pour les non-inscrits, par l'article 2 de l'arrêté du 2 juin 1901, sont portées, en territoire civil, à trois piastres (3 p. 00) pour les inscrits et à cinquante cents (0 p. 50) pour les non-inscrits.

Le port de Haïphong. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine a pris, à la date du 11 janvier dernier, l'arrêté suivant qui témoigne de son intention de donner satisfaction aux vœux émis par le commerce du Tonkin en ce qui concerne les améliorations à apporter au port d'Haïphong :

Considérant que le mouvement ascensionnel du port de Haïphong exige une solution rapide de la question du port;

Considérant que l'ensemble des projets élaborés dans ce sens comporte des dépenses auxquelles l'état actuel du budget général ne permet pas de faire face; qu'il importe cependant d'améliorer immédiatement l'accès du port et de le doter de l'outillage indispensable, le gouverneur général a arrêté :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Haïphong une commission à l'effet de :

1^o Rechercher la solution la plus pratique et la plus économique du port de commerce et donner son avis sur les différents projets déjà étudiés;

2^o Etudier les règlements de police du port, l'organisation des services maritimes et toutes modifications à apporter dans l'intérêt du commerce au régime actuel.

ART. 2. — Cette commission est composée de :

Président :

M. le commandant de la marine.

Membres :

MM. d'Abbadie, président de la Chambre de commerce.

Un membre délégué du conseil municipal.

Getten, directeur de la C^{ie} des chemins de fer indo-chinois et du Yunnan.

Benoit, résident de Quang-yen.

Le sous-directeur des Douanes.

Briffaud, entrepreneur.

Gage, représentant la maison Denis frères.

Lefebvre, ingénieur des travaux publics.

Maurice, agent de la C^{ie} des Messageries maritimes.

Lapert, agent de la C^{ie} des Chargeurs-Réunis.

Le capitaine du port de commerce.

Georges, ancien pilote.

Fetterer, attaché au cabinet du gouverneur général.

ART. 3. — La Commission devra présenter son rapport dans un délai d'un mois, à dater de sa première réunion.

CHINE

Les intérêts allemands en Chine. — La *Gazette coloniale allemande* du 27 janvier dernier nous a donné, sur les intérêts allemands en Chine, des détails véritablement intéressants. Ils ont été fournis par les consuls impériaux eux-mêmes; nous ne saurions douter de leur exactitude. Ils nous montrent, une fois de plus, que l'Allemagne peut se borner à favoriser l'action de

ses marchands, qui sont en mesure d'assurer à l'Empire une place prépondérante parmi les puissances qui prétendent jouer un rôle en Extrême-Orient. On comprendra mieux, après avoir lu les chiffres qui suivent, pourquoi M. Mumm von Schwarzenstein a si énergiquement affirmé, à Hambourg, le 17 janvier, l'excellence du principe de la porte ouverte en Chine. L'Allemagne, ayant déjà tiré au Chan-toung tout le parti possible du principe des sphères d'influences, n'a évidemment plus aucun intérêt à le maintenir pour le reste de la Chine. Il lui suffit de veiller à ce que l'activité de ses négociants ne soit pas entravée.

Nous prendrons successivement les différents ports à traité en partant de Canton.

1^o *Canton.* Au commencement de 1902, il y avait à Canton 10 maisons allemandes (1). En 1898, le nombre des maisons allemandes n'était plus que de 8.

Le commerce allemand représente, avec 40 millions de marks, la moitié de l'importation, et avec 60 à 70 millions, les 75/100 de l'exportation.

La valeur des terrains possédés par les Allemands s'élève à 1.200.000 marks. Les missions allemandes possèdent, à elles seules, pour 650.000 marks de biens fonciers.

Trente bâtiments allemands font le cabotage sur les côtes. Les entrées et les sorties des navires allemands se sont chiffrées, en 1901, à 244 à Canton, à 404 à Hoihow, et à 44 à Pakhoï.

La *Mission berlinoise* est représentée dans la région par 16 missionnaires; elle y possède 8 stations principales et 55 stations secondaires; la *Mission rhénane* y a fondé 6 stations avec 10 missionnaires; la *Mission de Kiel* y a envoyé 6 missionnaires; la *Mission de Bâle* y a enfin 4 stations principales avec 10 missionnaires.

Canton a un bureau de postes allemand.

2^o *Swatow.* Au commencement de 1902, il y avait deux maisons allemandes à Swatow. L'entreprise des pétroles de Sumatra a été fondée à Swatow, en partie avec des capitaux allemands. On les estime à 100.000 marks. Les ressortissants de l'Empire possèdent des terrains pour une valeur de 300.000 marks sans compter les biens fonciers des missionnaires, évalués à 50.000 marks, et le terrain sur lequel est établi le consulat.

Deux navires allemands font le service Hong-kong-Swatow-Deli, un troisième fait la navette entre Swatow et Hong-kong. En 1901, le port a reçu 152 vapeurs allemands.

Il y a à Swatow, 16 missionnaires de la *Mission bâloise*.

3^o *Amoy.* De trois, en 1898, le nombre des maisons allemandes est tombé à deux au commencement de 1902. On estime à plusieurs millions les capitaux engagés dans les différentes entreprises commerciales. Les terrains possédés par la co-

(1) Dans les chiffres qui vont suivre sous la rubrique *Canton*, la revue allemande a fait entrer en ligne de compte deux maisons établies l'une à Pakhoï, l'autre à Hoihow.

lonie germanique ont une valeur d'environ 100.000 marks,

Amy a un bureau de postes allemand.

4° *Fou-tchéou*. Il n'y a qu'une seule maison allemande à Fou-tchéou; mais les capitaux allemands engagés dans le commerce des thés sont considérables; six immeubles sont allemands.

5° *Changhaï*. De 43 en 1898, le nombre des maisons allemandes est passé à 68 au commencement de 1902. La *Deutsch-Asiatische Bank* y a un établissement important.

On estime à 120 millions de marks le chiffre des affaires faites par le commerce allemand; ce sont les 22/100 du commerce total de la place. En 1898, la part du commerce allemand n'était que de 7 0/0.

On évalue à plus de 18 millions les capitaux allemands engagés dans différentes entreprises telles que filatures, commerce des soies, docks, minoterie, usine à gaz.

D'autre part, le consul d'Allemagne estime à 8.142.000 marks la part des capitaux allemands dans différentes entreprises à enseigne anglaise, qui sont :

la *Hong-kong Shanghai Banking Corporation*;

la *Shanghai Land Investment Company*;

la *Shanghai Tug-boat Company*;

la *Shanghai Cargo-boat Company*;

la *Shanghai and Hong-kong Wharf Company*.

Les Allemands possèdent 68 hectares de terrain représentant une valeur de 5.700.000 marks.

25 vapeurs allemands font le cabotage sur toute la côte.

6° *Hankéou*. Il y avait 7 maisons allemandes en 1898; il y en a maintenant 9, et une agence de la *Deutsch-Asiatische Bank*. Ces maisons représentent un capital d'environ 6.500.000 marks; elles comptent dans l'exportation de la place pour 12 millions de marks et dans l'importation pour 4 millions.

Les Allemands sont intéressés pour 4 millions dans les charbonnages de Pinghsiang et pour 100.000 marks dans des fabriques allemandes d'albumine.

Les terrains possédés représentent environ 2.500.000 marks.

Cinq vapeurs allemands font le service entre Changhaï et Hankéou, un autre va de Hankéou à I-tchang et un autre de Swatow à Hankéou.

Il y a à Hankéou un bureau de postes allemand avec téléphone.

7° *Tchéfou*. Il y a à Tchéfou quatre maisons allemandes avec un capital de 1.500.000 marks. Leurs affaires se chiffrent à 4.500.000 marks environ.

La propriété foncière est évaluée à plus de 500.000 marks.

Tchéfou a un bureau de postes allemand avec téléphone.

8° *Tientsin*. De 24 en 1898, le nombre des mai-

sons allemandes établies à Tientsin est passé à 29 au commencement de 1902.

Elles représentent un capital d'environ 19 millions de marks et participent pour 60 0/0 à l'importation et 45 0/0 à l'exportation de la place.

Les capitaux allemands sont intéressés pour environ 800.000 marks dans les mines de Kai-ping, pour 270.000 marks dans les charbonnages de Ihsien et pour 480.000 marks dans différentes entreprises.

Les terrains possédés par des Allemands sont évalués à 4 millions de marks.

Quatre vapeurs allemands, dont trois appartenant à la maison Jebsen d'Apenrade et un à la Compagnie Hambourg-Amérique, font un service régulier entre Changhaï, Kiao-tchéou, Tchéfou et Tientsin.

Le port de Tientsin a reçu, en 1901, 123 vapeurs allemands.

La mission catholique du Chan-toung comprend 46 missionnaires.

Tientsin a un bureau de postes allemand.

* * *

La statistique que nous avons reproduite dans ses lignes essentielles ne donne aucun détail sur les intérêts allemands dans les autres ports à traité. Nous ne savons donc rien de précis sur les capitaux engagés à Hong-kong et à Tsing-tao, par exemple. Nous pouvons simplement affirmer qu'ils y sont considérables.

Nous avons noté, dans le courant de l'article que nous venons d'analyser, cette phrase bien curieuse : « Rien d'essentiel n'est changé dans le commerce depuis 1898. Toutefois l'importation d'armes jadis si lucrative pour le négoce allemand a presque complètement cessé en raison de l'interdiction prononcée à la suite des troubles des Boxeurs. »

Nous rappelons — à titre documentaire — que les Allemands continuent à être accusés, à tort ou à raison, de faire la contrebande des armes sur toutes les côtes chinoises.

Princes allemands en Chine. — Le prince Robert de Bavière et la princesse, le prince Georges de Bavière son cousin, consacreront une partie de cette année à visiter l'Extrême-Orient.

Le prince Robert est le petit-fils du prince régent de Bavière et le fils aîné du prince Louis; il sera donc un jour roi.

Ce voyage prouve une fois de plus combien, en Allemagne, les classes dirigeantes s'intéressent aux choses asiatiques.

Le gouvernement chinois et les rebelles. — Un correspondant du *Lloyd d'Extrême-Orient* écrit de Pao-king (Hou-nan) que l'attitude du gouvernement chinois vis-à-vis des rebelles ne peut être considérée comme suspecte. Tous les fonctionnaires reconnus coupables de négligence ont été impitoyablement punis; tous ceux, au contraire, qui ont repoussé énergiquement les mouvements insurrectionnels ont été récompensés. C'est ainsi que le mandarin de Paoking qui a

arrêté en septembre dernier le fameux chef de bande Ho a été nommé Chih-li-chéo. Tous les officiers subalternes qui ont pris part à des expéditions heureuses ont été promus.

Le commerce de la Chine pendant le 3^e trimestre 1902. — Le rapport de la douane chinoise pour le 3^e trimestre 1903 vient de nous arriver d'Extrême-Orient. Nous en extrayons les chiffres essentiels suivants.

PORTS	1901	1902	Augmentation ou diminution 0/0
Nioutchang.....	252.579	227.701	— 9
Tsing-ouang-taou..	»	5.781	»
Tien-tsin.....	207.726	703.028	+ 238
Tché-fou.....	210.899	266.436	+ 26
Kia-tchéou.....	24.247	43.741	+ 84
Ports du Nord.....	695.451	1.246.686	+ 79
Tchoung-king.....	448.293	93.772	— 37
I-tchang.....	452.857	400.857	— 34
Chasi.....	4.212	5.002	+ 19
Yo-tchéou.....	1.173	7.648	+ 552
Hankéou.....	679.173	511.074	— 25
Kinkiang.....	229.318	190.829	— 17
Wuhu.....	112.817	180.709	+ 60
Nanking.....	55.027	44.300	— 20
Chinkiang.....	229.902	255.211	+ 11
Changhai.....	2.161.216	2.716.154	+ 26
Sou-tchéou.....	44.673	34.096	— 24
Ports du Yang-tseu..	3.818.661	4.139.652	+ 8
Hang-tchéou.....	297.037	228.326	— 23
Ningpo.....	232.247	200.584	— 14
Wen-tchéou.....	19.059	24.700	+ 30
Santuao.....	31.201	20.826	— 33
Fou-tchéou.....	283.229	300.334	+ 6
Amoy.....	175.389	235.967	+ 35
Swatow.....	390.383	408.190	+ 5
Canton.....	551.781	655.493	+ 19
Samshui.....	34.809	38.149	+ 10
Kongmoun.....	9.296	14.767	+ 59
Kumchuk.....	7.188	10.498	+ 49
Wu-tchéou.....	108.041	92.090	— 15
Kiung-tchéou.....	61.622	70.960	+ 15
Pakhoi.....	46.200	38.387	— 17
Ports du Sud.....	2.247.482	2.339.271	+ 5

Total général

PORTS	1901	1902	Augmentation ou diminution 0/0
Ports du Nord.....	695.451	1.246.686	+ 80
Ports du Yang-tseu..	3.818.661	4.139.652	+ 8
Ports du Sud.....	2.247.482	2.339.271	+ 5
Totaux.....	6.761.594	7.725.609	+ 14

Nous renvoyons, pour l'interprétation de ces chiffres, aux explications que nous avons données dans le Bulletin de décembre.

Un point d'appui pour la flotte chinoise.

— Yuan-Chi-Kai s'occupe activement de réorganiser l'escadre chinoise du Nord. Il fait procéder actuellement à l'exploration minutieuse de toute la côte du golfe de Petchili. Il désirerait créer pour sa flotte un solide point d'appui. Il avait pensé que Lung-men à 10 lieues de Tchéfou fournirait une rade suffisante; mais on a reconnu que la baie n'était pas assez profonde.

L'amiral Yeh, à bord du croiseur *Teng-chi*, poursuit les recherches.

Progrès de la flotte allemande en Extrême-Orient.

— Le 6 janvier dernier, la maison Henry Koch, de Lübeck, procédait aux essais du nouveau steamer *Bornéo*, construit par elle pour la *Ligne indo-chinoise de côtage du Norddeutschen Lloyd*. Ces essais ont été très satisfaisants. L'entrée en service du *Bornéo* portera à 47 le nombre des vapeurs de la ligne. Ils représentent un tonnage brut de 66.963 tonnes.

Presque tous ces bâtiments sont du type du *Bornéo*. Ce steamer jauge 2.168 tonneaux; sa machine, d'une puissance de 1.200 chevaux, lui imprimera une vitesse de 11 nœuds à l'heure. La consommation en charbon sera de 20 tonnes par jour. Le navire a été particulièrement aménagé pour le transport du bois de teck entre Sandakan (au nord de Bornéo) et Hong-kong; cependant, il pourra recevoir, dans des cabines extrêmement confortables, une cinquantaine de passagers.

Ligne du Chantoung. — La ligne du Chantoung est mise en exploitation jusqu'à Tchanglohsien. Le dernier tronçon Weihsien-Tchanglohsien a été inauguré le 10 décembre dernier.

Il y a 26 stations entre Tsengtao et Tchanglohsien. Il y a un train par jour dans chaque direction.

L'un part de Tsengtao à 8 h. du matin pour arriver à Weihsien à 3 h. 27 et à Tchanglohsien à 5 h. de l'après-midi.

L'autre quitte Tchanglohsien à 7 h. 3 pour arriver à 8 h. 21 à Weihsien et à 3 h. 46 de l'après-midi à Tsingtao.

Ces trains comportent des wagons de 4^e classe.

Budget de Kiao-tchéou pour 1903. — Le budget de Kiao-tchéou pour 1903 est ainsi établi :

Recettes	Dépenses	Subventions
455.000	12.876.000	12.421.000

D'ailleurs les subventions de l'Empire ont toujours été en croissant, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1900	1901	1902	1903
	(en millions de marks)			
Recettes.....	0,21	0,30	0,36	0,45
Dépenses.....	9,78	10,75	12,17	12,42
Totaux.....	9,99	11,05	12,53	12,87

CORÉE

Corée et Japon. — Nous exposons tout récemment ici même (1), les extraordinaires prétentions de M. Kato, conseiller japonais au ministère de l'Agriculture de Séoul. Nous annonçons qu'il avait proposé au gouvernement coréen de négocier près de la Dai-ichi-Ginko un emprunt de 2 millions de yen à condition que cette banque eût le droit de lever les impôts dans les provinces du sud de la Corée.

Nous disions d'autre part que, si l'arrangement avait lieu, le gouvernement de Séoul serait probablement payé en papier, la Dai-ichi-Ginko ayant émis récemment des billets de banque de 1, 5 et 10 yen. Nous ajoutons que le gouvernement russe avait fait savoir au gouvernement coréen que les fonctionnaires russes au service de la Corée n'accepteraient pas que leurs traitements leur fussent servis en billets de la Dai-ichi-Ginko.

Une dépêche adressée de Tokyo au *Times*, le 7 février, confirme indirectement nos renseignements et nous apprend quelle attitude la Corée a adoptée vis-à-vis du Japon. Cette dépêche est ainsi conçue :

« Il y a deux mois, le gouvernement coréen chercha à interdire la mise en circulation en Corée des billets de banque émis à Séoul par la première banque, établissement japonais digne de toute confiance que préside le baron Shibusawa.

« Le Japon protesta vivement contre l'attitude prise par la Corée, attitude manifestement contraire aux termes du traité de 1876, lequel garantit toutes facilités au commerce japonais en Corée. Le gouvernement coréen s'engagea officiellement à retirer l'interdiction ; mais voici que, sans en avoir signalé son intention, le gouvernement coréen renouvelle ce *veto*, à l'instance vraisemblablement de Yi-Yong-Ik, lequel propose d'établir une banque coréenne qui serait chargée de l'émission de billets de banque ; la tâche d'organiser cette banque serait confiée au conseiller belge dont on projette de s'assurer les services.

« Le Japon a donc renouvelé sa protestation. La presse japonaise s'indigne de la façon arbitraire dont la Corée néglige les termes du traité. De plus, on croit voir dans cette affaire les traces de l'influence russe parce que Yi-Yong-Ik s'est réfugié à la légation russe pendant la récente crise politique et qu'il s'est sauvé à Port-Arthur à bord d'un navire de guerre russe. Cependant, il n'est guère possible qu'il s'agisse d'une intrigue russe puisque, selon toutes probabilités, la Banque russo-chinoise est, elle aussi, désireuse de recevoir l'autorisation d'émettre des billets de banque en Corée.

« Le gouvernement japonais a adopté une attitude ferme quoique pacifique. »

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, décembre 1902, p. 158.

Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à ce que nous disions dans l'article mentionné plus haut. On y verra que l'attitude du Japon vis-à-vis de la Corée explique toutes les résistances du gouvernement de Séoul. S'il est vrai, d'autre part, que le refus de l'empereur de Corée est dû à l'influence russe, nos suppositions sur l'importance qu'il convenait d'attacher à l'ambassade extraordinaire de M. Waeber se seraient confirmées plus tôt que nous ne l'aurions pensé.

Les Allemands en Corée. — L'influence allemande en Corée est actuellement peu considérable. Le nombre des ressortissants de l'Empire n'y est que de 48 au plus. Les Allemands ont un consul, un vice-consul et un ou deux instituteurs à Séoul. Ils exploitent une mine d'or au nord de la capitale et quelques employés des douanes de Tchemoulpo, Fousan et Masampo sont allemands. La maison hambourgeoise Hans Meyer a également un représentant à Tchemoulpo. C'est la seule, croyons-nous, qui soit dans ce cas.

JAPON

Budget japonais pour 1903. — Le budget japonais, pour 1903, a été établi de la manière suivante :

Recettes ordinaires.....	232.580.224 yen
— extraordinaires.....	20.723.313 —
Total.....	253.303.537 yen
Dépenses ordinaires.....	180.964.630 yen
— extraordinaires.....	59.584.368 —
Total.....	240.548.998 yen

Les dépenses sont ainsi réparties entre les différents ministères :

	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires
Maison du roi.....	3.000.000 yen	» yen
Affaires étrangères.....	2.324.264 —	321.665 —
Intérieur.....	40.844.443 —	44.046.943 —
Finances.....	62.049.729 —	15.738.912 —
Guerre.....	38.803.670 —	5.433.771 —
Marine.....	23.087.299 —	4.838.172 —
Justice.....	10.821.449 —	772.438 —
Instruction.....	5.292.964 —	4.968.880 —
Commerce, agriculture.	3.039.593 —	4.703.202 —
Voies de communication.	21.702.401 —	15.060.376 —
Totaux.....	180.964.599 yen	59.584.359 yen

Le budget de Formose est ainsi établi :

Recettes ordinaires.....	11.826.372 yen
— extraordinaires.....	9.610.905 —
Total.....	21.437.277 yen
Dépenses ordinaires.....	12.237.430 yen
— extraordinaires.....	9.119.847 —
Total.....	21.357.277 yen

Commerce du Japon en septembre 1902 (en yen).

MOIS	IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAL
Septembre 1902.....	20.370.568	26.795.395	47.165.963

Part respective des grandes puissances, du Siam et de l'Indo-Chine (en yen).							
	FRANCE (métropole)	ANGLETERRE (métropole)	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	CHINE	SIAM	INDO-CHINE
Exportation vers	3.579.868	1.102.253	418.131	10.997.886	3.910.526	1.663	18.351
Importation de	435.269	5.100.654	2.593.624	2.397.515	2.074.241	183.412	846.354
TOTAUX....	4.015.137	6.202.907	3.011.755	13.395.401	5.984.767	185.075	864.705

Banques japonaises. — A l'assemblée générale de Kwantoginko, le président M. Yamamoto a donné sur la situation des banques du Japon les détails suivants :

Les dépôts dans les grandes banques ont augmenté en un an de près de 56 millions de yen. Ils sont passés de 345.710.000 yen en 1901 à 401.520.000 yen en 1902. Les prêts avaient été de 401.860.000 yen en 1901, ils ont été de 425.930.000 en 1902.

Japon et Siam. — La visite du prince héritier de Siam au Japon a été très brillante.

Le *Lloyd* de Changhaï apprend que le prince a traité avec le Japon la construction de

- 3 croiseurs cuirassés de 2^e classe
- 2 — — de 3^e classe
- 4 canonnières de 2^e classe
- 6 contre-torpilleurs.
- 10 torpilleurs.

Ces bâtiments devront être achevés en cinq ans. La France a le droit, on le voit, d'exiger des garanties sur le Mékong.

ASIE RUSSE

La Quarantième Séance du Comité du chemin de fer sibérien. — On sait que tous les travaux relatifs au Transsibérien, ainsi qu'aux entreprises auxiliaires (lesquelles embrassent toute la colonisation de la Sibérie), ont été ordonnés et dirigés par un Comité extraordinaire, fondé le 14 janvier 1893 par l'empereur Alexandre III, et à la tête duquel se trouvait le tsarévitch Nicolas, le tsar actuel. « Que le Tout-Puissant, disait l'empereur à son fils, vous assiste dans la réalisation d'une entreprise que je prends grandement à cœur, tout comme les projets qui devront contribuer au peuplement et au développe-

ment industriel de la Sibérie! » Le règlement du Comité fut ratifié par un oukase du 24 février 1893. La première séance avait eu lieu le 10 février.

La quarantième séance de ce Comité a eu lieu, le 15 janvier dernier, juste dix ans après la fondation, comme l'a fait remarquer le comte Solsky dans son allocution à l'Empereur, lequel n'a pas cessé de présider les séances. Cette séance avait un intérêt particulier, puisque non seulement les allocations budgétaires pour 1903 ont été fixées, mais qu'un résumé de l'œuvre accomplie pendant ces dix ans a été établi. Voici, d'après les journaux russes, l'ensemble de cette œuvre :

« Il ressort du compte rendu dont il a été donné lecture que la ligne magistrale de Sibérie est maintenant terminée sur toute sa longueur, sauf la ligne contournant le lac Baïkal, dont on espère achever la construction avant la fin de 1904. Le coût total du Transsibérien, ayant une longueur de 5.628 verstes (y compris la ligne contournant le Baïkal), en tenant compte des allocations faites pour l'acquisition de matériel roulant, s'établit à 384.604.743 roubles, qui se décomposent comme suit : construction du chemin de fer de la Sibérie occidentale 51.410.367 r. (soit 38.487 r. la verste); construction du chemin de fer de la Sibérie centrale 101.481.382 r. (soit 59.173 r. la verste); embranchement : Taïga-Tomsk 2.573.198 r. (28.912 r. la verste), Irkoutsk-Baïkal 3.471.555 r. (49.555 r. la verste); ligne du Transbaïkal 79.942.702 r. (77.170 r. la verste); ligne de jonction entre le chemin de fer du Transbaïkal et la frontière chinoise 31.564.349 r. (97.421 r. la verste); embranchement entre la frontière chinoise et le chemin de fer de l'Oussouri 8.113.987 r. (73.764 r. la verste); ligne de l'Oussouri 46.267.088 r. (64.529 r. la verste); ligne contournant le Baïkal 53.625.745 r. (219.777 r. la verste), et service des radeaux à travers le lac Baïkal 6.744.340 r. En outre, il a été alloué 94.320.660 r. pour le renforcement des moyens de transport de la ligne magistrale de Sibérie.

« La ligne de l'Est-Chinois, ayant, avec l'em-

branchement de Port-Arthur, une longueur de 2.337 verses, sert de jonction entre le chemin de fer de Sibérie et le port de Vladivostok.

« Afin de se rendre compte des avantages que le chemin de fer de Sibérie présente pour la rapidité des communications, il convient de constater que le trajet entre Londres et Changhaï par l'Amérique ne peut s'effectuer qu'en 30 jours 1/2, tandis que par la Sibérie ce trajet n'exige que 17 jours et 20 heures. De même, le trajet entre Hambourg et Changhaï par le canal de Suez exige 36 jours 1/2, tandis qu'on fait le même trajet par la Sibérie en 17 jours et 6 heures.

« Le Comité a alloué en outre 10.321.028 r. pour divers travaux parallèles à la construction du chemin de fer de Sibérie, tels que : travaux d'art dans le port de Vladivostok, amélioration de la navigation fluviale, etc.

« Un crédit global de 30.646.582 r. a été affecté à la colonisation de la zone du chemin de fer. Pour le service de santé des immigrants ont été instituées, par les soins du comité, 36 stations médicales et une vingtaine d'ambulances dans la zone du chemin de fer. Le nombre des immigrants qui ont reçu des lots de terre domaniaux en Sibérie depuis 1893 est de 611.494. Pour leur faciliter l'acquisition d'instruments agricoles perfectionnés et de semences de céréales de bonne qualité, ont été organisés 29 dépôts, dotés d'un capital de roulement global de 413.000 r.

« Le fonds Empereur Alexandre III pour la construction d'églises et d'écoles, institué en 1894, s'élève actuellement à 1.658.943 r. Il a été construit jusqu'ici dans la zone du Transsibérien 190 églises et 184 écoles.

« Une série d'explorations géologiques ont été faites dans la zone du chemin de fer pour rechercher les richesses minérales dont l'exploitation pourrait contribuer au développement de l'activité économique. Ont particulièrement réussi les explorations faites dans le voisinage de la station de Soudjenka, de la ligne de la Sibérie centrale, et près de la station de Tcheremkhovskoé, province d'Irkoutsk, où l'on exploite maintenant de riches houillères. D'autres gisements de minerais ont été découverts sur divers points. Les frais occasionnés jusqu'ici par les explorations géologiques s'élèvent à 908.562 r.

« De plus, le Comité a alloué 1.574.917 r. pour favoriser l'exploitation des gisements aurifères. Une expédition a exploré dans ce but le littoral de la mer d'Okhotsk et la presqu'île de Kamtchatka, et des explorations se poursuivent depuis 1898 dans les bassins de l'Amour, de la Léna, du Yénisseï, ainsi que dans les régions aurifères de Minoussinsk et de Bargousinsk. La commission géologique chargée de ces travaux a déjà fait paraître une série de rapports illustrés de cartes et de planches.

« Enfin, 336.093 r. ont été affectés à l'amélioration de la navigation sur le lac Baïkal, qui a été exploré au cours de deux années consécutives. On a également exploré les embouchures de l'Obi et du Yénisseï, ce qui a permis de constater que ces

deux fleuves sont navigables pour les vapeurs océaniques sur un parcours de 1.500 verses. »

La visite des bagages à la station de Mandchouria. — En sortant de la station de Mandchouria, les voyageurs venant de l'Est, et qui viennent de traverser toute la Mandchourie, quittent le territoire chinois et entrent sur territoire russe. Ils passent de la ligne de l'Est-Chinois (Transmandchourien) à la section de Transbaïkalie du Transsibérien. Un récent accord entre le ministère des voies de communication et l'administration des douanes a réglé la manière dont la visite des bagages devait se faire à cette station.

A l'arrivée du train à la gare de Mandchouria, le conducteur principal remet au service de la douane, en double exemplaire, la liste des bagages contenus dans le convoi. L'un de ces exemplaires doit rester dans les papiers du bureau de la douane; avec l'autre, un douanier parcourt le train, en la collationnant avec les bulletins de bagages des voyageurs.

Pendant l'arrêt du train, on fait la visite des bagages à destination des différentes stations de la Transbaïkalie. A mesure qu'un bagage est visité, l'employé de la douane fait une marque auprès de sa désignation sur la liste générale. Cette liste ainsi marquée est remise dans une enveloppe cachetée et rendue au conducteur; le convoi la remporte dans cet état jusqu'à la station de Baïkal, c'est-à-dire jusqu'à l'autre bout de la ligne de Transbaïkalie.

Les bagages à autre destination que la Transbaïkalie, c'est-à-dire ceux qui vont à Irkoutsk et au delà, ne sont pas visités à Mandchouria, sous cette réserve qu'ils ne seront pas remis aux voyageurs tant que le train sera sur la ligne transbaïkalienne. A cette condition, ils ne sont visités qu'à l'autre bout de la ligne, c'est-à-dire à la station de Baïkal. Toutefois, si les opérations de la douane à cette dernière station devaient apporter du retard aux convois, les bagages pourraient être visités pendant la traversée du lac Baïkal.

Les bagages à la main sont visités dans les wagons, pendant l'arrêt à la station de Mandchouria.

Afin de concilier la non-livraison des bagages entre Mandchouria et Baïkal avec le droit commun des voyageurs qui est d'exiger que leurs bagages leur soient remis à la station qui leur plaît, la direction des chemins de fer a enjoint aux directions des lignes de Transbaïkalie et de l'Est-Chinois de faire en sorte que, arrivés à Mandchouria, les voyageurs à destination d'Irkoutsk et d'au-delà soient avertis que, s'ils désiraient prendre leurs bagages à une station quelconque de Transbaïkalie, ils aient à les faire visiter immédiatement; de sorte que ces bagages seraient visités deux fois, aux deux extrémités de la Transbaïkalie, une fois à Mandchouria et une fois à Baïkal.

TURQUIE

Le chemin de fer de Bagdad. — Le correspondant, à Constantinople, de l'Agence Reuter, donne d'intéressants renseignements sur l'état actuel des négociations relatives au chemin de fer de Bagdad.

« Enfin, dit-il, après des négociations prolongées, une base d'entente a été trouvée pour la construction du gigantesque chemin de fer destiné à relier le golfe Persique avec la mer de Marmara et la Méditerranée. La première section de cette ligne, celle de Koniah à Eregli, d'une longueur de 185 kilomètres, va être mise en construction. L'iradé impérial, portant la date du 2 mars courant et brièvement mentionné par le télégraphe, sanctionne les accords ci-après entre le gouvernement ottoman et la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, autrement dit la *Deutsche Bank* :

A. Convention concernant la construction du chemin de fer de Bagdad, en commençant par la section Koniah-Eregli;

B. Convention approuvant l'émission d'un emprunt de 54.000.000 de francs pour couvrir les frais de la construction de la première section;

C. Convention relative à la conversion de l'emprunt des pêcheries de 1888.

« En ce qui concerne le premier emprunt, l'Etat accorde une garantie uniforme de 41.000 francs par kilomètre, à laquelle viennent s'ajouter 4.500 francs représentant sa part pour les dépenses des travaux, garantie par une hypothèque sur la ligne Haïdar-Pacha-Angora.

« L'emprunt de 54.000.000 de francs, conclu pour défrayer le coût de la construction de la section Koniah-Eregli, ne sera peut-être pas absorbé en son entier, et s'il reste un excédent, il sera versé au gouvernement ottoman aussitôt les travaux achevés. Cet emprunt est gagé jusqu'à concurrence de 36.000 livres turques (soit 869.000 francs), sur les revenus du vilayet de Koniah, sans cependant que cette somme annuelle affecte l'hypothèque russe sur cette province pour le paiement de l'indemnité de guerre. Enfin, une hypothèque sur les sandjaks d'Alep et de Urfa, jusqu'à concurrence de 70.000 livres turques (1.592.500 francs), complète ce gage, qui s'élève en totalité à 106.000 livres turques (2.411.500 francs), somme nécessaire pour la garantie de l'intérêt à 4 0/0.

« Le fonds d'amortissement est fixé à 0,08537 0/0, de telle sorte que l'emprunt sera remboursé en 98 années, soit une année avant l'expiration de la concession du chemin de fer. Le prix d'émission sera de 81,5 0/0.

« L'ancienne concession, c'est-à-dire la concession Haïdar-Pacha-Angora et Eski-Shehir-Koniah, a été prolongée de 46 ans 5 mois, de façon que son expiration coïncide avec celle du chemin de fer de Bagdad, c'est-à-dire dans quelques années. Cette clause est un important boni pour les actionnaires des lignes existantes, et cela ne manquera pas de renforcer considérablement leur position.

« Finalement la *Deutsche Bank* entreprend la

convention de l'emprunt des pêcheries conclu en octobre 1888. Le montant nominal de cet emprunt qui fut de 30.600.000 marks à 5 0/0, avec 2 0/0 pour le fonds d'amortissement, sera converti en un emprunt de 60.000.000 de francs à 4 0/0, avec 1/2 0/0 de fonds d'amortissement, remboursable en cinquante-cinq ans. Cet emprunt sera émis au même prix que l'emprunt de 54.000.000 de francs, c'est-à-dire à 81 fr. 50. Le bénéfice que le gouvernement retirera de cette opération sera d'environ 4.000.000 de livres turques (22.750.600 francs) dont la moitié sera payée à la signature du contrat. La garantie de cet emprunt est la même que celle de l'ancien emprunt et il continuera à être administré par le Conseil de la Dette qui percevra également les revenus assignés à la garantie kilométrique de la ligne Koniah-Eregli. »

D'autres dépêches, provenant également de Constantinople, parlent en outre de conventions secrètes. Leur allure tendancieuse et ambiguë peut faire mettre en doute leurs énonciations. En réalité, beaucoup d'intrigues se déploient en ce moment autour de cette question du *Bagdad Bahn*. Il paraît néanmoins certain que les travaux commenceront à brève échéance, que la garantie kilométrique a été visée ainsi qu'il est dit plus haut, et que le moment est venu pour ceux qui doivent prendre, comme nous, une part considérable des frais de l'entreprise, de veiller aux droits que cette participation leur crée naturellement, et que des menées secrètes tendraient à leur enlever.

Transports maritimes. — Trois nouvelles relatives aux relations maritimes entre l'étranger et les ports de la Turquie et du Levant méritent aujourd'hui d'être signalées. Elles nous sont données tant par le *Moniteur officiel du Commerce* que par ce précieux recueil de renseignements qu'est le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople*.

La première est la création dans la capitale de l'Empire ottoman d'une *Chambre maritime des Compagnies de navigation étrangères*. Cette Chambre s'occupera de toutes les questions de nature à intéresser la navigation étrangère en Turquie, assumera les démarches que pourrait nécessiter l'intérêt des Compagnies de navigation rattachées à elle et aidera aux solutions amiables pour les contestations qui surgiraient entre ces Compagnies ou avec le commerce.

Le simple énoncé de ce but prouve l'utilité d'une pareille institution, que différents ports possédaient déjà. Pour 1903, le Comité de la Chambre maritime est constitué : il comprend des agents des principales compagnies de navigation dont les paquebots desservent Constantinople. Nous sommes d'autant plus heureux d'en signaler l'existence, que le Président élu est un de nos compatriotes, M. Charles Dechaud, agent principal des Messageries maritimes.

Une autre bonne nouvelle à annoncer est la reprise par la Compagnie Fraissinet de la ligne qu'elle desservait autrefois déjà, sur les divers

ports de Grèce et de Turquie. L'abandon de cette ligne avait été préjudiciable aux intérêts du commerce français. La reconstitution du service promet donc d'heureux résultats; et il n'est pas douteux que notre pavillon sera à nouveau bien accueilli dans les anciennes escales de la Compagnie Fraissinet.

Mais il est peut-être plus important encore, au point de vue des relations économiques avec le Levant, d'insister sur la création d'un nouveau service direct de navigation entre le Havre et les Echelles d'Orient. Cette création est due à l'initiative de la « Deutsche Levante Linie », dont les bateaux desserviront la ligne.

Le premier départ a eu lieu le 4 mars dernier, par le vapeur *Volos*, et sera renouvelé, dans les débuts, mensuellement. Les ports desservis seront Malte, le Pirée, Smyrne, Constantinople, et, suivant les besoins du service, tous les ports de la mer Noire, du Danube, de l'Égypte et de la Syrie. La Compagnie prendra des marchandises en transbordement soit à Malte, soit au Pirée, soit à Constantinople, pour tous les ports touchés par ses autres lignes, moyennant un léger supplément de fret.

Or cette dernière nouvelle doit donner lieu à deux ordres de considérations. D'une part, le service qu'on vient d'instituer accroîtra les relations commerciales entre notre grand port de la Manche et le Levant. En présence du développement économique des régions qu'il mettra en communication avec la France, ce fait mérite d'être constaté et accueilli avec satisfaction. Mais, d'autre part, on reconnaît qu'il est regrettable que l'initiative et une grande partie du bénéfice en reviennent à une Compagnie allemande, et précisément à celle dont l'existence et les progrès constituent un des principaux éléments de l'influence germanique sur les marchés de la Turquie. Assurément, dans l'état actuel des choses, il vaut mieux une ligne étrangère que l'absence de relations maritimes. Cependant le résultat n'en sera pas le même pour nous. Quand donc l'initiative française se décidera-t-elle à servir seule, pour les servir bien, les intérêts français?

AFGHANISTAN

Affaires d'Afghanistan. — Les affaires d'Afghanistan continuent de préoccuper l'opinion anglaise. Elle s'inquiète de l'insistance avec laquelle certains journaux russes proclament la nécessité qui s'impose au gouvernement du tsar de se dégager des obligations qu'il a contractées vis-à-vis de l'Angleterre en 1873, afin d'être libre d'engager avec l'Afghanistan des relations politiques directes justifiant, selon eux, l'importance des intérêts de la Russie en Asie Centrale et l'avantage que trouverait cette puissance à pouvoir régler avec son voisin, sans être obligée de passer par Londres, les incidents de frontières qui se produisent assez fréquemment entre les sujets du tsar blanc et ceux de l'émir de Kaboul.

Nous avons, dans le numéro de décembre du Bulletin, fait connaître l'état des négociations qui avaient été engagées sur ce point entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg et nous avons notamment reproduit *in extenso* les termes de la déclaration que le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, lord Cranborne, avait été amené à faire à la Chambre des Communes sur cette importante question. Or, il semble résulter, tant d'un communiqué officieux publié par la *Novoié Vrémia* le 19 décembre dernier que d'un article plus récent du même journal, que l'on interpréterait, à Pétersbourg, la démarche faite par le gouvernement russe auprès du gouvernement anglais en février 1900, dans le but de modifier le régime auquel sont soumises les relations de la Russie et de l'Afghanistan, dans un sens qui diffère très sensiblement de la déclaration de lord Cranborne. Le communiqué transmis à la *Novoié Vrémia* contenait, en effet, le passage ci-après : « En ce qui concerne les relations de la Russie avec l'Afghanistan, il est nécessaire d'expliquer que la Russie n'a adressé aucune requête d'aucune sorte au Cabinet anglais, mais lui a simplement fait connaître son désir et son intention d'entrer à l'avenir en relations directes avec l'Afghanistan. » La *Novoié Vrémia* ajoutait ces jours derniers : « Nous avons déjà informé l'Angleterre que nous ne nous considérons plus comme liés par l'accord de 1873, ou que celui-ci a été conclu dans des circonstances politiques qui n'avaient rien de commun avec la situation actuelle. La conséquence logique d'une pareille déclaration devrait être l'ouverture de relations directes entre la Russie et l'Afghanistan. Tant que des relations de cette espèce n'auront pas été établies réellement, on n'aura fait aucune brèche dans la muraille de Chine qu'un malentendu diplomatique a élevée entre les deux pays, et nos intérêts en Asie Centrale ne seront pas protégés contre l'éventualité d'un échec sérieux et et inattendu. »

A quelle opinion doit-on se fier? Aux déclarations de lord Cranborne ou aux notes officieuses de la *Novoié Vrémia*? Et quelle est la nature exacte et le sens de la communication qui fut faite il y a trois ans au gouvernement anglais par l'ambassadeur de Russie à Londres? A première vue, on serait évidemment tenté d'accorder toute créance aux paroles du sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, mais il n'en demeure pas moins qu'aux yeux de qui connaît les habitudes de la chancellerie russe, la note officieuse reproduite par le journal de Saint-Petersbourg ne manque pas de poids. Il n'en est pas moins vrai surtout qu'il y a là de quoi préoccuper l'opinion des deux pays et qu'il serait bon, comme le suggère le correspondant du *Times* à Saint-Petersbourg, qu'une voix tout à fait autorisée levât le doute qui plane sur le contenu réel d'une note diplomatique, que les deux parties intéressées semblent interpréter de façon tout opposée.

* *

Sur les tentatives faites réellement par la Russie en vue d'entrer en relations directes avec l'émir

d'Afghanistan, on n'a que des bruits sans fondements. Suivant des racontars de bazar, comme il en court toujours à Peshawer, les autorités russes du Turkestan auraient insisté auprès du gouverneur de Hérat pour qu'il recommande à l'émir Habibullah d'ouvrir des relations commerciales avec les territoires russes, et les marchandises russes auraient déjà réussi à pénétrer en quantités assez notables sur divers marchés afghans. Cependant, dans la séance de la Chambre des Communes du 3 mars, sur une question de sir Charles Dilke, lord Cranborne a déclaré que le gouvernement de M. Balfour ignorait si des fonctionnaires russes avaient fait des communications directes à l'émir de Kaboul.

ASIE ANGLAISE

La défense de l'Inde et l'armée anglo-indienne. — Au cours d'un récent discours, lord Rosebery critiquait assez vivement le choix que le cabinet de M. Balfour a fait récemment de lord Kitchener pour le poste de commandant en chef de l'armée des Indes. Ce n'est pas que l'ancien chef du dernier ministère libéral que l'Angleterre ait eu aux affaires redoutât une disproportion entre les charges d'un tel commandement et les talents du soldat anglais, le plus illustre d'aujourd'hui, bien au contraire; lord Rosebery se plaignait que le gouvernement ait confiné dans une tâche, secondaire à son avis, un général habile, un administrateur excellent, dont les rares qualités auraient plus utilement servi les intérêts de l'empire dans la métropole — au secrétariat d'Etat de la Guerre, par exemple — qu'à Calcutta.

Sans vouloir examiner les curieux problèmes de droit constitutionnel que soulevait la proposition de lord Rosebery — l'Angleterre s'étant toujours refusée à confier un portefeuille ministériel à un militaire en activité de service — il est permis de se demander si, en exprimant cet avis, lord Rosebery se faisait une idée exacte et du rôle véritable qui incombe au commandant en chef de l'armée des Indes, et de l'état actuel de cette armée. C'est ce que vient justement de faire, dans un des derniers numéros de la *Fortnightly Review*, un écrivain militaire anonyme, dont l'étude mérite de retenir un instant l'attention des personnes qui s'intéressent à ce qui se passe au Sud de l'Himalaya et de l'Hindoukouch.

Après avoir mis en évidence l'importance exceptionnelle des fonctions qu'occupe le commandant en chef de l'armée des Indes, dont l'autorité et le pouvoir excèdent de beaucoup ceux du commandant en chef de l'armée de la métropole, le collaborateur de la *Fortnightly* passe à l'exposé des besoins actuels de l'armée anglo-indienne dans laquelle, malgré les progrès incontestables réalisés au cours des dernières années, il resterait, si nous l'en croyons, pas mal de réformes importantes à accomplir.

Et tout d'abord il détermine l'objectif principal que cette armée a en vue et la raison d'être des forces qui la composent. « Car, dit-il avec raison, on ne peut apprécier la valeur véritable, la puissance, l'état de préparation à la guerre d'une armée quelconque, si l'on n'a pas l'exacte notion du but auquel la nation à laquelle elle appartient la destine. »

Or ce n'est pas pour assurer l'ordre dans la vaste population de l'Inde que l'armée qui y est stationnée est maintenue aux effectifs actuels. Aujourd'hui, en raison du développement qu'a pris le réseau ferré de l'empire, étant donné la rapidité des communications entre la métropole et la plus importante de ses possessions, une révolte indigène n'aurait aucune chance de succès. « La grande menace pour l'Inde, ce n'est pas une rébellion intérieure, c'est la marche lente, mais sûre, de la Russie vers nos frontières. Le seul *criterium* qui puisse servir à apprécier la valeur de l'armée anglo-indienne est celui-ci : est-elle en état de repousser, quand le moment critique sera venu, la marche des forces russes? Est-elle en mesure d'exécuter cette tâche, rapidement et d'une manière décisive? Son instruction, son organisation, ses réserves, ses approvisionnements, sont-ils vraiment ce que l'on peut exiger qu'ils soient? »

C'est à ces interrogations que l'auteur a essayé de répondre dans l'article en question. Sans vouloir analyser par là même les considérations qu'il développe, disons tout de suite que ses conclusions sont assez pessimistes. Il n'y a pas bien longtemps, le général sir Power Palmer, au moment de céder le commandement général à lord Kitchener, avait, dans un discours auquel nous avons fait allusion, déclaré que jamais, durant les quarante années qu'il a passées aux Indes, il n'avait vu l'armée de ce pays aussi forte, aussi bien préparée aux luttes de l'avenir. Cela était vrai, répond le rédacteur de la *Fortnightly*, pour ce qui est du personnel, au moment où sir Power Palmer parlait, c'est-à-dire en septembre ou octobre 1902, car l'armée anglo-indienne se composait alors, en majeure partie, de soldats aguerris et acclimatés, de vétérans maintenus sous les drapeaux en raison de la guerre de l'Afrique du Sud. Mais, étant donné que ces excellents éléments vont être, pour la plupart, licenciés, les régiments chargés d'assurer la défense de l'Inde seront, sous peu, presque entièrement constitués par des recrues, et cet état de choses est loin d'être satisfaisant.

On sait que l'armée des Indes qui, jusqu'en 1895, comprenait trois armées, une pour chacune des présidences du Bengale, de Madras et de Bombay, est aujourd'hui divisée en quatre corps d'armée, l'armée du Bengale ayant été subdivisée en deux corps, un pour le Pendjab et l'autre pour le Bengale. Critiquant cette organisation, l'écrivain anonyme de la *Fortnightly* voudrait y voir substituer huit corps d'armée ayant chacun — comme dans les armées continentales et comme bientôt en Angleterre — avec leur état-major distinct une cer-

tainie autonomie. Actuellement, dit-il, tandis que l'effectif de l'armée du Pendjab, dont le commandant se trouve avoir à surveiller une frontière de plusieurs centaines de milles d'étendue, s'élève à 80.000 hommes, le commandant de l'armée de Bombay a moins de 40.000 hommes sous ses ordres. Jusqu'à ces derniers temps les corps de troupes stationnés en Birmanie dépendaient de l'armée de Madras; et actuellement encore, ceux qui sont stationnés au Béloutchistan dépendent de Bombay, c'est-à-dire d'un centre éloigné de 1.500 à 1.600 kilomètres de la région dans laquelle ils seraient en temps de guerre appelés à opérer, et auquel ne les relie aucun moyen de transport rapide. Les huit corps d'armée qu'il conviendrait de substituer à l'organisation actuelle pourraient comprendre : le premier, le Sindh et le Béloutchistan; le second, le reste de la frontière du Nord-Ouest; les troisième, quatrième et cinquième embrasseraient respectivement la Birmanie, Madras, Bombay; entre les trois derniers seraient répartis le Bengale et une partie du Pendjab.

La question des moyens de communication et de transport est d'importance capitale pour la défense de l'Inde. En 1897-98, lors de la guerre de frontière qui coûta tant d'hommes et d'argent à l'empire indien, les opérations militaires furent retardées de plusieurs semaines par suite de l'insuffisance des voies de communication. Depuis lors, il est vrai, de grands efforts ont été faits dans cet ordre d'idées. On a construit diverses lignes de chemins de fer dans la région frontière : ligne de Nowshera à la passe de Malakand; ligne rejoignant la voie ferrée qui suit la rive gauche de l'Indus à Kohat et à Thall; prolongement jusqu'à Jamroud de la voie de Peshawer; mais il reste encore beaucoup à faire. Lahore n'est relié à Rawalpindi et à Peshawer que par une ligne à voie unique. De quels encombrements ne serait-elle pas exposée le jour où il serait nécessaire d'amener dans le Nord-Ouest de grandes quantités de troupes! D'autre part, Quetta, dont la position intéresse à un si haut degré la frontière du Béloutchistan, n'est relié avec Bombay par aucune ligne directe. Autant de points à examiner, autant de lacunes à combler sans retard. Enfin, pour en finir avec cette question des moyens de transport, le matériel roulant est d'une insuffisance déplorable qu'ont mise en évidence à une date toute récente les difficultés rencontrées par l'administration des chemins de fer pour faire face au trafic provoqué par le durbar de Delhi.

De même, il y a lieu de se préoccuper de la pénurie des ressources qu'offre l'Inde au service de la remonte. Personne n'ignore que la péninsule ne possède aucune race de chevaux pouvant se prêter au service de l'artillerie ou du train et que pour atteler ses batteries et ses convois, même pour monter une partie de sa cavalerie, l'Inde est obligée de s'adresser à l'Australie. Quelles difficultés ne présenterait pas, au lendemain d'une déclaration de guerre, le transport d'Australie dans l'Inde de masses importantes de chevaux?

Ce sont là, il faut bien le reconnaître, des défauts d'organisation assez graves et qui, s'il n'y était remédié, seraient de nature, sinon à compromettre gravement au jour d'une guerre avec la Russie la sécurité de l'armée des Indes, tout au moins à gêner le commandement et à compliquer sa tâche.

« Nous venons de mentionner, dit en terminant l'auteur de l'étude à laquelle nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, quelques-unes des questions qui s'imposent le plus à l'attention du nouveau commandant en chef, et l'on croit que lord Kitchener aura fort à faire s'il veut les traiter toutes. Nous ne voulons pas prétendre qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans ces dernières années — c'est le contraire qui est exact — en ce qui concerne notamment le réarmement des corps indigènes, la réorganisation du service des transports, l'exclusion de l'armée indigène des éléments les moins utilisables en temps de guerre, le développement de certains chemins de fer stratégiques. Il n'en est pas moins vrai que, pratiquement, il reste à changer le matériel de l'artillerie à bref délai, à compléter l'armement en fusils nouveau modèle des troupes anglaises, à s'occuper activement de la défense des côtes et des frontières de terre. Tout cela réuni forme un vaste programme et, à le parcourir, on se convaincra bien vite que l'armée des Indes, bien qu'elle ait fait des progrès dont nous devons nous féliciter, est encore bien arriérée et très éloignée de cet état idéal de préparation auquel il est, à tous égards, si désirable de la voir atteindre. »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exquatur a été accordé à :
 M. Julien Botto, *consul* de Turquie à Nice;
 M. de Oertzen, *consul général* d'Allemagne au Havre;
 M. Luis Villar y Peralta, *consul* d'Espagne à Perpignan;
 M. Robert Delarue-Lebon, *vice-consul* de Danemark à Dieppe.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :
 MM.
 Artaud (Adrien), de la maison J.-B. et A. Artaud frères, président de la société pour la défense du commerce de Marseille;
 Aboucaya (Léon), de la maison Aboucaya frères, fabric. de cuirs vernis à Paris;
 Barrère (René-Henri), éditeur géographe à Paris;
 Battier (Ch.), secrétaire de la chambre de commerce française de Montévidéo;
 Baudoin (Paul-Pierre-Jacques), ingénieur métallurgiste à Paris;
 Bernard Passerieu, chargé de mission à Madagascar;
 Bernheim (Gustave-Eugène-Lucien), de la maison Gustave Bernheim et C^{ie}, fabricant de tissus à Paris;
 Bosc (Jean-Jacques), propriétaire d'une maison de tannerie à Nîmes (Gard);
 Bernus (H.), président de la chambre de commerce de la Basse-Terre (Guadeloupe);
 Bloch (Armand-Aron), fabricant de ferrures, boulonnerie, fonderie, etc., à Paris;
 Bogaert, négociant à Hué, président de la chambre mixte d'agriculture et de commerce de l'Annam;
 Blondet (Romain), négociant-commissionnaire, administrateur de la Banque de la Martinique à Fort-de-France;
 Brault (Alfred), industriel céramiste, à Choisy-le-Roy (Seine);
 Caillet (Henri-Jules), ingénieur (matériel monorail Caillet) à Paris;

Cassoute (Paul), négociant-exportateur à Marseille;
 Charton (Claude-Joseph), négociant-exportateur de vins, vice-président du syndicat des vins et spiritueux de l'arrondissement de Beaune;
 Chateaux (Camille-Eugène), de la maison Chollet neveu et C^{ie} (cuirs et peaux) à Paris;
 Dardy, négociant à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire);
 Derobert, de la maison Derobert et Fravd, à Faifou (province de Quang-Nam, Annam);
 Debraire (Eugène-Ernest), administr. des magasins du Petit Saint-Thomas à Paris;
 Desplanques (Henri-Jules) représentant de fabriques françaises à Paris;
 Dreyfus (Paul-Louis), dit Dreyfus Bing, commissaire-exportateur à Paris;
 Ducarin (Désiré), manufacturier à Comines (Nord);
 Dutrac (Jules), fabricant de liqueurs à Saint-Marcellin (Isère);
 Faucheux (Arthur), chargé du service de la correspondance à l'agence du Crédit lyonnais à Odessa (Russie);
 Faure (Emmanuel), de la maison Faure et Soustre (exportation de grains et farines) à Bordeaux;
 Ferme (Gabriel), négociant-commissionnaire à Paris;
 Fevre (Désiré-Pierre-Alexandre), exportateur de primeurs à Alger;
 Fontaine (Lucien-Joseph), de la maison Fontaine frères et Vailant, fabricant de serrurerie décorative à Paris;
 Fried, fabricant de perles, 13, rue du Caire à Paris;
 Friedmann (Georges), de la maison Levy et Friedmann, commissionnaire en marchandises à Paris;
 Fumouze (Jean-Victor), de la maison Fumouze frères, fabricant de produits chimiques à Paris;
 Galland (Alexandre-Jean-Baptiste), distillateur à Saint-Denis (Seine);
 Gaveau (Louis-Etienne), de la maison Gaveau, fabricant de pianos à Paris;
 Gente (Gabriel), gérant de la maison Cauderlier (exportations de lins), à Riga (Russie);
 Grosieux, négociant à Phang-kang (Annam);
 Hamet (Hippolyte-Etienne), entrepreneur de serrurerie, administrateur des hauts fournaux de la Sambre à Paris;
 Hanriat (Adélin-François), épicier en gros à Paris;
 Hefler (Victor-Raphaël), ingénieur à Cleveland-Ohio (Etats-Unis);
 Héim, délégué de la Guyane au comité consultatif de l'agriculture et du commerce des colonies à Paris;
 Houlet (Eugène-Victor), fabricant de bronzes d'art à Paris;
 Jacquet (Ferdinand-Barthélemy), de la maison Waker et Jacquet, commission-exportation (tissus et modes) à Paris;
 Jeangirard (Georges-Louis), négociant commissionnaire à Paris, maison à Bombay;
 Julien (Louis), négociant à Cette (Hérault);
 Lambert (Emile-Auguste-Alexandre), de la maison Desmazures et Lambert, fabricant de produits chimiques à Paris;
 Lapadu (L.-E.), négociant à Batavia;
 Lavenir (Jean-Alexandre-Joseph), docteur ès sciences, directeur commercial de la fabrique de produits pharmaceutiques P. Astier à Paris;
 Lattès (Lucien), de la maison Sichel et Lattès, banquier à Paris;
 Lavy (Aimé), secrétaire du conseil de la compagnie de navigation « Est-Asiatique » à Paris;
 Levy (Henri-Hénoch), fabricant de confections à Paris;
 Levy (Raphaël), de la maison Levy Hermanos, commiss.-export. à Paris (comptoir aux Philippines);
 Lewin (Simon), négociant au Cap (Afrique du Sud);
 L'Huissier (Henry), négociant à Buenos-Ayres;
 Lob (Sylvain), chef de la succursale à Munich de la maison Ulmo, de Lyon (soieries-lainages);
 Lulling, fabricant exportateur de vins de Champagne à Reims;
 Mathieu (Félix), direct. de la comp. bordelaise de produits chimiques à Bordeaux;
 Meillassoux (Gabriel-Félix), administrateur de la sucrerie-raffinerie de Ripicini (Roumanie), juge au tribunal de commerce de Roubaix (Nord);
 Mele (Jean-de-Dieu), négociant-distillateur à Alger;
 Menegeot (Jean-Marie-Nicolas), vice-président de la Soc. de géog. comm. de Bordeaux;
 Michel (Charles), explorateur, chef d'une importante exploitation viticole à Paris;
 Morisson (Louis-Alexandre), courtier en marchandises à Paris;
 Moulot, imprimeur, export. de matériel d'impr. à Marseille;
 Meyer (Lucien), construct.-mécan. à Paris;
 Neton (Albéric), chargé de mission en Indo Chine;
 Origet (Maurice), courtier en marchandises à Paris;
 Olivari (Antoine), manufacturier à Nice;
 Perin, armateur à Paimpol;
 Perrin (Antonin), de la maison Goiffon, Perrin, Dunand et Ricot, présid. du synd. de l'ind. des cuirs et peaux à Lyon;
 Pupin (Henri-Ernest), courtier en marchandises à Paris;
 Ramelot (Antoine-Eugène), présid. du synd. général du commerce et de l'industrie du Havre, membre de la ch. du comm. du Havre;

Ravat (Joseph-Marius), directeur commercial de la maison Doyen et C^{ie} de Reims;
 Renier (Léon-Prosper), gérant de la Société générale des annonces à Paris;
 Richey (Lazare-Haim), commissionnaire-exportateur à Paris;
 Rivolier (Alexis), présid. de la chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Etienne;
 Rondet (Maurice-François), de la maison Rondet, Schon et C^{ie}, constructeur de matériel pour les chemins de fer à Paris;
 Rueff (Jules), libraire-éditeur à Paris;
 Salomon (René), de la maison Salomon, exportateur de raisins de table à Thomery (Seine-et-Marne);
 Saudray (Henri-Emile-Jean-Marie), commiss. en marchand., présid. de la ch. synd. des agents représent. pour l'exportation à Paris;
 Schneegans, de la maison Denis frères, secrétaire de la chambre de commerce de Saigon;
 Schueg (Henri), négociant à Santiago de Cuba;
 Siegfried fils (Jules), de la maison Huillard, Siegfried et C^{ie} à Suresnes;
 Stochman (Oscar), fabricant de bustes et mannequins à Paris;
 Tissier (Marcel-Louis), négociant en vins à Saint-Amour (Jura);
 Tellière (Ange), négociant en huiles et savons à Paris;
 Trouillet, membre du conseil supérieur des colonies;
 Vert (Baptiste), négociant en eaux-de-vie à Jarnac (Charente);
 Waller (Jules), de la maison Waller frères, commission pour l'exportation et l'importation des céréales, farines, sucres, huiles et alcools à Paris;
 Weill (Daniel-Félix), commissionnaire en machines industrielles à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Potet est désig. pour servir au rég. de tirailleurs annamites.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Dubois de Saligny, Darnault, de Marquessac, Changeux et Billecoq; les *lieut.* Castaing, Desmoulin-Baron, Thébault, Marabail et Ollivon; les *sous-lieut.* Magnin, Chenaud, Peignot et Mathis.

MM. le *capit.* Régnier et le *lieut.* Wendt sont désig. pour servir au 5^e tonkinois.

MM. les *sous-lieut.* Richard et Delaissey sont désig. pour servir au 18^e rég.

ARTILLERIE

Cochinchine. — Sont nommés :

Sous-directeur d'artillerie à Saigon, M. le *chef d'escadron* Dupont;

À la 3^e batt. à Saigon, M. le *capit.* Pocard du Cosquer de Kerviller;

À la 5^e batt. au cap Saint-Jacques, M. le *capit.* Pol;

Au détach. de la 6^e comp. d'ouvriers à Saigon, M. le *capit.* Midol.

Tonkin. — M. le *chef d'escadron* Pitault est désigné pour command. le groupe des batteries de réserve de Chine.

Sont affectés :

À la compag. du train des équip. à Lang-Son, M. le *capit.* Morlière;

À la 12^e batt. à Haiphong, M. le *capit.* Bourgoïn;

À la 5^e batt. à Lao-Kay, M. le *lieut.* Gamas;

À la 7^e batt. à Lao-Kay, M. le *sous-lieut.* Landriau.

M. le *capit.* Denain est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir en Indo-Chine :

M. le *med.-maj.* de 1^{re} cl. Recoules;

MM. les *med. aides-majors* de 1^{re} cl. Arathon, Deunff, Fistié, Andrieux et Rouffianis.

Annam. — M. le *med. aide-maj.* de 1^{re} cl. Sibiril est affecté au 10^e colonial à Hué.

Cochinchine. — Sont désignés pour servir à Saigon :

MM. les *med.-maj.* de 2^e cl. Hagen et Cognacq.

Tonkin. — M. le *med. aide-maj.* de 1^{re} cl. Paucot est affecté à l'ambulance de That-Kné.

Océanie. — M. le *pharmacien aide-maj.* de 1^{re} cl. Taupin est désig. pour servir à Tahiti.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. Bigault de Fouchères, *agent comptable* de 2^e cl., est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss.* de 3^e cl. Lièvre est nommé chef des services administr. de la colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Tage* à Fort-de-France :

MM. les *lieut. de vaiss.* de Pina, Jourdain et Leloup, l'*enseigne* de vaiss. Roman et le *mécanic. ppal* de 2^e cl. Dupuy.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Merveilleux du Vignaux est nommé au command. du *Bengali*;

M. le *lieut. de vaiss.* Ratyé est nommé au command. du *Vauban*.

Madagascar. — M. le *capit. de frégate* Bucharde est nommé au command. du *Pourvoyeur* et de la marine à Diégo-Suarez.

Sont désig. pour embarq. sur la *Nièvre* (mission hydrographique de Madagascar) :

MM. le *lieut. de vaiss.* Dumoulin, les *enseig. de vaiss.* Sagon, Vivielle, Boutroux et les *aspirants de 1^{re} cl.* Denantes et de Carpentier.

Mers d'Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Poideloue est nommé au command. du *Châteaurenault*.

M. le *enseig. de vaiss.* Delort est désig. pour embarq. sur la *Décidée*.

M. le *enseig. de vaiss.* Roy est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Gaillard est désig. pour les fonctions d'adjudant de la division.

Sont désig. pour embarq. sur la *Nièvre* (mission hydrog. à Madagascar) :

M. le *enseig. de vaiss.* Dukers (X.-J.-M.).

MM. les *aspirants de 1^{re} cl.* Carbonnier (H.-M.-L.); Bain de la Coquerie (F.-F.-C.); Cigli (H.-F.-C.-C.).

Pacifique. — M. le *capit. de frégate* Prat est désig. pour embarq. comme second sur le *Protet*.

Sont désig. pour embarq. sur le *Protet* :

En qualité d'adjudant de divis., M. le *lieut. de vaiss.* Daveluy; en qualité de mécanic. de div., M. le *mécanic. ppal de 1^{re} cl.* Thévenot.

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Duboux est désig. pour embarq. sur le *Protet*.

MM. les *aspirants de 1^{re} cl.* Guirand, Le Douget, Blin et Pascal sont désig. pour embarq. sur la *Durance* à Nouméa :

Terre-Neuve. — Sont désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* à Toulon :

MM. le *capit. de frégate* Banon comme offic. en second; le *lieut. de vaiss.* de Marguerie comme adjudant de divis.; le *lieut. de vaiss.* de Crousnilhon; les *enseig. de vaiss.* Lacroche, Gilard et Decoux; le *mécanic. ppal de 1^{re} cl.* Pons comme mécanic. de division, et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Valet.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de 3^e cl.* Boubennes est désig. pour servir à Saïgon.

Pacifique. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Ducorps est désig. pour embarq. sur le *Protet* en qualité de commiss. de division.

Terre-Neuve. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* de Marquiessac est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* en qualité de méd. de division.

SERVICE DE SANTÉ

Crête. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Meslet est désig. pour embarq. sur le *Condor*.

Indo-Chine. — M. le *méd. de 2^e cl.* Michel est désig. pour embarq. sur le *Bengali* (mission hydrographique de l'Indo-Chine).

Levant. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Ruban est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Pacifique. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Michel est désig. pour embarq. sur le *Protet* en qualité de méd. de division.

Terre-Neuve. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Glérant est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* en qualité de méd. de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 17 février 1903, M. Laurans, procureur de la République à Douai (Nord), a été nommé substitut du procureur général de l'Indo-Chine.

Par arrêté du ministre des colonies en date du 28 février 1903, M. le capitaine de frégate Favereau, chef de la 2^e section de l'état-major général au ministère de la marine, a été nommé membre du comité consultatif de défense des colonies.

Par décret en date du 19 février 1903, ont été nommés :

Président du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Vigne;

Conseiller à la cour d'appel de l'Inde, M. Gaigneron de Marolles.

Par décret en date du 17 février 1903, M. Gamin (Louis-Adrien) a été nommé notaire à la résidence de Saint-Denis (Réunion).

Par décret en date du 12 février 1903, M. Poulin (Jean-Adrien-Gaston) a été nommé administrat. de 3^e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur en chef de 2^e classe.
M. Estébe (Frédéric).

A l'emploi d'administrateur de 1^{re} classe.
MM. Aubert (François-Bruno); Hinault (Homère-Charles); Pôbéguin (Charles-Henri).

A l'emploi d'administrateur de 2^e classe.
MM. Brousseau (Georges); Gerbinis (Louis-Martial); Bénévent (Charles-Marie); Vienne (Georges-Emile); Bobichon (François-Henri).

A l'emploi d'administrateur de 3^e classe.

MM. Bruel (Gilbert Georges); Fournier (René-Victor-Edward-Maurice); Bonnel de Mézières (Albert-Louis-Marie-Joseph).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1^{re} classe.

MM. Rouhaud (Antoine-Jean); Delafosse (Ernest-François); Thomann (Georges); Talvas (Georges-Eugène); Pujol (Auguste-Joseph); Bastard (Eugène-Joseph); Mambaye Hamadou (Fara Biram-Lô); Bernard (Antoine-Victor); de Roll-Montpellier (Paul-Auguste); Micheau (Jean-Marie); Lamblin (Auguste).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2^e classe.

MM. Chaffaud (Edouard); Alglave (Marcel-Emile); Bonnassières (Gabriel-Lucien); Maire (Jean-Marie); Demarsy (Eugène); Leniez (Pierre-Charles); Ravon (Célestin); Cocharde (Georges-Joseph); Tellier (Théophile-Antoine); Silvie (Armand-Justin); Deltel (Gaston-Alfred); Cadier (Edmond-Emilien).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 3^e classe.

MM. Marchand (Charles-Rémy); Charles (Victor-Antoine); Teyssandier (Antoine), adjoints des affaires civiles de Madagascar.

Bibliographie

Le Japon politique, économique et social, par M. HENRY DUMOLARD, ancien professeur de droit français à l'Université impériale de Tokyo. Un vol. in-18 Jésus (librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris), broché.

La plupart des livres publiés sur le Japon se bornent à nous initier d'une façon plus ou moins fantaisiste à l'exotisme si bizarre et si tentant de la vie nipponne. Bien peu se soucient de nous apprendre ce que veut et ce que peut exactement cette nation dont la vitalité exubérante est en train de bouleverser l'équilibre du vieux monde asiatique.

C'est là précisément le but que s'est proposé l'auteur du *Japon politique, économique et social*, et nul n'était mieux qualifié pour cette tâche. Les fonctions officielles exercées par M. Henry Dumolard auprès du Mikado lui ont en effet permis de voir de près bien des choses mal connues et d'en parler utilement. Il a étudié la question d'Extrême-Orient sur place, non seulement au Japon, mais encore en Corée et en Chine où, en dernier lieu, il participa, en qualité de correspondant d'un grand journal américain, aux opérations militaires qui accompagnèrent la délivrance de Pékin en août 1900.

De ces études et de ces voyages est né ce livre, un des plus documentés et les plus solides qui ait encore été publié en Europe sur l'empire du Mikado et la question d'Extrême-Orient.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DU COMITÉ

La France et le Siam, par CH. LEMIRE. — Challamel, éditeur. Paris, 1903.

L'Almanach illustré du Marsouin, annuaire des Troupes Coloniales, pour 1903, par NED NOLL. — Un vol. in-8° de 186 pages, avec cartes et gravures. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1903.

Un Empire russo-chinois, par ALEX. ULAR. — Un vol. in-18 Jésus. Félix Juven, éditeur. Paris.

Inventaire descriptif des mouvements du Cambodge, par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. — Un vol. in-8° illustré. Ernest Leroux, éditeur. Paris, 28, rue Bonaparte.

Le Bague, par JEAN CAROL. — Société d'éditions littéraires et artistiques, 50, rue de la Chaussée-d'Antin.

Essai de l'évolution de la civilisation indienne, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. — Deux vol. ornés de gravures hors texte. Plon-Nourrit et C^{ie}, imprim.-éditeurs, 8, rue Garancière. Paris, 1903.

La Côte d'Ivoire. — Etude économique commerciale et minière de la Côte d'Ivoire. A. Challamel, éditeur, rue Jacob. Paris.

Choses et gens de Cochinchine, par RAOUL PETIT. — Un vol. A. Challamel, éditeur. Paris.

Etude sur la constitution de la propriété foncière en Cochinchine, par ALFRED SCHREINER.

Etude sur les relations économiques des principaux pays de l'Europe continentale avec l'Extrême-Orient, par EDOUARD CLAVERY, consul de France. — Imprimerie et librairie Léautey. Paris, 1903.

La Magie chez les insulaires mélanésiens, par M. R.-H. CODRINGTON, ouvrage traduit par M. EMILE CAMMAERT. — Imprimerie V^{re} Ferdinand Larcier. Bruxelles, 1903.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.